_____ Research Report _____

Les extrémistes violents dans les établissements fédéraux : estimation de la radicalisation et de la vulnérabilité à la radicalisation dans la population de délinquants sous responsabilité fédérale

Ce rapport est également disponible en français. Pour en obtenir un exemplaire, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

This report is also available in French. Should additional copies be required, they can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave. West, Ottawa, Ontario K1A 0P9.

2014 Nº R-313

Les extrémistes violents dans les établissements fédéraux : estimation de la radicalisation et de la vulnérabilité à la radicalisation dans la population de délinquants sous responsabilité fédérale

Yvonne Stys

Renée Gobeil

Andrew J.R. Harris

et

Steve Michel

Service correctionnel du Canada

Février 2014

Remerciements

Il n'aurait pas été possible de réaliser la présente étude sans le financement fourni par Sécurité publique Canada par l'intermédiaire de l'Initiative de recherche et de technologie (IRTC) chimique, biologique, radiologique, nucléaire et sur les explosifs (CBRNE).

De nombreuses personnes ont contribué à la réussite de ce projet. Les chercheurs tiennent à remercier le personnel de la Direction de la sécurité du Service correctionnel du Canada (SCC) pour leurs contributions et perspectives éclairées pendant la réalisation du projet. Nous aimerions également remercier tous les membres du personnel qui travaillent en établissement et dans la collectivité ainsi que les partenaires externes ayant participé aux groupes de discussion au sein des établissements.

Nous remercions Colette Cousineau de son aide pour l'extraction des données, Stephanie Clarke pour les analyses qualitatives et quantitatives, Leslie-Anne Keown pour son expertise méthodologique, de même que Terri-Lynne Scott, Leslie Helmus et Trina Forrester de leur aide lors des premières phases de la sélection et la collecte des données. Les chercheurs souhaitent également remercier Kelly Taylor, Sara Johnson et Brian Grant pour leur apport sur le plan de la gestion et leurs observations et commentaires éditoriaux sur les versions antérieures du présent rapport.

Enfin, les auteurs remercient Christian Leuprecht (Collège militaire royal) et Sean Norton (Recherche et développement pour la défense Canada) pour leurs conseils éclairés dans le domaine de l'extrémisme violent, ainsi que Marika Morris, Connie Martin et Brett Kubicek, de Sécurité publique Canada, pour leur aide et leur soutien.

Sommaire

Mots clés : *radicalisation, extrémistes violents, groupe menaçant la sécurité, terrorisme.*

On reconnaît de plus en plus la nécessité de comprendre et de contrer les menaces que représentent les extrémistes violents dans les pays occidentaux. Puisque la majorité des études réalisées dans ce domaine portent sur des populations de non-délinquants à l'extérieur du Canada, il est nécessaire de mieux comprendre la portée, la nature et le processus de la radicalisation au Canada. Étant donné que le Service correctionnel du Canada (SCC) est en mesure de contribuer à combler cette lacune, Sécurité publique Canada a signé une lettre d'entente avec le SCC en vue de produire un rapport sur les fonds de données du SCC liés à l'extrémisme violent et sur l'estimation de celui-ci. Le présent rapport fournit un résumé des fonds de données et des lacunes dans ce domaine et présente les résultats de trois études portant sur l'examen et l'estimation de la radicalisation et de la vulnérabilité à la radicalisation des délinquants placés sous la responsabilité du SCC.

La première étude a consisté en un examen qualitatif des caractéristiques particulières des délinquants radicalisés ou vulnérables à la radicalisation, du point de vue du personnel opérationnel. Grâce à des données recueillies dans le cadre de dix groupes de discussion auxquels ont participé des membres du personnel de sécurité et de première ligne en établissement et dans la collectivité, dans chacune des cinq régions du SCC, il a été possible de dégager un certain nombre de thèmes. Les participants ont reconnu la nature complexe et multidimensionnelle de la radicalisation et ont cerné un vaste éventail de comportements indiquant une radicalisation ou une vulnérabilité à la radicalisation. Dans la plupart des cas, les réponses (p. ex. expression d'un grief commun, changement de religion) concordaient avec les ouvrages écrits sur le sujet, mais les employés ont aussi fourni des réponses à caractère unique. Des membres du personnel ont également attiré l'attention sur certains points qui pourraient être améliorés.

La deuxième étude a porté sur un examen quantitatif des différences entre les délinquants radicalisés et les délinquants non radicalisés. En se fondant sur divers ouvrages et sur les résultats de la première étude, on a comparé les délinquants radicalisés et les délinquants non radicalisés par rapport à une gamme étendue de variables pouvant être mesurées au moyen de données administratives. On a constaté que les délinquants radicalisés se distinguaient des autres délinquants à bien des égards, notamment en ce qui concerne l'origine ethnique et la citoyenneté, l'éducation et l'emploi, les antécédents de toxicomanie, les démêlés antérieurs avec le système de justice pénale et les caractéristiques des infractions. Les données donnent à penser que, sous certains aspects, les délinquants radicalisés présentent davantage de points en commun avec les personnes radicalisées qui se trouvent dans la collectivité qu'avec les autres délinquants.

Dans le cadre de la troisième étude, on a tenté de cerner des concepts associés à la vulnérabilité à la radicalisation à l'aide d'une approche guidée par la théorie. Partant d'un examen de la documentation et des données, d'une analyse de la fréquence des variables et d'une analyse en composantes principales, neuf concepts ont été définis et examinés. Même si des travaux considérables restent à faire pour confirmer la nature de ces concepts et leur influence sur la vulnérabilité, la présente étude constitue une première étape importante de cette démarche.

Ensemble, ces trois études ont permis au SCC de contribuer à la base de données probante sur l'extrémisme violent au Canada. Les résultats de ces études peuvent aussi orienter les opérations en établissement et les politiques du SCC. Les résultats indiquent tous la nécessité d'effectuer d'autres études axées sur la gestion de la population des délinquants radicalisés, en particulier en ce qui a trait aux interventions qui seraient efficaces pour ce groupe.

Table des matières

Remerciements ii
Sommaire iii
Table des matières v
Liste des tableaux vii
Liste des annexes vii
Introduction 1
Définition des termes 1
Caractéristiques des extrémistes violents 3
Utilisation des caractéristiques pour comprendre la radicalisation et l'extrémisme violent 8
Rôle de la prison dans le processus de radicalisation 12
Raison d'être et objet de la présente étude 14
Recherches préliminaires : examen des fonds de données et des lacunes 16
Étude 1 : Estimation qualitative des délinquants susceptibles d'être radicalisés 20
Méthodes 20
Résultats 22
Analyse 28
Prochaines étapes 34
Étude 2 : Estimation quantitative des délinquants susceptibles d'être radicalisés 36
Méthodes 36
Résultats 40
Analyse 55
Prochaines étapes 59
Étude 3 : Estimation de la vulnérabilité à la radicalisation 61
Méthodes 62
Résultats 65
Analyse 76
Prochaines étapes 79
Résumé 80

Bibliographie..... 83

Liste des tableaux

Tableau 1 *Comportements indiquant une radicalisation le plus souvent mentionnés.* 25
Tableau 2 *Caractéristiques indiquant une vulnérabilité à la radicalisation le plus souvent mentionnées.* 26
Tableau 3 *Variables liées au casier judiciaire : comparaison entre les délinquants radicalisés et l'ensemble de la population de détenus* 47
Tableau 4 *Variables liées aux infractions et à la peine d'emprisonnement : comparaison entre les délinquants radicalisés et l'ensemble de la population de détenus* 48
Tableau 5 *Variables liées au risque (à l'admission) : comparaison entre les délinquants radicalisés et l'ensemble de la population de détenus* 49
Tableau 6 *Indicateurs choisis de l'IDAFD : comparaison entre les délinquants radicalisés et l'ensemble de la population de détenus* 51
Tableau 7 *Indicateurs en établissement (au cours de la dernière année) : comparaison entre les délinquants radicalisés et l'ensemble de la population de détenus* 54
Tableau 8 *Autres variables : comparaison entre les délinquants radicalisés et l'ensemble de la population de détenus* 55
Tableau 9 *Concepts de base et variables indicatrices les plus prometteuses conservées à la suite de l'ACP* 74
Tableau 10 *Concepts de base et variables indicatrices éliminées à la suite de l'ACP ainsi que raisons pour lesquelles elles ont été éliminées* 75

Liste des annexes

Annexe A : Questions adressées au groupe de discussion 92
Annexe B : Étude 1 – Résultats des groupes de discussion 93
Annexe C Opérationnalisation et résultats de l'examen des indicateurs relevés dans la documentation et les groupes de discussion 110
Annexe D Concepts proposés dans la documentation pour lesquels il n'existe pas de variables indicatrices dans le SGD 122
Annexe E : Résultats de l'analyse des fréquences – Variables indicatrices liées aux concepts de base 126
Annexe F : Analyse en composantes principales des variables indicatrices – Répartition en facteurs et estimations de la qualité de la représentation finale 129

Introduction

On reconnaît de plus en plus la nécessité de comprendre et de contrer les menaces que représentent les extrémistes violents dans les pays occidentaux (Bakker, 2006; Kebbell et Porter, 2012; Silber et Bhatt, 2007). Le Canada est considéré comme l'un des pays comptant le plus d'organisations terroristes actives (Service canadien du renseignement de sécurité, 2012) axées sur la collecte de fonds et le recrutement (Chalk et Rosenau, 2004), en raison de sa proximité avec les États-Unis, de sa tolérance envers les religions et de son respect des droits de la personne. Même si le Canada n'a pas été la cible d'autant de menaces de violence que d'autres régions dans le monde (Crelinsten, 2012), récemment il a été victime d'actes ou de menaces d'extrémisme violent de la part de divers groupes adhérant à des idéologies reposant sur une doctrine religieuse, politique et révolutionnaire (Crelinsten, 2012). En outre, les Canadiens ont non seulement fait face à des menaces venant de l'étranger, mais aussi à des menaces provenant d'extrémistes violents nés au Canada, comme les membres du Front de libération du Québec (FLQ), des tenants de la suprématie blanche, des néonazis, des défenseurs extrémistes des droits des animaux et, plus récemment, des extrémistes islamistes (Leman-Langlois et Brodeur, 2005; Pressman, 2009).

Le gouvernement du Canada reconnaît que la menace que posent les extrémistes pour la population canadienne est « grave et constante » (Sécurité publique Canada, 2011a, p. 6) et a proposé une stratégie visant à gérer cette menace. Toutefois, pour réussir, il est nécessaire de mieux comprendre le processus de radicalisation au Canada (Wilner, 2010). Cela requiert davantage d'études quantitatives empiriques (Borum, 2011) ainsi qu'une plus grande collaboration et un meilleur échange d'informations entre les organismes gouvernementaux (Sécurité publique Canada, 2011a),; ce qui permettrait de concevoir une définition fondée sur des données probantes de ce qu'est un extrémiste violent ou une personne radicalisée d'origine canadienne.

Définition des termes

Il convient de préciser la terminologie employée dans ce rapport en raison de la nature sensible du sujet et pour éviter de catégoriser certains groupes ou d'exercer de la discrimination par inadvertance (GRC, 2008). Le terme « terrorisme » n'est pas défini en droit international

(Levy et Sidel, 2007) et il renferme plusieurs aspects (Schmid et Jongman, 1988; Weinberg, Pedahzur et Hirsch-Hoefler, 2004). Au Canada, le terrorisme est défini à l'article 83,01 du Code criminel et se résume comme suit :

> « (…) un acte commis à la fois au nom, exclusivement ou non, d'un but, d'un objectif ou d'une cause de nature politique, religieuse ou idéologique, en vue d'intimider la population quant à sa sécurité, entre autres sur le plan économique, ou de contraindre une personne, un gouvernement ou une organisation nationale ou internationale à accomplir un acte ou à s'en abstenir. » (Egbo, 2009, p. 11)

Comme il s'agit d'une définition parmi d'autres, Krueger (2007) suggère d'abandonner l'emploi du mot « terrorisme » et de le remplacer par des termes décrivant de manière plus spécifique le comportement (par exemple « violence à caractère politique »).

Un rapport de recherche publié par Sécurité publique Canada définit l'extrémisme comme « toute théorie politique qui repose sur une idéologie ou des principes rigides et intransigeants » (Pressman, 2009, p. 5). Le terme extrémiste est souvent utilisé de façon polyvalente avec le terme radical, défini par la Gendarmerie royale du Canada, comme étant « une personne qui souhaite apporter des changements de fond politiques, économiques ou sociaux à partir de la base » (GRC, 2009, p. 1). Comme bien d'autres, la GRC insiste sur le fait que la pensée extrémiste ou radicale n'est pas nécessairement problématique à moins que la personne n'utilise la violence pour exprimer son désaccord ou atteindre ses buts idéologiques.

Les écrits portant sur la sécurité mettent naturellement l'accent sur les personnes dont l'idéologie radicale préconise le recours à la violence. Les groupes extrémistes violents sont habituellement classés selon l'objet de leur idéologie, notamment la religion, la politique, les droits des animaux, l'environnement ou la supériorité raciale. L'expression radicalisation violente est utilisée pour désigner l'évolution des extrémistes violents; celle-ci a été définie comme étant « le ou les processus par lesquels des personnes ou des groupes en viennent à approuver la violence à des fins politiques et à y avoir recours » (Neumann, 2010, p. 12) et « le processus d'adoption d'un système de convictions extrémistes et la volonté d'utiliser, d'appuyer ou d'alimenter la violence et la peur comme un moyen d'imposer des changements dans la société » (Precht, 2007, p.16). Ainsi, un individu deviendrait un extrémiste violent en se soumettant au processus de radicalisation violente.

Le Service correctionnel du Canada (SCC), qui utilise l'expression « délinquants

radicalisés » pour désigner les extrémistes violents sous responsabilité fédérale incarcérés, définit un délinquant radicalisé comme étant « un délinquant motivé idéologiquement, qui commet des actes violents, qui aspire à les commettre, qui complote à cette fin ou qui en fait la promotion afin d'atteindre des objectifs idéologiques » (Service correctionnel du Canada, 2012f). Par conséquent, les expressions « extrémiste violent » et « délinquant radicalisé » seront utilisées de manière interchangeable dans le présent rapport et selon le contexte.

Caractéristiques des extrémistes violents

Les études portant sur les caractéristiques des extrémistes violents ont été confrontées aux mêmes défis que les efforts visant à en établir une définition universelle. On a tenté d'analyser les parcours menant à la radicalisation selon plusieurs perspectives disciplinaires (p. ex. psychologie, sociologie et politique; Helmus, 2009) et au moyen de diverses méthodes (p. ex. documents de source ouverte, entrevues avec des membres de la famille et entrevues avec des extrémistes violents; Asal, Fair et Shellman, 2008; Bakker, 2006; Barrett, 2011; King, Noor et Taylor, 2011). Bien qu'un petit nombre d'études récentes aient utilisé des statistiques plus spécifiques, y compris l'analyse du réseau et la décomposition en valeurs singulières afin d' examiner la radicalisation et l'extrémisme violent (p. ex. Helfstein, 2012; Skillicorn, Leuprecht et Winn, 2012), les méthodes utilisées dans la plupart des études existantes sont considérées comme peu efficaces (Mullins, 2009). D'après un examen d'études réalisées entre 1995 et 1999, Silke (2001) a conclu que 80 % d'entre elles étaient fondées sur des données provenant de sources secondaires, et que seulement un peu plus de 3 % comprenaient des statistiques déductives (comparativement à 81 % pour les études de psychologie judiciaire et 32,5 % pour celles en criminologie). De même, une analyse de pratiquement toutes les publications portant sur le terrorisme a permis de déterminer que seulement de 3 % à 4 % des articles comprennent une forme quelconque d'analyse empirique, ce qui a mené les auteurs à conclure que les publications sur le terrorisme constituent essentiellement « des réflexions, des discussions théoriques ou des opinions ». (Lum, Kennedy et Sherley, 2006, p. 492).

Facteurs démographiques. Les caractéristiques démographiques liées à l'extrémisme violent forment les données les plus courantes qui ont pu être recensées en raison des sources disponibles permettant de les obtenir (p. ex. documents de source ouverte). Dans les échantillons et les études de cas examinés, les extrémistes violents sont habituellement des hommes âgés de 20 à 30 ans (Bakker, 2006; Porter et Kebbell, 2011; Sageman, 2004). Les publications portent

particulièrement sur les hommes, mais bon nombre d'études ont toutefois fait ressortir le rôle des femmes au sein de diverses organisations (Berko, Erez et Globokar, 2010; Bloom, Gill et Horgan, 2012) et l'ont comparé à celui des hommes impliqués dans des activités terroristes (Jacques et Taylor, 2012).

Il est important de tenir compte de l'âge des extrémistes, car un âge plus élevé a été associé à la réussite d'attentats-suicides et à l'assignation de cibles d'attentats plus importantes (Benmelech et Berrebi, 2007). Il convient de noter que la plupart des études analysent les personnes qui sont sur le point de tenter ou de planifier des actes de violence; il est donc probable que les personnes s'enrôlent dans un groupe terroriste ou commencent à développer leur idéologie à un âge plus jeune. Cela concorde avec les recherches révélant que les personnes se joignent à un groupe terroriste à la fin de l'adolescence ou au début de la vingtaine (Silke, 2008).

Le rôle du statut socio-économique et de la pauvreté a également reçu une attention considérable; les publications concluent généralement que les personnes qui participent à des activités extrémistes violentes sont habituellement issues de la classe moyenne et ne sont pas particulièrement défavorisées (Monahan, 2012). Bien qu'une analyse de Bakker (2006) étaye dans une certaine mesure l'existence d'un lien entre la classe inférieure et l'extrémisme violent (54 % des personnes appartenant à la classe inférieure), une analyse d'un échantillon de djihadistes salafistes effectuée par Sageman (2004) a révélé que 27 % des personnes de l'échantillon faisaient partie de la classe inférieure et 55 % de la classe moyenne, ce qui contredit le « mythe » voulant que les extrémistes violents soient issus d'un milieu défavorisé (Von Hippel, 2002). De même, parmi 21 Australiens reconnus coupables d'une infraction liée au terrorisme, seulement deux étaient considérés avoir eu des problèmes financiers (Porter et Kebbell, 2011). Des comparaisons ont également été faites par rapport à la population générale; Krueger (2008) a constaté que 63 terroristes islamistes nés aux États-Unis et identifiés entre 2002 et 2005 n'avaient pas un statut socio-économique différent de celui d'un échantillon représentatif de plus de mille musulmans vivant aux États-Unis.

Selon un bon nombre d'études, la plupart des personnes impliquées dans des activités extrémistes violentes sont relativement bien instruites (Bakker, 2006; Sageman, 2004). On a constaté que les terroristes nés aux États-Unis étaient légèrement plus instruits que l'Américain musulman moyen (Krueger, 2008). De même, en comparaison avec les données de recensement

de l'Italie, les 2 333 personnes arrêtées pour terrorisme dans ce pays entre 1970 et 2011 étaient plus instruites. En effet, 17 % d'entre elles avaient un diplôme d'études postsecondaires (comparativement à 4 % chez la population générale) et 45 % avaient un diplôme d'études secondaires (comparativement à 17 % chez la population générale; Orsini, 2012). En général, les femmes impliquées dans des activités extrémistes violentes sont également plus instruites que la population générale (Jacques et Taylor, 2012). Il y a tout lieu de croire qu'un niveau d'instruction supérieur exposerait les personnes à de nouveaux points de vue, ce qui pourrait les rendre plus susceptibles de souscrire à des croyances radicales (Krueger, 2007). Une comparaison faite entre des extrémistes violents et des radicaux non violents a révélé que les radicaux non violents avaient typiquement fait des études en arts et sciences humaines, tandis que les extrémistes violents avaient fait des études en sciences pures, y compris en médecine et en génie (Bartlett, Birdwell et King, 2010). La constatation selon laquelle les ingénieurs sont surreprésentés dans les groupes islamistes violents a aussi été observée ailleurs (Gambetta et Hertog, 2007).

Dans le cadre d'une analyse documentaire de l'extrémisme violent inspiré par al-Qaïda, Munton et ses collègues (2011) suggèrent que la participation à des activités extrémistes violentes peut être attribuable en partie à la frustration liée au manque de possibilités économiques, en effet, plusieurs études démontrent qu'un nombre disproportionné d'extrémistes violents hautement qualifiés et scolarisés sont au chômage. Il n'est pas précisé toutefois si ces personnes sont au chômage parce qu'elles sont déjà impliquées dans des activités extrémistes ou si le temps qu'elles consacrent à ces activités les empêche de tenir également un emploi.

De l'information sur les antécédents criminels, un facteur de risque couramment utilisé pour prédire le comportement criminel, a également été recueillie dans le cadre d'études axées sur les extrémistes violents. Dans plusieurs études, environ le quart des personnes avaient des antécédents criminels (Bakker, 2006; Clutterbuck et Warnes, 2011; Porter et Kebbell, 2011). Par contre, dans une certaine étude, seulement 5 personnes parmi 491 avaient été arrêtées pour avoir participé à des activités criminelles, ce qui a mené les auteurs à conclure qu'il y avait « peu de preuves entre ces deux éléments » (Jacques et Taylor, 2012, p. 7). De même, Silber et Bhatt ont constaté que leurs études de cas sur les terroristes nés au pays démontraient « peu ou pas d'antécédents criminels » (Silber et Bhatt, 2007, p. 23).

Facteurs psychologiques. L'un des constats le plus couramment observés dans les

publications qui analysent les caractéristiques des extrémistes violents demeure le manque de preuves permettant d'expliquer la participation aux activités terroristes par des troubles mentaux ou des traits de personnalité (Monahan, 2012; Silke, 1998). À titre d'exemple, certaines études sont arrivées à la conclusion que plusieurs caractéristiques entourant la psychopathie, tels que le manque d'empathie, la manipulation, l'impulsivité ou l'absence de remords ne sont pas courantes chez les extrémistes violents (Pressman, 2009).

La recherche a toutefois permis de cerner les caractéristiques psychologiques pouvant être présentes chez ces derniers. Ainsi, dans une analyse de publications et de consultations d'experts, Pressman (2009) a relevé plusieurs « indicateurs liés aux attitudes et aux dimensions psychologiques » qui semblent caractériser les extrémistes violents, notamment l'appel intime au martyr prêt à mourir pour une cause, le rejet de la société et de ses valeurs /aliénation, un profond sentiment de colère, de frustration et de persécution, le besoin d'appartenance à un groupe, des problèmes d'identité et un manque d'empathie envers les personnes extérieures au groupe. Dans une analyse des théories psychologiques pouvant s'appliquer à la formation de la pensée extrémiste violente, Victoroff (2005) a déterminé un certain nombre de caractéristiques psychologiques possibles, notamment : le tempérament (p. ex. quête de nouveauté, recherche d'identité, affect non typique, sensibilité à l'humiliation, esprit de vengeance, vulnérabilité à une influence charismatique), la capacité cognitive (p. ex. atteinte des fonctions d'exécution, troubles de la maîtrise des impulsions) et le style cognitif (p. ex. intolérance à l'ambiguïté, complexité faible par rapport à élevée). Selon Horgan (2008), la vulnérabilité affective pourrait aussi être un facteur à considérer. Ce type de vulnérabilité comprend plusieurs émotions, telles que la colère, l'aliénation de la culture et de la collectivité ainsi que le désenchantement.

Croyances et perceptions

Religion. Le rôle tenu par la religion dans la radicalisation violente et la mesure dans laquelle elle motive les extrémistes religieux violents suscitent plusieurs débats. D'aucuns sont parvenus à la conclusion que la religion tient un rôle beaucoup moins important que celui présumé (Aly et Striegher, 2012) et que les décideurs devraient donc aller au-delà de la « doctrine religieuse » pour mieux comprendre les facteurs de l'extrémisme violent (Silke, 2008). D'autres ont souligné l'importance de tenir compte des croyances religieuses (Precht, 2007; Silber et Bhatt, 2007), en particulier celles ayant des tons apocalyptiques (Dawson, 2010). Des similitudes ont été observées entre l'extrémisme violent et les nouveaux mouvements

religieux (aussi appelés « cultes » ou « groupes charismatiques ») qui se livrent à la violence de masse (Dawson, 2010), ce qui pourrait permettre de mieux comprendre comment la religion peut conduire à l'extrémisme violent.

Griefs. Le grief et le sentiment d'injustice sont considérés comme des caractéristiques courantes des extrémistes violents (Silke, 2008). Le grief peut être associé à une injustice réelle ou perçue et être vécu directement par la personne ou le groupe avec lequel l'extrémiste violent s'identifie ou sympathise. Il est entendu que les extrémistes violents entretiennent certaines perceptions de la justice procédurale (Moghaddam, 2005) et considèrent que le système actuel n'est pas ouvert au changement et est corrompu, ou qu'il n'est pas possible de le changer par des moyens conventionnels (Horgan, 2008). Bien souvent, ils sont moralement engagés envers une cause pour laquelle ils se battent (Moghaddam, 2005), se méfient de l'ordre établi (Slootman et Tillie, 2006) et rejettent la société et ses valeurs (Pressman, 2009). Ils sont souvent motivés par le désir de changement, que ce dernier soit de nature religieuse, politique ou environnementale (Helmus, 2009). De plus, ils peuvent avoir le sentiment de pouvoir améliorer la situation actuelle en ayant recours à des méthodes violentes axées sur un but précis (Moghaddam, 2005).

Réseaux sociaux et groupes de pairs. On considère que la fréquentation d'autres extrémistes violents est un bon indicateur de la participation à un groupe extrémiste violent (Horgan, 2008; Monahan, 2012; Pressman, 2009; Sageman, 2004). On a également constaté un nombre restreint d'amis antiradicaux dans les échantillons d'extrémistes violents (Kebbell et Porter, 2011; McCauley et Moskalenko, 2011). L'aliénation sociale est également considérée comme un facteur contribuant à l'extrémisme violent (Helmus, 2009). Bien qu'ils n'aient pas étudié les extrémistes violents en particulier, Goli et Rezaei (2011) ont constaté que les participants ayant plus de croyances extrêmes étaient plus susceptibles d'avoir des liens étroits d'amitié avec des immigrants que les participants ayant peu de croyances extrêmes. Il a été démontré que le soutien de la famille à l'égard de la participation à des activités extrémistes violentes est lié à l'affiliation à un groupe extrémiste de même nature (King, Noor et Taylor, 2011). Fait intéressant, le nombre de fréquentations extrémistes change au fur et à mesure qu'une personne se radicalise et se tourne vers l'extrémisme violent (Helfstein, 2012). Ce dernier auteur indique que le nombre de fréquentations extrémistes est moindre au début du processus, puis culmine lorsque la personne s'intègre au groupe. Le nombre de fréquentations diminue ensuite tandis que la personne poursuit son processus de radicalisation et se prépare à se livrer à ses

propres activités violentes.

Indicateurs de comportement. Selon certaines constatations ou théories, d'autres comportements manifestes sont courants chez les extrémistes violents, dont la possession d'écrits sur l'extrémisme violent (Kebbell et Porter, 2012; Pressman, 2009); le soutien financier fourni à des groupes extrémistes violents (Kebbell et Porter, 2012); la capacité opérationnelle d'accomplir des actes violents, comme l'accès à des armes et la capacité de les utiliser (Kebbell et Porter, 2012); la participation ou les tentatives de participation antérieures à des conflits politiques ou religieux (McCauley et Moskalenko, 2011); et l'entraînement de combat/militaire (Pressman, 2009). Des éléments probants donnent à penser qu'il se produit un changement dans les croyances ou une intensification de celles-ci avant la participation à des activités extrémistes violentes (voir Munton et coll., 2011). Chez les responsables des systèmes correctionnels, un changement de religion suscite bien des préoccupations, mais un tel changement peut, par contre, être une expérience positive pour le délinquant puisqu'il est associé à une perception de bien-être et une diminution du stress (pour une discussion sur l'islam en milieu carcéral, se reporter à Hamm, 2009).

Utilisation des caractéristiques pour comprendre la radicalisation et l'extrémisme violent

Bien que la détermination de caractéristiques personnelles peut être pertinente, laquelle demeure un premier pas important, le simple fait de connaître ces caractéristiques offrent en réalité peu d'utilité. A priori, les données obtenues peuvent fournir de l'information pouvant être ciblée à l'aide de politiques et de programmes; toutefois, si on ne comprend pas comment et dans quelles circonstances les caractéristiques contribuent à la radicalisation, ces politiques et ces programmes seront fort probablement inutiles (Newman, 2006). Les théories en sciences sociales peuvent aider à expliquer les mécanismes qui entrent en jeu dans le processus de radicalisation. Encore mieux, les modèles fondés sur ces caractéristiques peuvent aider à expliquer le rôle des facteurs contributifs dans le processus de radicalisation

Création de typologies et de profils. Même si à ce jour, aucun profil permettant de définir avec précision les extrémistes violents comme une seule entité n'a été défini (Horgan, 2008), quelques universitaires ont établi des profils ou des typologies parmi la population hétérogène d'extrémistes violents au moyen d'entrevues et de documents de source ouverte (Barrett, 2011; Nesser, 2005). Sur le plan personnel, quelques profils ont été présentés pour établir des distinctions entre divers types d'extrémistes violents. En se fondant sur une analyse

qualitative de terroristes djihadistes d'Europe, Nesser (2005) a élaboré quatre profils : l'entrepreneur, le prodige impressionnable, l'inadapté et l'instable. À la suite d'entretiens menés avec des extrémistes violents du Nigeria, Barrett (2011) a dressé les six profils suivants : le suiveur, le pragmatique, le criminel, le soldat, l'adepte cherchant à combler des besoins fondamentaux et l'idéologue. D'autres ont fait valoir qu'il est important de déterminer le rôle de la personne au sein de l'organisation (p.ex. kamikaze) (Gill et Young, 2012). En se fondant sur des extrémistes de droite de la Scandinavie, Bjørjo (2011) a élaboré une typologie axée sur des dimensions qui englobe l'activiste idéologique, l'instable, le suiveur et le jeune frustré au plan social.

On s'est efforcé, pour diverses raisons, d'éloigner les efforts de recherche du profilage des extrémistes violents (Horgan, 2008). D'abord, il a été souligné qu'aucun profil ne peut rendre compte de tous les types d'extrémistes violents (Gill et Young, 2012). Ensuite, les organisations extrémistes profilées peuvent aisément se transformer de manière à ne plus correspondre au profil leur ayant été attribué (Gill et Young, 2012). En outre, les profils ne fournissent pas d'information sur les dynamiques de la radicalisation. Malgré ces limites, les profils et les typologies peuvent jouer un rôle dans la compréhension de la radicalisation violente. Bien que la prudence s'impose lorsqu'on utilise ces typologies et ces profils pour identifier des extrémistes violents, ils peuvent permettre de constater l'existence d'un processus de radicalisation et justifier un examen plus approfondi.

Évaluation de l'extrémisme violent. On a également tenté d'intégrer les caractéristiques fondées sur la recherche aux outils d'évaluation du risque créés expressément pour identifier les extrémistes violents. D'aucuns ont recommandé d'adopter une méthode d'évaluation du risque similaire à celle utilisée dans le domaine de la violence interpersonnelle pour comprendre, évaluer et gérer le risque que présentent les extrémistes violents (Kebbell et Porter, 2012; Monahan, 2012; Roberts et Horgan, 2008). Dans un rapport de recherche préparé par Sécurité publique Canada, des outils d'évaluation du risque de violence couramment utilisé ont été comparés à un outil créé pour les extrémistes violents. Selon ce rapport, les caractéristiques des délinquants radicalisés ou extrémistes diffèrent de celles d'un délinquant violent « typique » (Pressman, 2009). D'autres ont confirmé cette constatation, en indiquant que les facteurs de risque habituellement liés au comportement criminel ne semblent pas s'appliquer aux extrémistes violents, et recommandent que les professionnels de la justice pénale qui travaillent auprès de

délinquants radicalisés utilisent les outils conçus spécifiquement pour ce type de violence (Monahan, 2012). Malgré cela, peu d'outils ont été élaborés pour aider les intervenants à comprendre et à utiliser les facteurs contributifs possibles en vue de repérer les extrémistes violents (Monahan, 2012).

Plus souples que les profils statiques, de tels outils reconnaissent qu'aucun extrémiste violent n'est identique à un autre, mais qu'il existe des caractéristiques pouvant indiquer l'existence d'activités extrémistes violentes. À titre d'exemple, l'Évaluation du risque d'extrémisme violent (EREV), qui est un outil de jugement professionnel structuré, a été conçue au moyen d'une analyse documentaire et de commentaires formulés par des professionnels expérimentés sur le terrain (Pressman, 2009). L'outil de 31 points couvre les cinq domaines suivants : croyances et attitudes, contexte et intention, antécédents et capacité, engagement et motivation, et indicateurs de protection[1].

Le Home Office, au Royaume-Uni, a élaboré un instrument dans le cadre de sa stratégie de prévention en vue d'évaluer la vulnérabilité à la radicalisation. Le Guide du risque d'extrémisme 22+ (Home Office, 2012) comporte trois dimensions : l'engagement, l'intention et la capacité. Les lignes directrices soulignent que la présence de ces caractéristiques n'indique pas nécessairement qu'un sujet est un extrémiste violent, mais que ses facteurs de besoins doivent être traités pour réduire le risque qu'il présente. Il convient de noter qu'une recherche documentaire n'a pas donné lieu à la découverte d'études de validation sur l'EREV ou le Guide du risque d'extrémisme 22+, mais comme l'a indiqué Monahan (2012), une analyse prospective d'évaluations du risque d'extrémisme violent est difficile, car il s'agit d'un crime rare.

D'une compréhension statique à une compréhension dynamique. Tandis que les efforts pour déterminer les facteurs de risque individuels se poursuivent, il a été recommandé de mettre l'accent sur l'examen du processus dynamique qui amène une personne à participer à des activités terroristes. En d'autres termes, au lieu d'examiner quelles sont les personnes qui sont impliquées dans une forme d'extrémisme violent, il faudrait chercher à comprendre pourquoi et comment elles le font (Horgan, 2008). La compréhension de la radicalisation en tant que

[1] D'autres outils ont été créés pour évaluer divers aspects de l'extrémisme violent, y compris l'Échelle de la diversité des croyances (Loza, 2007), qui mesure les croyances associées au Moyen-Orient, un outil mesurant l'état d'esprit de l'extrémiste militant (Stankov, Saucier et Kneževic, 2010) et un outil évaluant le niveau de radicalisme islamiste en prison (Trujillo, Jordan, Gutierrez et Gonzalez-Cabrera, 2009).

processus pourrait aider à concilier les contradictions relevées dans les caractéristiques citées dans les publications. À titre d'exemple, comme nous l'avons déjà mentionné, Helfstein (2012) a constaté que l'importance d'appartenir à un réseau social d'islamistes radicaux change à mesure que s'accroît l'engagement de la personne. Ainsi, selon le moment où l'on crée le profil ou la typologie pendant le processus de radicalisation, les réseaux sociaux peuvent être considérés comme étant ou non.

C'est pour cette raison que nous devons tenter de comprendre la radicalisation en tant que processus dynamique, qui débute par la vulnérabilité à l'extrémisme violent et progresse jusqu'à l'engagement. Malheureusement, très peu d'études longitudinales empiriques ont été réalisées en vue d'évaluer les changements dans les caractéristiques, ce qui contraint les chercheurs à émettre des hypothèses sur les modèles qui pourraient exister et sur le fonctionnement du processus. Étant donné que le processus de radicalisation dépasse légèrement la portée du projet actuel, le présent rapport ne comprend qu'un aperçu des divers modèles[2].

Presque tous les modèles ont comme élément commun l'existence d'une injustice ou d'une crise (p. ex. Borum 2003; Helmus, 2009; Moghaddam, 2005; Silber et Bhatt, 2007). Il peut s'agir d'une situation économique, socioculturelle, politique ou personnelle (Wiktorowicz, 2004) pouvant susciter une « ouverture cognitive » à une idéologie radicale. Comme le reconnaissent plusieurs modèles, la situation doit être perçue de façon négative par la personne sans nécessairement avoir une incidence directe sur elle. Il est probable que la personne tente de rectifier la situation dans la mesure du possible, mais qu'elle échoue (Moghaddam, 2005), tout en cherchant à attribuer la cause du problème un autre groupe (Borum, 2003). À la suite de son échec à corriger la situation, elle est amenée à adopter une idéologie plus extrême, persuadée que peu d'options s'offrent à elle (Moghaddam, 2005). Elle commence à nouer des liens d'amitié avec d'autres personnes qui partagent cette idéologie extrême (Silber et Bhatt, 2007), puis certains processus de groupe, p. ex. la « pensée unique » (McCauley, 1989), commencent à se produire et viennent radicaliser encore davantage l'idéologie (Moghaddam, 2005).

Borum (2011) et d'autres chercheurs (Veldhuis et Staun, 2009) nous mettent en garde contre l'utilisation exclusive des modèles linéaires mentionnés, car bien souvent, les modèles qui considèrent la radicalisation comme une série d'étapes linéaires distinctes plutôt que comme un

[2] Borum (2011) fournit un excellent aperçu de divers modèles et théories et le lecteur est prié de s'y reporter pour obtenir plus d'information.

parcours ou un processus fluide n'intègrent pas différents niveaux d'influence (p. ex. niveaux micro individuel et macrosocial). On a également proposé des modèles moins linéaires mettant davantage l'accent sur les facteurs contributifs et la manière dont ils interagissent et mènent à l'extrémisme violent. Taylor et Horgan (2006) ont fourni un modèle conceptuel ayant trois composantes essentielles (événements déclencheurs, facteurs personnels et contexte social, politique et organisationnel), lesquelles comprennent divers facteurs qui interagissent entre eux et démontrent les parcours possibles menant à l'adhésion à des groupes terroristes ou à l'abandon de ceux-ci. De même, Helmus (2009) a proposé une arborescence de facteurs qui montre comment les facteurs sont reliés et mènent une personne à vouloir s'engager dans le terrorisme. L'arborescence combine les nombreux moyens par lesquels les groupes sociaux peuvent influencer le processus de radicalisation (p. ex. recrutement de l'organisation, association graduelle par l'intermédiaire de parents ou d'amis) et elle présente plusieurs parcours motivés par le sentiment d'injustice (p. ex. sur le plan politique, religieux ou environnemental), par la perception de la nécessité d'agir et par les récompenses perçues liées à l'action. Elle permet également de tenir compte du rôle que joue la situation actuelle de la personne (p. ex. sur le plan social, économique ou politique), qui peut influencer les composantes sociales et les composantes liées au sentiment d'injustice. Malheureusement, elle ne montre pas de façon explicite comment les groupes sociaux peuvent influencer ce sentiment d'injustice et vice versa.

Rôle de la prison dans le processus de radicalisation

Des appels ont été lancés pour que des recherches soient menées afin de comprendre la radicalisation en milieu carcéral, en vue d'élaborer des stratégies de gestion appropriées en prévision de la possibilité d'une menace de radicalisation accrue (Pluchinksy, 2008; Wilner et Crowley, 2011). Bien que cette menace en milieu carcéral ait toujours été faible, nous assistons à une lente augmentation du taux d'incarcération d'extrémistes violents depuis 2005 (Wilner, 2010). L'incarcération peut sans doute neutraliser ces personnes physiquement, mais elle peut aussi leur fournir l'occasion de planifier et de recruter pour l'avenir (Wilner, 2010). Parmi les nombreux objectifs assignés aux installations correctionnelles, ces dernières doivent empêcher la propagation des croyances extrémistes violentes (Veldhuis et Lindenberg, 2012).

Si l'on considère le nombre de publications qui portent sur le sujet, les systèmes correctionnels ont réalisé peu d'études sur l'extrémisme violent et le terrorisme. En théorie, on s'attend à ce que les prisons augmentent la vulnérabilité des personnes (Hannah, Clutterbuck et

Rubin, 2008) et agissent comme des « incubateurs » de la radicalisation (Silber et Bhatt, 2007). Selon Wilner (2010), trois facteurs peuvent augmenter cette vulnérabilité à la radicalisation en milieu carcéral : l'aliénation et les gangs, les conversions religieuses et idéologiques, les politiques pénitentiaires ainsi que le sentiment d'injustice des détenus. À titre d'exemple, les restrictions imposées aux délinquants, tant sur le plan social que matériel, peuvent inciter une personne à devenir membre d'un gang en prison, y compris un gang dirigé par des extrémistes violents. Les extrémistes violents agissent souvent comme des membres de gangs en prison; des terroristes condamnés en Indonésie ont par exemple suggéré de se regrouper pour mettre en commun leurs ressources et fournir aux autres détenus des objets interdits (Ungerer, 2011). D'après des entrevues menées auprès d'employés des services correctionnels aux États-Unis et deux études de cas, Hamm a constaté que même si le recrutement est rare, la radicalisation des personnes est plus fréquente dans les établissements carcéraux à sécurité plus élevée en raison du nombre limité de programmes disponibles, du niveau plus élevé de surpopulation carcérale et du plus grand nombre de problèmes de gangs qui existent à ce niveau de sécurité (Hamm, 2007).

On s'attend également à ce que les extrémistes violents misent sur la frustration, la marginalisation et la discrimination que vivent parfois les délinquants (Fighel, 2007). Des entrevues menées auprès d'employés des services correctionnels et de délinquants au Royaume-Uni ont révélé une crainte de la radicalisation et de l'extrémisme violent religieux, les délinquants ayant indiqué que les « principaux acteurs musulmans charismatiques » tireraient profit de la peur et du besoin d'identité que vivent les délinquants (Liebling et Straub, 2012). Dans un rapport portant sur la radicalisation et la déradicalisation en prison dans quinze pays, on a constaté, comme d'autres études auparavant, que la « radicalisation est attribuable à des comportements et des conditions typiques à l'environnement carcéral – en particulier la quête de religion, la défiance et le besoin de protection… » (Neumann, 2010, p. 25).

Certains chercheurs ont tenté de cerner les caractéristiques communes aux délinquants ordinaires et aux extrémistes violents afin d'orienter les opérations correctionnelles (p. ex. pour déterminer si les programmes offerts pouvaient convenir aux délinquants radicalisés). En comparant des entrevues menées avec des délinquantes palestiniennes ayant commis des infractions à la sécurité et des entrevues avec des délinquantes ayant commis des infractions traditionnelles, on a constaté que celles ayant commis des infractions à la sécurité avaient des antécédents familiaux plus stables et étaient motivées par la croyance qu'elles faisaient honneur

à leur pays et leur famille, tandis que les autres avaient adopté un comportement criminel afin de composer avec des situations difficiles (Berko et coll., 2010). Des résultats tirés d'entrevues menées avec 35 terroristes du Moyen-Orient ont démontré que plus de 70 % d'entre eux ne comptaient aucun membre de leur famille dans l'organisation au moment où ils en étaient devenus membres (Post, Sprinzak et Denny, 2003). De même, moins de 30 % des terroristes de l'échantillon ont indiqué que leur famille avait eu une influence centrale sur leur décision de devenir membre de l'organisation. Dans cet échantillon, le groupe de pairs avait exercé une influence nettement plus grande sur cette décision. La majorité ont aussi indiqué que leur expérience du milieu carcéral les avait rapprochés des autres membres et avait augmenté leur engagement envers la cause.

D'aucuns ont souligné (Austin, 2009) qu'il est difficile de savoir si les délinquants radicalisés entrent en prison déjà radicalisés ou s'ils le deviennent pendant leur incarcération. Malgré le brouhaha entourant la radicalisation en prison, il y a en fait peu de preuves disponibles au public permettant de croire que cela se produit réellement (Hannah, Clutterbuck et Rubin, 2008). La plupart des éléments probants ne renvoient qu'à un nombre restreint d'études de cas d'individus qui se sont radicalisées en prison (Austin, 2009). Le manque de précision à savoir si la radicalisation violente augmente ou non dans les établissements carcéraux au Canada ne doit pas exclure les analyses empiriques visant à mieux comprendre cette population et le processus de radicalisation.

Raison d'être et objet de la présente étude

L'analyse documentaire présente un aperçu de nombreuses données déjà connues au sujet des extrémistes violents, mais elle soulève également plusieurs questions. Les études sont principalement axées sur des populations à l'étranger et sont fondées sur des données qualitatives. Le SCC est en mesure d'augmenter les données probantes sur les extrémistes violents et de contribuer aux opérations et aux politiques correctionnelles tout en mettant l'accent sur un échantillon de citoyens canadiens et en utilisant de l'information à la fois qualitative et quantitative. Reconnaissant la valeur qu'un tel examen ajouterait aux connaissances empiriques entourant les extrémistes violents en général et la population de délinquants radicalisés en particulier, Sécurité publique Canada a signé une lettre d'entente avec le SCC en vue d'entreprendre ce qui suit :

1. Déterminer l'emplacement et la nature des renseignements que conserve le SCC sur les délinquants radicalisés;
2. Déterminer des méthodes permettant de dégager des tendances et des indicateurs à partir des fonds de données;
3. Tenter d'appliquer certaines méthodes en vue d'enrichir les connaissances sur les délinquants radicalisés et les délinquants vulnérables à la radicalisation.

La première partie de cette étude présente des recherches préliminaires. Les sections suivantes constituent le volet principal du rapport et sont présentées dans trois études distinctes qui mettent successivement l'accent sur : un examen qualitatif des caractéristiques particulières des délinquants radicalisés et des délinquants susceptibles de se radicaliser, du point de vue du personnel opérationnel; un examen quantitatif des différences entre les délinquants radicalisés et les délinquants non radicalisés; et une tentative, guidée par la théorie, de cerner les concepts liés à la vulnérabilité à la radicalisation ainsi que des estimateurs possibles de celle-ci. Chacune des trois études comprend :

1. la désignation et l'explication de la méthode choisie;
2. les résultats de la méthode appliquée;
3. une analyse des résultats dans le contexte des publications relatives aux extrémistes violents et du milieu correctionnel canadien.

Recherches préliminaires : examen des fonds de données et des lacunes

En premier lieu, il était essentiel de déterminer et de comprendre les types de renseignements que possède le SCC au sujet des délinquants radicalisés, ainsi que l'endroit où ils peuvent être trouvés, et sous quelle forme. Ce faisant, il a été possible de cerner les lacunes relatives à l'information et à la collecte de données. Quatre sources d'information sur les délinquants extrémistes violents sous responsabilité fédérale ont été déterminées : le Système de gestion des délinquant(e)s, les fonds de données de la Direction de la sécurité, les fonds de données locaux (établissements) et l'information de source ouverte. Ces quatre sources de données représentent l'ensemble de toutes les sources de données disponibles sur la radicalisation, et les quatre ont été examinées afin de permettre une meilleure compréhension des fonds de données du SCC. Bien que dans certains cas, les données disponibles de plusieurs sources se chevauchaient, chaque source offrait également des renseignements uniques.

Système de gestion des délinquant(e)s (SGD). Mis en œuvre en 1992, le SGD est un système informatisé de gestion des dossiers de cas utilisé par le Service correctionnel du Canada, la Commission des libérations conditionnelles du Canada ainsi que d'autres partenaires de la justice pénale pour gérer l'information sur les délinquants sous responsabilité fédérale (SCC, 2011). Les données du SGD sont accessibles de deux façons : sous forme regroupée (permettant d'obtenir un résumé de plusieurs délinquants) ou sous forme individuelle (permettant de consulter des rapports et d'autres documents propres à chaque délinquant).

On a d'abord analysé les bases de données regroupées pour obtenir de l'information sur l'affiliation à des groupes criminels, les infractions criminelles et d'autres points d'intérêt (délinquants dont le dossier portait les mentions « terrorisme », « cas notoire », etc.), en vue de dresser une liste préliminaire des délinquants potentiellement radicalisés. Une équipe d'agents de recherche a passé en revue un sous-échantillon particulier de documents dans le SGD pour chacun de ces délinquants, notamment les profils criminels, les mises à jour du plan correctionnel, les évaluations en vue d'une décision, et, dans certains cas, les notes sur l'activité psychologique et les rapports d'incident. À la suite de cet examen exhaustif de données individuelles du SGD effectué par le personnel de la Direction de la recherche, et de l'analyse faite par le personnel de l'Unité de l'analyse et de l'évaluation du renseignement stratégique (UAERS), la liste initiale a été réduite environ du tiers. Parmi les délinquants radicalisés

identifiés dans le SGD, un peu plus de la moitié étaient toujours sous la responsabilité du SCC en août 2012; les autres avaient fini de purger leur peine, avaient été déportés ou étaient décédés.

Les données concernant ces délinquants dans le SGD – et les délinquants identifiés par d'autres moyens – ont varié considérablement selon divers facteurs, y compris les suivants : date de début de la peine; durée de la peine déjà purgée au moment où les données ont été vérifiées; infraction à l'origine de la peine; et personnel assigné au dossier.

Fonds de données de la Direction de la sécurité. Les fonds de données de la Direction de la sécurité ont également été passés en revue. La Direction de la sécurité à l'administration centrale (AC) détient des renseignements uniques qui peuvent être disponibles ou non par d'autres sources, par exemple au moyen de communications avec les agents du renseignement de sécurité en établissement, dans la collectivité et régionaux, ou par l'intermédiaire d'autres membres du personnel de sécurité ou en établissement et de partenaires externes. Des consultations avec l'UAERS de la Direction de la sécurité ont indiqué que celle-ci est au courant de la présence de personnes considérées comme radicalisées.

Fonds de données des établissements. La création et l'échange de renseignements de sécurité au SCC sont régis par plusieurs documents de politique (p. ex. DC 568-1, DC 568-2 et DC 568-3; SCC, 2012a, 2012b et 2012c) qui précisent quels sont les formulaires et les rapports que doivent remplir les membres du personnel pour documenter le comportement des détenus et les incidents. Les formulaires, et les renseignements qu'ils renferment peuvent être conservés dans le SGD, dans un dossier de sécurité préventive ou sur support papier dans les établissements, selon la nature de l'information et les exigences connexes en matière de rapports. L'information peut aussi être communiquée à l'aide d'un réseau sécurisé et protégé ou d'un système de courriel Outlook protégé (analystes de l'UAERS, communication personnelle, 9 août 2012).

Afin de mieux comprendre comment ces politiques, rapports et formulaires sont mis en œuvre au niveau opérationnel dans les établissements, des groupes de discussion ont été tenus dans certains établissements correctionnels fédéraux pour obtenir des détails plus précis entourant la consignation et la communication des renseignements sur les extrémistes violents[3]. Dans toutes les régions, les membres du personnel ont dit connaître et utiliser les documents

[3] Voir l'étude 1 pour obtenir une description exhaustive des groupes de discussion en établissement ainsi qu'un résumé complet et une analyse des résultats.

pertinents pour consigner l'information sur les délinquants radicalisés ou en faciliter la communication. Ils ont en outre indiqué que l'information pertinente est aussi transmise de façon informelle par voie de courriels ou de communications verbales. Bien que les membres du personnel estiment pour la plupart que les politiques et les procédures actuelles de signalement des comportements associés à la radicalisation sont claires et efficaces, certaines préoccupations ont été formulées au sujet du processus de consignation des renseignements et des lacunes qui pourraient en résulter en ce qui a trait à l'information touchant les délinquants radicalisés. Les possibilités d'échange de renseignements sur les délinquants radicalisés entre le SCC et les autres organismes et partenaires de la sécurité publique étaient généralement perçues comme étant positives et fructueuses.

Plusieurs membres du personnel ont offert des suggestions pour améliorer la qualité des fonds de données à tous les niveaux du SCC. Des membres du personnel ont indiqué qu'une formation supplémentaire, un ensemble de politiques plus spécialisées visant les délinquants radicalisés, des ressources plus nombreuses pour le personnel de sécurité ainsi que de meilleurs formulaires amélioraient les données tout en facilitant l'échange de renseignements au sein du SCC et entre le SCC et d'autres organismes.

Renseignements du domaine public. Afin de nous assurer que tous les délinquants radicalisés sous la surveillance du SCC (y compris ceux n'ayant pas été reconnus coupables d'infractions liées au terrorisme) soient pris en compte dans l'analyse des fonds de données, nous avons également examiné des renseignements de source ouverte ou du domaine public. Des recherches effectuées à l'aide de Google et de Wikipédia, en utilisant les expressions « terrorisme au Canada », « terroriste canadien », « activiste politique » et « criminel politique », ont permis d'identifier des personnes ayant commis des actes extrémistes au Canada et des Canadiens impliqués dans des actes extrémistes au pays ou à l'étranger. Parmi ceux-ci, un peu moins du tiers avaient été condamnés à une peine de ressort fédéral, et près de la moitié n'étaient pas identifiés dans le SGD ou les fonds de données de la Direction de la sécurité mentionnée plus haut; il s'agissait donc de cas additionnels qui n'avaient pas été repérés à l'aide de ces deux sources de données[4]. Un examen plus poussé a permis de constater que tous ces délinquants possédaient des dossiers dans le SGD et que les fonds de données propres à ces délinquants

[4] Pour la plupart, il s'agissait de cas antérieurs de délinquants qui avaient fini de purger leur peine et pour lesquels les données étaient limitées dans le SGD.

reflétaient donc ceux présentés dans la section portant sur le fonds de données du SGD. Toutefois, les renseignements du domaine public ont été utiles en ce sens qu'ils ont fourni dans bien des cas un contexte supplémentaire permettant d'interpréter l'information se trouvant dans les dossiers officiels du SCC.

Étude 1 : Estimation qualitative des délinquants susceptibles d'être radicalisés

L'étude qualitative initiale sur les délinquants radicalisés poursuivait deux objectifs. Premièrement, compte tenu de l'absence des recherches sur la population de délinquants radicalisés canadiens et de la taille relativement petite de l'échantillon de délinquants radicalisés, il était important d'examiner, à l'aide de méthodes qualitatives, les caractéristiques particulières des délinquants qui sont radicalisés de même que celles des délinquants vulnérables à la radicalisation, du point de vue du personnel en établissement. Deuxièmement, l'information recueillie au moyen de l'approche qualitative pouvait ensuite servir de base aux méthodes d'estimation quantitatives et orienter les politiques et les pratiques en établissement entourant la consignation et la communication des renseignements relatifs aux délinquants radicalisés. Ainsi, le texte qui suit présente la méthode d'estimation qualitative employée, expose en détail les résultats de l'étude et examine l'incidence des résultats en lien avec les publications portant sur les extrémistes violents, les opérations correctionnelles et les méthodes quantitatives.

Méthodes

Échantillon. Compte tenu de l'ampleur et de la disponibilité des renseignements figurant aux dossiers des délinquants radicalisés, on a jugé plus pertinent de tenir des groupes de discussion en établissement afin d'obtenir de l'information qualitative de première main au sujet de cette population particulière. D'après l'emplacement des délinquants potentiellement radicalisés identifiés dans le cadre de l'examen des fonds de données et des lacunes, on a dressé une liste de vingt établissements particulièrement pertinents aux fins des groupes de discussion. Cette liste a ensuite été communiquée aux partenaires du projet, à la Direction de la sécurité à l'AC, en vue de sélectionner cinq établissements (un dans chaque région du SCC – Pacifique, Prairies, Ontario, Québec et Atlantique) où conduire les groupes de discussion.

Deux groupes de discussion ont été tenus dans chacun des cinq établissements sélectionnés : un avec des membres du personnel de sécurité (agents du renseignement de sécurité (ARS) en établissement et dans la collectivité, coordonnateurs des opérations correctionnelles (COC) et sous-directeurs adjoints des Opérations (SDAO)) et un avec des membres du personnel de première ligne (agents de libération conditionnelle (ALC), membres du personnel des visites et de la correspondance (V et C), agents d'admission et de libération (A et L), agents correctionnels (CX-II) et agents de programmes correctionnels (APC). De plus,

des ARS en établissement travaillant dans les quinze établissements pertinents non sélectionnés aux fins des groupes de discussion en établissement ont été invités à participer au groupe de discussion organisé dans leur région pour le personnel de sécurité. Enfin, des analystes du renseignement de sécurité (ARS) régionale ont également été invités à participer au groupe de discussion tenu de leur région pour le personnel de sécurité. Au total, les participants aux dix groupes de discussion ont représenté dix établissements fédéraux différents, les cinq administrations régionales (AR), deux bureaux de libération conditionnelle dans la collectivité et un organisme partenaire externe[5].

Démarche. Des groupes de discussion ont eu lieu entre le 1er octobre et le 12 octobre 2012. Des équipes de projet formées de trois personnes (deux employés de la Direction de la recherche et un employé de la Direction de la sécurité) se sont rendues dans chaque établissement pour diriger les groupes de discussion[6]. Étant donné que l'enregistrement audio des groupes de discussion n'était pas autorisé pour ce projet, deux membres de l'équipe ont pris des notes détaillées des discussions tandis que le troisième membre de l'équipe (un employé de la Direction de la recherche) a animé les discussions. Les groupes de discussion, dont la durée prévue était d'environ une heure, se sont déroulés sur une période allant de 45 minutes à deux heures.

On a demandé aux participants des groupes de discussion de commenter deux principaux points d'intérêt concernant les délinquants radicalisés, soit les types de comportements ou d'indicateurs observés, consignés et communiqués par les membres du personnel au sujet des délinquants qu'ils savent ou soupçonnent être radicalisés, et la manière dont ces renseignements sont consignés, gérés et communiqués. Ces points ont été abordés à l'aide de douze questions réparties en trois catégories principales : la définition des « délinquants radicalisés », l'identification des délinquants radicalisés et l'identification des délinquants vulnérables à la radicalisation[7]. Ces points d'intérêt particulier ont été choisis de sorte à répondre aux objectifs de la méthode de recherche qualitative et ont été formulés en collaboration avec des membres de l'équipe de la Direction de la sécurité afin d'en assurer la pertinence opérationnelle.

[5] Le protocole pour les groupes de discussion a également été mené séparément avec un représentant de l'aumônerie. Les réponses de cette entrevue ont été intégrées aux réponses du groupe de discussion tenu avec le personnel de première ligne dans la région d'attache de l'aumônier.
[6] Un autre employé de la Direction de la sécurité a participé aux groupes de discussion dans la région de l'Ontario, portant ainsi à quatre le nombre total des membres de l'équipe qui ont participé aux séances.
[7] Le protocole complet relatif aux groupes de discussion est présenté à l'Annexe A.

Résultats

En raison de la complexité du sujet, la plupart des questions abordées dans les groupes de discussion ont donné lieu à des débats approfondis et généré de nombreuses réponses. On rappelle au lecteur que les consultations qualitatives de groupes de discussion ont pour objet de recueillir le plus grand nombre de réponses ou d'éventuelles idées auprès de participants expérimentés. Par conséquent, même si les réponses sont souvent présentées en valeurs numériques ou proportionnelles, l'importance d'un thème donné ne correspond pas nécessairement au nombre de fois qu'il a été mentionné dans les groupes de discussion. Une certaine réponse peut être particulièrement pertinente pour la population de l'établissement où elle a été mentionnée même si elle n'apparaît qu'une seule fois dans la liste de réponses. Toutefois, comme il serait impossible de discuter de chacune des réponses, les résultats qui suivent mettent en évidence certains des thèmes les plus courants ou intéressants. La liste complète des réponses fournies pour chacune des questions est fournie à l'Annexe B[8].

Définition d'un « délinquant radicalisé ». Afin de mettre en contexte les réponses des participants, il était important de comprendre d'abord ce qu'ils entendaient par une personne « radicalisée » et comment ils en étaient venus à cette définition. Ainsi, on leur a demandé de dire les mots ou les idées clés qui leur venaient à l'esprit par rapport au terme « délinquant radicalisé ». Bien que de nombreux mots clés aient été relevés, ceux qui ont été cités le plus souvent sont « extrême/extrémisme », « terroriste/terrorisme » et « religieux/religion ». Les participants ont aussi mentionné fréquemment que les délinquants radicalisés étaient susceptibles d'être motivés par une idéologie, d'avoir des intentions politiques ou antigouvernementales et d'adhérer à des systèmes de croyances rigides et intransigeantes. Certains ont décrit les délinquants radicalisés comme des personnes violentes, tandis que d'autres ont indiqué que l'existence de la violence n'est pas toujours nécessaire.

La tendance à inclure les mots « terrorisme » et « religion » dans une liste de mots clés servant à décrire les délinquants radicalisés peut être liée aux sources d'information sur lesquelles sont fondées ces définitions personnelles. Invités à décrire comment ils avaient acquis leur définition de la radicalisation, les participants de tous les groupes de discussion ont dit que

[8] À des fins de contexte opérationnel et d'information, on a également demandé aux participants de s'exprimer au sujet des politiques et des procédures en place pour signaler les comportements soupçonnés être liés à la radicalisation, à l'échelle locale, régionale et nationale, et de formuler des commentaires sur les possibilités d'échange de renseignements avec les partenaires externes du domaine de la sécurité publique. L'annexe B présente les résultats liés à ces questions.

leur source d'information était les médias et les nouvelles. Plusieurs ont aussi mentionné leur expérience personnelle et professionnelle comme source d'information; dans la moitié des groupes de discussion, les participants ont indiqué que la formation à l'externe offerte par le SCC figurait parmi leurs sources d'information concernant les délinquants radicalisés. D'autres avaient acquis leur définition des délinquants radicalisés dans le cadre de réunions et de séances d'information avec des organismes partenaires ou en consultant eux-mêmes des publications sur les extrémistes violents, y compris des articles de journaux, des rapports et des livres.

Enfin, on a lu aux participants la définition du SCC d'un « délinquant radicalisé »[9] et on leur a demandé s'ils étaient d'accord ou non avec cette définition. Les réponses fournies ont été très variées, au sein même des groupes et d'un groupe à l'autre. La plupart des membres du personnel se sont dits d'accord avec la définition; ils ont indiqué qu'elle était assez large pour laisser une certaine latitude et une marge d'interprétation et se sont dits d'accord avec le fait qu'elle inclue la violence et l'idéologie. Certains se sont dits en désaccord avec la définition et l'ont trouvée trop souple et générale, ce qui augmentait le risque d'étiqueter faussement les délinquants non radicalisés. D'autres ont exprimé leur désaccord avec l'utilisation du terme « violent » car celui-ci est difficile à définir, et ont souligné la divergence entre la définition du SCC et d'autres définitions utilisées par les organismes partenaires. Dans l'ensemble, les participants ont estimé que la définition était convenable, mais qu'elle devrait préciser certains mots (p. ex. « idéologie ») et inclure des éléments particuliers et des indicateurs clés de la radicalisation tels que l'élément du recrutement, les différences de motivation par rapport à un délinquant « typique » et les particularités de nature religieuse et politique.

Identification des délinquants radicalisés. La détermination des comportements permettant d'établir qu'un délinquant est radicalisé compte parmi les principaux points d'intérêt du volet qualitatif de la présente étude sur les extrémistes violents dans les établissements fédéraux, tant pour des raisons opérationnelles que pour étayer la méthode d'estimation quantitative. À cette fin, on a demandé aux participants de nommer des comportements dont ils avaient été témoins chez des détenus (ou qu'on leur avait signalés) et qui indiquaient que ces détenus pouvaient être radicalisés.

Le tableau 1 présente les comportements mentionnés dans au moins la moitié (cinq sur

[9] Le SCC définit un délinquant radicalisé comme étant un « délinquant motivé idéologiquement, qui commet des actes violents, qui aspire à les commettre, qui complote à cette fin ou qui en fait la promotion afin d'atteindre des objectifs idéologiques ».

dix) des groupes de discussion (voir l'Annexe B pour obtenir la liste complète des comportements relevés). Les indicateurs qui ont été le plus souvent mentionnés sont les suivants : être en possession de certains livres ou objets dans sa cellule; ne plus fréquenter les mêmes personnes dans l'établissement; avoir des débats idéologiques avec les membres du personnel ou les autres détenus; et participer à des rassemblements dans des endroits particuliers ou à des séances de prière informelles. Bien qu'ils aient été mentionnés moins souvent, les indicateurs suivants revêtent un certain intérêt : comportements indiquant une tentative de recruter de nouveaux membres, nombre accru de griefs officiels et changements relatifs à l'apparence physique (poils faciaux, longueur des cheveux et tenue vestimentaire).

Tableau 1

Comportements indiquant une radicalisation le plus souvent mentionnés.

	Répondants	
Réponses uniques	*Nombre*	*%*
Certains livres ou objets dans la cellule/recherches sur des croyances	9	90
Changement de fréquentations dans l'établissement	9	90
Commencer à avoir des débats idéologiques avec le personnel ou les autres détenus	7	70
Participer à des rassemblements dans des endroits particuliers ou à des séances de prière informelles	7	70
Certains dessins et objets artistiques/d'artisanat	6	60
Certains tatouages	6	60
Changements dans les communications externes (appels et lettres)	6	60
Conversion religieuse/intérêt soudain pour la religion	6	60
Attitude envers les autres détenus ou personnes	5	50
Commencer à verbaliser des changements idéologiques	5	50
Critiquer ou prêcher certains comportements	5	50

Remarque : *n* représente le nombre de groupes de discussion ayant fourni cette réponse. Nombre total de groupes de discussion = 10.

On a ensuite demandé aux participants s'il y avait des comportements particuliers qu'on leur avait dit de surveiller et de signaler comme pouvant être problématiques relativement aux délinquants radicalisés. La plupart des participants ont indiqué n'avoir reçu aucune directive officielle concernant la population de délinquants radicalisés en particulier, mais plusieurs connaissaient les types de comportements qu'on s'attendait à ce qu'ils signalent. Les employés ont précisé qu'on leur avait dit de signaler certains objets artistiques et d'artisanat, certains accessoires, livres et objets conservés dans les cellules, certains tatouages ainsi que certains comportements comme la verbalisation de pensées idéologiques et la tenue de débats idéologiques.

Délinquants vulnérables à la radicalisation. Tout comme les objectifs liés à l'identification des délinquants radicalisés, l'examen qualitatif des extrémistes violents comprenait un volet qui visait à en savoir plus sur les délinquants susceptibles de devenir radicaux en établissement, tant pour des raisons opérationnelles que pour étayer l'estimation quantitative subséquente de la vulnérabilité. Les participants aux groupes de discussion ont ainsi

été priés de décrire les types de délinquants qui constituent habituellement une cible en ce qui touche la radicalisation. Le tableau 2 illustre les caractéristiques qui ont été citées dans au moins la moitié (cinq sur dix) des groupes de discussion (voir l'Annexe B pour obtenir la liste complète des caractéristiques mentionnées). Parmi les caractéristiques liées à la vulnérabilité qui ont été le plus souvent mentionnées, citons les délinquants qui ont un besoin d'appartenance ou recherchent un meilleur statut, les délinquants qui sont faibles et vulnérables et les délinquants qui sont faciles à influencer.

Tableau 2

Caractéristiques indiquant une vulnérabilité à la radicalisation le plus souvent mentionnées.

	Répondants	
Réponses uniques	*Nombre*	*%*
Ayant un besoin d'appartenance ou recherchant un meilleur statut	9	90
Faibles et vulnérables	9	90
Faciles à influencer	8	80
Solitaires	7	70
Marginalisés / ayant le sentiment d'être exclus	7	70
Reconnus coupables d'infractions violentes ou capables d'en commettre	7	70
Plus jeunes	7	70
Incarcérés pour la première fois dans un établissement fédéral	5	50
Mésadaptés	5	50
Menant une vie perturbée/désordonnée	5	50
Ayant des émotions intenses (p. ex. de la colère)	5	50
En colère contre « le système » / « le genre humain »	5	50

Remarque : *n* représente le nombre de groupes de discussion ayant fourni cette réponse. Nombre total de groupes de discussion = 10.

Fait intéressant, les comportements indicateurs d'une susceptibilité à la radicalisation qui ont été cités étaient souvent opposés. À titre d'exemple, les délinquants vulnérables à la radicalisation ont été décrits comme ayant des capacités intellectuelles limitées et un faible niveau de scolarité, mais aussi comme ayant un niveau d'études supérieur et, parfois, des compétences professionnelles particulières. Certains membres du personnel étaient d'avis que les délinquants vulnérables à la radicalisation n'avaient pas de fréquentations, de liens ni de système de croyances sous-jacent, tandis que d'autres croyaient que les délinquants vulnérables à la

radicalisation comprenaient les délinquants qui avaient des liens établis, adhéraient déjà à un système de croyances ou avaient un penchant politique existant.

En approfondissant cette question, les participants aux groupes de discussion ont souvent décrit deux sous-ensembles distincts de délinquants vulnérables à la radicalisation : les délinquants vulnérables, isolés et non qualifiés, qui sont recrutés pour faire le « boulot sale » du groupe au quotidien, et les délinquants ayant davantage de relations et étant plus instruits et qualifiés, qui sont recrutés en raison de leurs compétences et habiletés particulières. Les compétences et les habiletés soulignées comme étant particulièrement attrayantes étaient celles liées à la fabrication de bombes, à la falsification de documents et à la programmation informatique. Les délinquants ayant déjà exercé des fonctions professionnelles, par exemple à titre d'avocat ou de policier, étaient également considérés qualifiés.

Outre la typologie et les caractéristiques personnelles, d'autres facteurs externes peuvent avoir un effet sur la vulnérabilité d'un délinquant à la radicalisation. Invités à commenter sur les facteurs externes ou environnementaux qui peuvent amener les délinquants à se radicaliser, les membres du personnel ont soulevé plusieurs facteurs dans la collectivité et en établissement. Plusieurs ont indiqué que l'occurrence d'événements locaux (collectivité ou famille) ou internationaux et les vulnérabilités résultant de ces événements, ainsi que les normes et les pratiques culturelles de certaines régions géographiques, pouvaient influencer la vulnérabilité d'un délinquant. Parmi les facteurs contributifs en milieu carcéral mentionnés par les participants aux groupes de discussion, citons le recrutement d'un délinquant au début de sa peine d'emprisonnement, les « avantages » qu'il perçoit à la conversion (p. ex. meilleurs choix de repas et possibilités accrues de déplacements), de même que les menaces et la pression qui sont exercées par d'autres délinquants pour qu'il se radicalise.

Enfin, on a demandé aux participants de discuter des incidences, sur la sécurité, de la radicalisation et du recrutement des délinquants vulnérables dans les établissements, en examinant les incidences aussi bien dans les établissements que dans la société en général. La vaste majorité des membres du personnel se sont dits préoccupés par le fait qu'un plus grand nombre de délinquants radicalisés pourrait poser une menace à la sécurité du personnel en établissement et, en bout de compte, accroître les menaces à la sécurité publique. Les membres du personnel ont spécifiquement formulé des préoccupations en matière de gestion de la population reliées à une augmentation de la population de délinquants radicalisés, et ils ont

indiqué que davantage de personnel et de ressources pourraient être nécessaires afin de gérer une population de délinquants potentiellement plus violents et incompatibles. Ils ont émis l'hypothèse qu'une population accrue de délinquants radicalisés pourrait mener à une augmentation du nombre de placements en isolement et de transfèrements, une augmentation du partage d'« habiletés » criminogènes parmi les délinquants et une augmentation des conflits entre les délinquants.

Analyse

Définition d'un « délinquant radicalisé ». Les réponses des participants aux questions visant à définir ce qu'est un délinquant radicalisé ont fait ressortir plusieurs sujets de discussion. Comme l'illustre le large éventail de mots clés désignés comme étant associés au terme « radicalisé », les participants aux groupes de discussion ont démontré leur compréhension du fait que la radicalisation est une question complexe qui revêt de multiples facettes. Ils ont nommé plusieurs des caractéristiques citées dans les publications comme étant communes à tous les extrémistes violents, tels que la motivation idéologique et un ressentiment partagé (Moghaddam, 2005; Horgan, 2008), mais ils ont aussi montré qu'ils sont conscients que la radicalisation n'est pas limitée à un type de groupe (Hannah, Clutterbuck et Rubin, 2008), en évoquant les extrémistes environnementalistes, de droite et religieux. Cette conscientisation se reflète aussi dans les commentaires relatifs à la définition de la radicalisation établie par le SCC, dont plusieurs ont fait l'éloge du fait qu'elle englobait plusieurs types de groupes de délinquants radicalisés.

La grande diversité des éléments définitionnels cités peut être attribuable aux diverses sources d'information consultées au sujet de l'extrémisme violent. Certaines de ces sources étaient officielles (séances de formation offerte par le SCC ou des organismes partenaires), d'autres étaient plus informelles (réunions à l'interne et discussions avec le personnel) et d'autres encore étaient personnelles (recherches documentaires personnelles, expérience personnelle). Selon la source de l'information, la qualité de l'information pouvait influencer les principales idées exprimées. À titre d'exemple, l'accent placé par les médias de masse sur la religion comme élément moteur de l'extrémisme violent peut expliquer les perceptions du personnel voulant que la religion (particulièrement l'islam) soit un mot clé indicateur de la radicalisation, malgré le fait que cette idée soit contestée dans les écrits portant sur la question (Aly et Striegher, 2012). Dans tous les groupes de discussion, les employés des services correctionnels ont dit consulter les

médias d'information ou chercher de la documentation au sujet des délinquants radicalisés, ce qui semble dénoter un désir de leur part d'obtenir plus d'information concernant ce groupe de délinquants. Cela présente une excellente occasion pour le SCC de fournir aux membres du personnel de l'information fondée sur des données probantes en ce qui a trait à l'extrémisme violent, tout en dissipant les idées fausses et les mythes courants qui y sont associés.

Les discussions qui ont porté sur la définition de la radicalisation établie par le SCC correspondaient aux débats similaires en matière de définition que l'on retrouve dans les publications sur l'extrémisme violent, mettant ainsi en lumière la difficulté inhérente à la définition de ce paradigme. Le fait que les participants aient mentionné à maintes reprises les termes « extrémiste » et « terroriste » en tant qu'idées principales associées à la radicalisation démontre que ces termes, de pair avec le terme « radical », sont souvent utilisés de façon interchangeable (Bartlett, Birdwell et King, 2010). Bien que la plupart des membres du personnel soient en accord avec la définition de « radicalisation » du SCC, plusieurs ont recommandé d'y apporter des ajouts ou des modifications afin de préciser davantage le concept du point de vue opérationnel. Ainsi, des membres du personnel ont indiqué qu'il fallait définir les termes « idéologie » et « violent » sur le plan opérationnel, et ils ont demandé à ce que des indicateurs facilement identifiables, comme les comportements liés au recrutement et les indicateurs incitatifs, soient ajoutés à la définition.

Identification des délinquants radicalisés. Les membres du personnel ont cerné un vaste éventail de comportements qu'ils ont observés et signalés (ou qu'on leur a demandé de signaler) au sujet des délinquants radicalisés. Même si certains de ces éléments étaient des indicateurs physiques qui ne sont habituellement pas abordés dans les publications portant sur les extrémistes violents (présence de certains tatouages, utilisation de certains symboles), la plupart des comportements étaient en fait des *changements* de comportement. Les membres du personnel ont par exemple cité de nombreuses fois des changements dans les domaines suivants : fréquentations, attitudes (se manifestant par la verbalisation de certaines croyances et des débats idéologiques avec le personnel et les autres délinquants), niveau d'intérêt envers la religion et respect des règles.

Certains changements de comportement propres au milieu carcéral ont également été fréquemment cités. Les membres du personnel ont mentionné une augmentation de la participation à des rassemblements ayant pour but des séances de prière informelles, de même

que des changements dans les communications externes (appels et lettres) et des changements relatifs aux visites ou aux visiteurs. En outre, les participants ont cité à maintes reprises des changements dans les rôles en établissement ainsi qu'un nombre accru de griefs officiels et de demandes de changement du régime alimentaire. Parmi les autres changements indiqués, notons ceux liés à l'apparence physique, y compris les changements touchant les poils faciaux, la longueur des cheveux et la tenue vestimentaire. Même si ces comportements sont propres au contexte d'un établissement, la plupart d'entre eux dénotent clairement un mouvement vers l'affiliation à un groupe particulier, principalement un groupe islamiste. Il convient de noter que même si des tendances similaires en matière de conversion religieuse ont été observées aux États-Unis, l'incidence de ces conversions est mixte; en effet, certains ont établi un lien entre la conversion à l'islam et une meilleure réadaptation des délinquants (Barringer, 1998; Jenkins, 2003).

L'accent mis sur les changements de comportement par les membres du personnel est intéressant, car il signifierait que les délinquants entrent dans le système correctionnel « non radicalisés » et se radicalisent par la suite (ce qui mène aux changements de comportement), ou que les délinquants radicalisés qui arrivent dans les établissements attendent plus tard au cours de leur peine avant d'afficher des comportements pouvant révéler une radicalisation. Dans un cas comme dans l'autre, les études démontrent que la majorité des comportements suggérant une radicalisation de ces délinquants sont des caractéristiques de l'extrémisme violent. À titre d'exemple, Precht (2007) et Silber et Bhatt (2007) ont traité de l'importance de tenir compte des changements de religion et du rôle de la religion en lien avec l'extrémisme violent, tandis que Moghaddam (2005) et Horgan (2008) ont fait état de l'existence et de l'expression d'un sentiment de ressentiment commun chez les extrémistes violents. L'accent sur les fréquentations (en personne avec les autres détenus, au moyen de communications externes ou dans le cadre de visites) est également appuyé par les études publiées, ce qui souligne l'importance que peut avoir l'influence des réseaux sociaux et des pairs pour ce qui est de favoriser les pensées et les actes extrémistes violents (Horgan, 2008; Monahan, 2012; Pressman, 2009; Sageman, 2004). Toutefois, certaines des autres caractéristiques relevées, comme la présence de troubles mentaux, font l'objet de peu d'appui (ou d'appuis contradictoires) dans les publications (Monahan, 2012; Silke, 1998).

Dans le cadre de discussions portant sur l'orientation donnée en matière d'identification,

de consignation et de signalement des comportements associés à la radicalisation, les membres du personnel ont souvent mentionné un manque de directives ou d'information. Bon nombre ont indiqué qu'aucune directive officielle n'était fournie relativement aux comportements particuliers qu'ils devaient signaler comme étant potentiellement problématiques, qu'il n'existait pas de politiques ni de formulaires particuliers concernant les délinquants radicalisés, que les politiques et le cadre s'appliquant aux délinquants radicalisés devaient être améliorés et que de la formation supplémentaire devait être offerte à tous les membres du personnel afin qu'ils comprennent mieux le problème de la radicalisation. Toutefois, lorsqu'on a demandé aux participants de déterminer les comportements indiquant une radicalisation et d'expliquer les processus et les procédures visant à consigner et à signaler l'information, ils ont été capables de tenir des discussions bien équilibrées et informées sur ces questions et ils ont mentionné plusieurs caractéristiques fondées sur des données probantes ainsi que les formulaires, les politiques et les processus pertinents relatifs à la communication des renseignements.

Il est possible que les commentaires des membres du personnel concernant un manque d'information (et la nécessité d'en recevoir davantage) soient en partie attribuables au manque de renseignements concrets sur les extrémistes violents en général et les délinquants radicalisés en particulier. Comme l'ont indiqué Mullins (2009) et Silke (2001), la majorité des renseignements qui existent à ce sujet est de seconde main ou de nature qualitative; la quantité et la qualité de l'information que le SCC peut fournir à ses employés sont donc limitées. Ces facteurs, ajoutés à la nature délicate des renseignements figurant aux dossiers des délinquants, qui bien souvent sont communiqués uniquement au personnel en établissement de façon restreinte, en fonction du « besoin de savoir », font qu'il est difficile d'informer pleinement le personnel au sujet de l'extrémisme violent. Cela étant dit, les employés souhaitent sans contredit être mieux informés sur la question. Le fait de fournir de l'information supplémentaire au moyen d'une formation officielle ou d'un échange informel de renseignements pratiques renforcerait sans aucun doute la confiance des employés en leur capacité de déterminer et de signaler les comportements associés à la radicalisation, tout en tempérant leurs craintes de désigner faussement un délinquant comme étant radicalisé.

Délinquants vulnérables à la radicalisation. Les discussions portant sur la vulnérabilité des délinquants à la radicalisation se sont révélées particulièrement intéressantes; elles ont fait ressortir l'éventail des caractéristiques qui peuvent rendre une personne susceptible de se joindre

à un groupe radicalisé ou d'être recrutée par un tel groupe, et elles ont démontré que les membres du personnel perçoivent la vulnérabilité comme étant à la fois un processus général et un processus pouvant être amplifié en milieu carcéral. En décrivant les personnes qui peuvent être amenées à se radicaliser, les membres du personnel ont mentionné plusieurs caractéristiques liées aux extrémistes violents qui ont été définies dans les publications. Ils ont indiqué que les délinquants plus jeunes qui en sont à leur première peine d'emprisonnement et qui cherchent à créer des liens en prison peuvent être particulièrement vulnérables, constatation qui est appuyée dans diverses publications (Benmelech et Berrebi, 2007; Silber et Batt, 2007; Silke, 2008; Jacques et Taylor, 2012). Les membres du personnel étaient aussi d'avis que les personnes susceptibles d'être recrutées avaient un niveau d'études supérieur et possédaient un certain ensemble de compétences, ce qui concorde avec plusieurs études indiquant que les extrémistes violents sont généralement mieux instruits que la population en général (Krueger, 2008 : Orsini, 2012).

La nature contradictoire de plusieurs des caractéristiques citées illustre le virage cognitif de la vision de l'extrémisme violent, qui est davantage axée sur le « profil » ou le « processus ». Les caractéristiques apparemment contradictoires – être instruit / ne pas être instruit, être solitaire / entretenir certaines relations et fréquentations, ne pas adhérer à un système de croyances / adhérer à des croyances similaires à celles d'une organisation extrémiste – illustrent les différents rôles et profils inhérents à bon nombre de systèmes relevés dans l'analyse documentaire (Barrett, 2011; Helmus, 2009; Horgan, 2008; Nesser, 2005). Le fait que les membres du personnel aient été capables de déterminer que toutes ces caractéristiques peuvent exister chez les personnes susceptibles d'être recrutées dans une organisation radicale démontre encore une fois le degré de compréhension élevé du personnel du SCC quant au caractère complexe de la façon dont un individu devient un extrémiste violent.

Parmi les caractéristiques les plus importantes citées par les participants, plusieurs étaient exceptionnelles en milieu carcéral ou étaient mises davantage en évidence par celui-ci. Selon les participants, les individus davantage susceptibles de se joindre à un groupe radical étaient des personnes faibles, vulnérables, facilement influençables, marginalisées et solitaires qui avaient un besoin d'appartenance et recherchaient un meilleur statut. Comme l'a souligné Neumann (2010), le milieu carcéral, plus que tout autre, produit des personnes qui recherchent un sentiment d'appartenance et une protection. On pourrait donc dire que la plupart des personnes

incarcérées sont vulnérables à la radicalisation par le seul fait d'être en prison (Hannah, Clutterbuck et Rubin, 2008). En fait, plusieurs participants aux groupes de discussion ont indiqué que tout délinquant pouvait être amené à se radicaliser. Toutefois, on a davantage discuté du fait qu'il semblait y avoir, en milieu carcéral, deux « niveaux » de recrutement distincts au sein des groupes radicaux : le recrutement de délinquants faibles et vulnérables pour faire le « boulot sale » du groupe en prison et le recrutement plus ciblé de personnes instruites et qualifiées à titre de « vrais » membres à long terme.

Il a été particulièrement intéressant de constater le lien récurrent (ou l'absence de lien) entre les délinquants radicalisés et les membres de gangs. Dans certaines parties des discussions menées avec les groupes de discussion, on a indiqué que les délinquants radicalisés étaient semblables aux délinquants membres d'un gang, tandis que dans d'autres parties des discussions, on a souvent établi une distinction entre ces deux groupes. Bien que Ungerer (2011) ait expliqué que les extrémistes violents agissaient souvent comme des membres de gangs en prison, les discussions menées avec les participants au sujet de la vulnérabilité à la radicalisation ont permis, dans une certaine mesure, d'éclaircir cette discordance. Plusieurs participants ont dit que les personnes solitaires, faibles et vulnérables qui entrent dans le système carcéral et cherchent un groupe d'appartenance peuvent tout aussi bien se joindre à un gang qu'à un groupe radical. Autrement dit, ces personnes présentent une vulnérabilité générale, et selon la dynamique de l'établissement ou la présence d'un leader puissant et charismatique, elles peuvent se joindre à l'un ou l'autre groupe. Sur le plan opérationnel, il s'agit d'une distinction importante pour le SCC. Comme ces délinquants sont souvent recrutés par des groupes puissants pour faire le « boulot sale », ils sont plus susceptibles de compromettre la sécurité des opérations quotidiennes de l'établissement. En faisant des efforts ciblés pour identifier les délinquants vulnérables à la radicalisation et les détourner de la radicalisation, on pourrait obtenir un outil clé de gestion de la population qui permettrait d'assurer aussi bien la sécurité des détenus en établissement que celle des membres du personnel.

En fait, les discussions menées avec les participants quant à la façon dont une population accrue de délinquants radicalisés pourrait se répercuter sur la sécurité en établissement ont porté principalement sur des questions relatives à la gestion de la population. Les participants ont mentionné qu'une population plus nombreuse de délinquants radicalisés pourrait entraîner une augmentation des menaces ou des agressions envers les membres du personnel en établissement,

une augmentation du nombre de délinquants violents ou dangereux et une augmentation des conflits parmi les délinquants. Ils ont émis l'hypothèse que de telles augmentations puissent accroître le recours aux placements en isolement ou aux transfèrements des délinquants, et, en fin de compte, exiger du personnel de renseignement et des ressources supplémentaires pour gérer les problèmes et les préoccupations visant la population. Ces préoccupations soulignent la nécessité d'accorder une attention accrue à la gestion de la population de délinquants radicalisés, en examinant notamment les options en matière de placement pénitentiaire ainsi que la pertinence des programmes correctionnels actuels et des exigences en matière de programmes pour ces délinquants, afin d'atténuer le risque qu'ils présentent pour l'établissement et la collectivité.

En ce qui a trait aux résultats de l'étude qualitative, il est important de garder à l'esprit plusieurs limites. Bien que nous ayons pris beaucoup de précautions pour mener les consultations des groupes de discussion au sein des établissements les plus pertinents et riches de renseignements, il convient de se rappeler que les établissements n'étaient pas tous représentés dans l'échantillon. En outre, le caractère relativement nouveau des populations de délinquants radicalisés dans les établissements fédéraux canadiens, allié à la nature délicate des renseignements entourant ces détenus, peut avoir donné lieu à une quantité de renseignements moins importante que celle qui aurait été recueillie à propos d'un sujet différent. Enfin, l'impossibilité d'enregistrer les séances sur bande audio a pu nuire à la qualité des données qualitatives, car il a fallu se fier entièrement sur les comptes rendus écrits des conversations aux fins de l'interprétation des résultats. Pour ces raisons, il y aurait lieu d'utiliser un échantillon d'établissements différents pour y mener des groupes de discussion dans le cadre de recherches qualitatives futures, de même qu'une technologie d'enregistrement audio pour assurer la meilleure qualité de données possible.

Prochaines étapes

Les résultats de l'étude qualitative des délinquants radicalisés permettent d'orienter les recommandations liées aux opérations et à la recherche. Sur le plan opérationnel, les résultats donnent à penser que même si de nombreux membres du personnel du SCC sont bien informés au sujet des questions reliées à la radicalisation, il existe une soif générale d'en apprendre davantage sur ce sujet. Par conséquent, il pourrait être bénéfique de fournir de la formation et de l'information supplémentaires sur la radicalisation. En outre, l'élaboration d'un cadre officiel de

lutte contre la radicalisation pourrait être utile compte tenu du fait que les membres du personnel souhaitent être mieux orientés au moyen de définitions, de politiques et d'indicateurs officiels propres aux délinquants radicalisés. Du point de vue de la recherche, les résultats de l'étude qualitative ont à la fois reproduit l'information trouvée dans les publications et révélé de nouvelles idées et caractéristiques qui pourraient être examinées. À ce titre, les résultats de l'étude seront pris en compte dans les études quantitatives qui suivront sur les délinquants radicalisés et les délinquants vulnérables à la radicalisation, en vue de déterminer si les caractéristiques et les comportements signalés par les membres du personnel sont appuyés par les données quantitatives disponibles.

Puisque l'étendue de la recherche portant sur les délinquants radicalisés au Canada est extrêmement limitée, il existe de nombreuses possibilités de recherches futures. Il serait particulièrement intéressant de réaliser un examen approfondi des réseaux sociaux des délinquants radicalisés à l'intérieur et à l'extérieur du milieu carcéral, afin de mieux comprendre comment les délinquants radicalisés poursuivent leur « travail » malgré leur incarcération. Toutefois, du point de vue opérationnel, le travail le plus pertinent consisterait à effectuer un examen des stratégies efficaces de gestion de la population relativement à ces délinquants, en particulier la pertinence des interventions et des programmes correctionnels existants pour les délinquants radicalisés, et à mener des études visant à déterminer les stratégies efficaces de désaffiliation et de déradicalisation.

Étude 2 : Estimation quantitative des délinquants susceptibles d'être radicalisés

L'étude qui précède compte parmi les premières à mettre l'accent sur les perceptions qu'ont les employés des services correctionnels des facteurs qui caractérisent les délinquants radicalisés (voir Liebling et Straub, 2012). De même, très peu de travaux de recherche quantitative ont été effectués en ce qui a trait aux différences qui existent entre les délinquants radicalisés et les délinquants non radicalisés (voir Mullins, 2009). C'est pourquoi une démarche d'exploration a été adoptée pour l'étude quantitative des délinquants radicalisés. L'approche comprenait deux volets, soit : 1) un examen visant à établir si les indicateurs de radicalisation déjà signalés dans les publications érudites et gouvernementales, ou cernés dans des groupes de discussion, étaient présents dans l'échantillon actuel de délinquants radicalisés; et 2) un examen exploratoire des autres indicateurs qui pourraient distinguer les délinquants radicalisés de l'échantillon actuel des autres délinquants.

Il est important de se rappeler que, compte tenu du nombre restreint de publications propres aux délinquants radicalisés, les indicateurs de radicalisation possibles qui ont été examinés dans le premier volet de cette étude étaient pour la plupart issus de publications sur les personnes radicalisées dans la collectivité et des différences entre ces personnes et d'autres membres de la collectivité. La présente étude, toutefois, établit des comparaisons entre des délinquants radicalisés et d'autres délinquants plutôt que des membres de la collectivité, et les résultats doivent être interprétés en conséquence.

Méthodes

Échantillon. L'échantillon a été déterminé en fonction de délinquants identifiés comme étant radicalisés au moyen du SGD, de l'UAERS de la Direction de la sécurité à l'AC et d'examens de données du domaine public, comme il est décrit dans la section du rapport intitulé *Recherches préliminaires*[10]. Ces délinquants ont été comparés à l'ensemble de la population des détenus canadiens sous responsabilité fédérale qui étaient incarcérés dans un établissement du SCC au 13 novembre 2012[11] [12].

[10] Pour des raisons de sécurité, le nombre de délinquants identifiés à l'aide de ce processus a été omis du rapport, mais il est permis d'indiquer qu'il est inférieur à 100.

[11] On a également envisagé une deuxième approche permettant de comparer les délinquants radicalisés à un groupe témoin apparié, mais celle-ci a finalement été rejetée. Comme il existe peu d'études empiriques sur les différences entre les délinquants radicalisés et les délinquants non radicalisées, et que la plupart d'entre elles n'ont pas été

Démarche. Deux ensembles de comparaisons ont été effectués. Premièrement, on a tenté de comparer les délinquants radicalisés à l'ensemble des délinquants incarcérés à l'aide des variables considérées importantes dans les publications liées à la radicalisation et par les participants aux groupes de discussion dans le contexte de la cueillette des données qualitatives. Les variables ainsi définies ont été comparées dans la mesure du possible aux indicateurs relevés dans le SGD, qui est la base de données informatisée du SCC utilisée aux fins de la gestion des renseignements concernant les délinquants (voir l'Annexe C). Ces analyses visaient à examiner si les tendances relatives aux différences entre les délinquants radicalisés et les délinquants non radicalisés, posées en hypothèse dans les publications et par les participants aux groupes de discussion, étaient présentes dans l'échantillon. Deuxièmement, on a comparé les délinquants radicalisés à l'ensemble de la population de délinquants au moyen de diverses variables supplémentaires. Ces analyses étaient de nature exploratoire et aucune hypothèse n'a été formulée. Les variables ont été sélectionnées simplement en fonction de leur disponibilité dans le SGD et de leur validité apparente.

Analyses. Les délinquants radicalisés ont été comparés à l'ensemble de la population de délinquants à l'aide de tests z (pour les données continues) et de tests z pour les proportions dans la population (pour les données catégoriques). Ces tests ont permis de déterminer si la valeur (moyenne ou proportion) établie pour l'échantillon de délinquants radicalisés différait considérablement de celle de la population entière. Dans les cas où il n'y a pas de différence significative, cela signifie que toute différence apparente était probablement due au hasard plutôt qu'à une différence réelle.

Il est important de savoir qu'habituellement, lorsque plusieurs tests statistiques sont effectués, une correction est apportée au niveau de signification utilisée dans les analyses (voir

---

menées dans le milieu correctionnel canadien, les facteurs devant être utilisés aux fins de la comparaison n'étaient pas immédiatement évidents. L'utilisation de variables de correspondance non appropriées ou l'omission d'inclure des facteurs pertinents au moment de l'appariement peut, à tout le moins, empêcher l'élimination des biais de sélection, et, au pire, produire un groupe de comparaison plus dissemblable du groupe à l'étude que ce ne serait le cas sans appariement (Shadish, Cook et Cambpell, 2002). Pour ces raisons, on a retenu l'approche relativement simple consistant à comparer un échantillon à la population entière.

[12] À strictement parler, lorsque l'on compare un échantillon à une population donnée, ce dernier doit être complètement contenu dans la population. Comme certains délinquants radicalisés compris dans l'échantillon faisaient l'objet d'une surveillance dans la collectivité ou avaient atteint la date d'expiration de leur mandat au moment des analyses, ils ne faisaient plus partie de la population de délinquants sous la responsabilité du SCC et n'auraient pas dû, en fait, être inclus dans l'échantillon témoin. Toutefois, étant donné le nombre restreint de délinquants radicalisés qui était disponible aux fins des analyses, on a néanmoins décidé de conserver ces délinquants.

Howell, 1997). Cette correction tient compte du fait qu'il est attendu qu'un certain pourcentage de tests statistiques produise un résultat significatif attribuable au hasard plutôt qu'à une différence réelle. Une telle correction n'a pas été employée dans les présentes analyses en raison de la nature exploratoire de celles-ci. Il convient toutefois de se rappeler qu'au moment d'interpréter les résultats, il est fort probable qu'un petit nombre de tests indiquant des différences statistiquement significatives entre les délinquants radicalisés et l'ensemble de la population de détenus soient simplement des artefacts statistiques. Toutefois, si les résultats présentent une tendance constante, cela renforce la probabilité qu'il s'agisse de résultats réels plutôt que d'artefacts.

Données. Comme il a été mentionné, les données analysées ont été tirées du SGD, qui est la base de données informatisée du SCC en matière de gestion des renseignements sur les délinquants. Les données extraites avaient trait aux éléments suivants : renseignements démographiques (p. ex. sexe, race), données sur les risques et les besoins, résultats d'échelles d'évaluation (p. ex. résultats de l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques [IDAFD]), alertes actives et signalements au dossier (p. ex. délinquant considéré émotionnellement instable ou violent), historique des visites, antécédents de placements en isolement, griefs, participation à des incidents et accusations d'infractions disciplinaires.

La plupart des données proviennent de l'Évaluation initiale des délinquants, qui est une évaluation générale effectuée pour chaque délinquant admis dans un pénitencier fédéral (SCC, 2012d, 2012e). L'Évaluation initiale des délinquants comprend le risque lié aux antécédents criminels, les facteurs criminogènes, le niveau de motivation et le potentiel de réinsertion sociale, qui sont tous évalués comme faibles, modérés ou élevés. Le risque lié aux antécédents criminels est fondé sur les antécédents criminels, les antécédents d'infractions sexuelles et la gravité des infractions. Les facteurs criminogènes sont mesurés au moyen de l'IDAFD, dans le cadre d'une évaluation globale des besoins dans sept domaines particuliers – emploi et études, relations matrimoniales et familiales, fréquentations et interactions sociales, toxicomanie, fonctionnement dans la collectivité, orientation personnelle et affective et attitudes. La motivation traduit le jugement professionnel des membres du personnel quant à la mesure dans laquelle le délinquant est motivé à s'attaquer aux besoins cernés et à suivre son plan correctionnel. Enfin, le potentiel de réinsertion sociale est déterminé automatiquement à l'aide du SGD, compte tenu de la cote associée au risque fondé sur les antécédents criminels, de la cote associée aux facteurs

criminogènes (pour les délinquantes et les délinquants autochtones seulement), des résultats de la mesure de classement selon le niveau de sécurité (ECNS) et des résultats de la mesure du risque de récidive (ISR-R1 pour les délinquants non autochtones de sexe masculin seulement). Même si ces quatre mesures sont mises à jour au cours de la peine du délinquant, seule la première évaluation au dossier a été utilisée pour nos analyses.

Outre les évaluations de chacun des sept domaines (décrits ci-dessus), l'IDAFD comprend des éléments ou des indicateurs individuels qui sont cotés comme étant « présents » ou « absents ». Étant donné les modifications apportées à la mesure en septembre 2009 (à l'issue desquelles l'IDAFD a été remplacé par une nouvelle mesure, l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques révisé [IDAFD-R]), les données de l'indicateur obtenues avant septembre 2009 ont été analysées séparément de celles obtenues après septembre 2009.

Un certain nombre de variables additionnelles reflétaient les antécédents des délinquants en établissement (p. ex. visites, placements en isolement, griefs, incidents, accusations d'infractions disciplinaires). Comme les périodes d'incarcération des délinquants peuvent varier considérablement, on a retenu, pour chacun d'eux, les données correspondant à la période allant du 1er novembre 2011 au 1er novembre 2012 (pour les quelques délinquants radicalisés qui n'étaient plus incarcérés, les données de la dernière année précédant leur mise en liberté furent retenues).

Pour chacune des variables relatives aux antécédents en établissement, tout délinquant pour qui une année complète de données n'était pas accessible a été omis des analyses. Divers autres points de données étaient également manquants pour certains délinquants; dans de tels cas, les délinquants ont été omis des analyses correspondantes. Cela s'est produit principalement en raison de la transition de l'IDAFD d'avant 2009 à l'IDAFD-R. Des données sur les délinquants étaient disponibles avec l'une des mesures, mais non les deux; à ce titre, tous les délinquants avaient des données manquantes pour un ensemble d'indicateurs.

Remarque sur l'interprétation. Comme nous l'avons déjà mentionné, l'IDAFD et les indicateurs connexes ont été mis à jour en septembre 2009 et ont été remplacés par l'IDAFD-R. Par conséquent, les données d'avant 2009 ont été analysées séparément de celles d'après 2009. Dans certains cas, toutefois, les tendances entourant les résultats liés à des indicateurs similaires – voire identiques – différaient entre les deux instruments. Les raisons en sont inconnues. Il est possible qu'on ait modifié au fil du temps la façon d'effectuer les mesures, ou que les différences

soient attribuables à des dissemblances chez les délinquants admis au moment où chaque version était en vigueur. Par exemple, Leman-Langlois et Brodeur (2005) ont avancé que les objectifs et les justifications associés aux incidents terroristes au Canada ont considérablement changé au fil du temps, principalement au cours de la dernière décennie. Ces auteurs soutiennent en particulier qu'un « nouveau terrorisme » a émergé au Canada; celui-ci remplacerait le « terrorisme conventionnel », dont il diffère sous de nombreux respects (p. ex. rôle et étendue de la violence et de la communication de l'information). Il est donc possible que les différences dans les types de délinquants radicalisés à qui les deux versions de l'IDAFD ont été appliquées expliquent les tendances différentes relevées pour les indicateurs ayant un libellé semblable (p. ex. l'échantillon à qui l'IDAFD a été administré comprend principalement des délinquants radicalisés « conventionnels », tandis que le groupe à qui on a administré l'IDAFD-R (après 2009) comprend principalement de « nouveaux » délinquants radicalisés).

Les données disponibles ne permettent pas de vérifier cette possibilité. Quoi qu'il en soit, les tendances différentes qui ressortent des deux instruments et périodes de temps soulignent les difficultés à tirer des conclusions fondées sur ces analyses. Le nombre limité de délinquants radicalisés disponibles aux fins d'analyse ne permet pas d'employer une autre option, et il est permis de croire que l'analyse de ces délinquants comme un seul groupe masque l'hétérogénéité au sein de l'échantillon. Les interprétations doivent prendre en compte cette question, qui sera réexaminée dans la présente section.

Résultats

Différences posées en hypothèse. Une première série d'analyses a été effectuée sur les indicateurs de radicalisation relevés dans les publications ou par les participants aux groupes de discussion tenus dans le cadre de la première étude. L'Annexe C présente un résumé complet des résultats qui ont été obtenus en comparant les délinquants radicalisés à l'ensemble de la population de délinquants incarcérés, pour chaque indicateur posé en hypothèse pour lequel une opérationnalisation au moyen des données du SGD était envisageable. La section qui suit résume ces résultats de façon thématique.

Indicateurs sociodémographiques et antécédents pendant l'enfance. Même si certaines études ont conclu que les personnes radicalisées étaient plus susceptibles que les personnes non radicalisées d'être des hommes (p. ex. Bakker, 2006; Clutterbuck et Warnes, 2011), des proportions similaires de délinquants radicalisés et de délinquants non radicalisés étaient de sexe

masculin. En d'autres termes, la surreprésentation des individus de sexe masculin dans les populations de délinquants en général (Sécurité publique, 2011b) semble également s'appliquer aux délinquants radicalisés.

Par rapport à l'ensemble de la population de détenus, les délinquants radicalisés étaient moins nombreux à être citoyens canadiens (86 % par rapport à 95 %), étaient plus susceptibles d'appartenir à une minorité visible (p. ex. autres que Blancs, Noirs ou Autochtones; 26 % par rapport à 8 %), étaient moins susceptibles d'être des Autochtones (4 % par rapport à 23 %) et étaient plus susceptibles d'avoir une langue maternelle autre que le français ou l'anglais (26 % par rapport à 7 %). Aucune différence n'a été constatée entre les délinquants radicalisés et les autres détenus en ce qui a trait à l'état matrimonial et aux responsabilités parentales, bien que les deux groupes de délinquants étaient légèrement moins susceptibles d'être mariés ou de vivre en union libre au moment de leur admission que ce qui était prévu compte tenu des chiffres pour l'ensemble de la population canadienne (43 % et 40 % pour les délinquants radicalisés et l'ensemble des détenus respectivement, comparativement à 48 % pour la population canadienne; Statistique Canada, 2012). Les délinquants radicalisés étaient beaucoup plus jeunes au moment du prononcé de leur peine que l'ensemble de la population de détenus (médiane de 27 ans par rapport à médiane de 31 ans; moyenne de 31 ans [É.-T. = 11,4] par rapport à moyenne de 34 ans [É.-T. = 11,4]). De plus, ils étaient moins susceptibles d'avoir déjà purgé une peine de ressort fédéral (18 % par rapport à 35 %). Bien que ces deux différences puissent être reliées, il est peu probable que la différence d'âge suffise à expliquer la différence relativement aux antécédents criminels graves.

Les analyses fondées sur les indicateurs de l'IDAFD et de l'IDAFD-R ont donné lieu à des constatations plus ou moins claires. Selon les indicateurs de l'IDAFD (soit ceux utilisés avant septembre 2009), on n'a observé aucune différence dans les expériences vécues durant l'enfance entre les délinquants radicalisés et l'ensemble de la population de délinquants pour ce qui est d'avoir été témoins de violence conjugale ou d'avoir eu des relations négatives ou inexistantes avec certains membres de leur famille. Toutefois, les analyses fondées sur les indicateurs d'IDAFD-R (après 2009) suggèrent le contraire : les délinquants radicalisés étaient moins susceptibles d'avoir été témoins de violence familiale durant leur enfance (8 % par rapport à 35 %), d'avoir été victimes de violence durant leur enfance (8 % par rapport à 32 %) ou d'avoir eu des relations négatives avec une figure parentale durant leur enfance (15 % par rapport à

47 %). Cela donne à penser que les délinquants radicalisés incarcérés avant 2009 diffèrent de ceux incarcérés après 2009.

Des différences ont également été constatées au chapitre de l'emploi et des études. Bien que les données de l'IDAFD indiquent que les délinquants radicalisés étaient semblables aux autres délinquants par rapport à ces indicateurs, les analyses faites au moyen des indicateurs de l'IDAFD-R ont révélé certaines différences. Selon ces dernières analyses, les délinquants radicalisés étaient plus susceptibles de travailler au moment de leur arrestation (69 % par rapport à 26 %). Les analyses relatives aux indicateurs associés aux deux périodes ont montré de façon constante que les délinquants radicalisés étaient aussi susceptibles de posséder des compétences en matière d'emploi et d'avoir eu recours à l'aide sociale que l'ensemble de la population de délinquants incarcérés. Bien que seules les données de l'IDAFD-R indiquaient que les délinquants radicalisés étaient plus susceptibles d'avoir un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent (58 % par rapport à 26 %), des données liées aux deux périodes ont montré que les délinquants radicalisés étaient plus susceptibles d'avoir terminé leur dixième année (IDAFD : 72 % par rapport à 53 %; IDAFD-R : 77 % par rapport à 45 %). Ainsi, il semblerait que dans l'ensemble, les délinquants radicalisés sont à tout le moins un peu plus instruits que la plupart des délinquants. Ils peuvent aussi être moins susceptibles d'être au chômage au moment de leur arrestation.

Fréquentations. Le groupe d'analyses qui suit portait sur les fréquentations. À de nombreux égards – notamment la participation des membres de la famille à des activités criminelles et le soutien prosocial des amis, de la famille et des partenaires intimes – les délinquants radicalisés ne présentaient pas de différence avec les autres délinquants. Selon les analyses fondées sur les indicateurs de l'IDAFD (mais non sur les indicateurs de l'IDAFD-R), les délinquants radicalisés étaient plus susceptibles d'être évalués comme ayant plusieurs fréquentations criminelles (83 % par rapport à 66 %), et ils étaient tout aussi susceptibles d'avoir des amis dont la plupart étaient des criminels.

Fait intéressant, les délinquants radicalisés étaient plus susceptibles que les autres détenus d'être évalués comme étant affiliés à un gang ou comme étant membre d'un gang. Toutefois, il est probable que cette évaluation reflétait l'affiliation à des organisations terroristes plutôt qu'aux groupes le plus souvent désignés par ce terme, comme les gangs de rue. Cette interprétation est étayée par le fait que les délinquants radicalisés étaient plus susceptibles d'être identifiés comme

étant affiliés à un groupe terroriste (20 % par rapport à 0 %). Le pourcentage était toutefois moins élevé que prévu. Même si plusieurs délinquants désignés comme étant radicalisés n'avaient pas été reconnus coupables d'une infraction liée au terrorisme (89 %), on s'attendait à ce que le pourcentage de délinquants désignés comme étant affiliés à des groupes terroristes soit beaucoup plus élevé que le pourcentage de délinquants reconnus coupables d'infractions terroristes, compte tenu du caractère relativement nouveau de la loi. Cette attente n'a pas été confirmée.

Enfin, contrairement aux attentes (Helmus, 2009; Pressman, 2009), on a constaté que les délinquants radicalisés étaient moins isolés socialement que les autres délinquants (8% par rapport à 27%). Cette constatation concorde avec celle de Goli et Rezael (2011), qui n'ont pas été en mesure, non plus, de conclure que les délinquants radicalisés étaient plus isolés; ils n'ont découvert aucune différence dans les taux de sentiment de non-appartenance entre les jeunes radicalisés et les jeunes non radicalisés au Danemark. Selon les analyses fondées sur les indicateurs de l'IDAFD-R, les délinquants radicalisés étaient aussi moins susceptibles d'avoir un attachement limité à la collectivité (21 % par rapport à 50 %). Les données relatives aux visites reçues au cours de la plus récente année ont révélé que les délinquants radicalisés étaient tout aussi susceptibles de recevoir des visites que les délinquants non radicalisés, quoiqu'ils fussent plus susceptibles de recevoir des visites d'un membre du clergé (1 % par rapport à 0 %). En résumé donc, les délinquants radicalisés étaient différents des délinquants non radicalisés surtout sur le plan de leurs relations, ce qui, à tout le moins dans certains cas, s'explique par leur affiliation à des organisations criminelles. Conformément à cette constatation, ils étaient également moins susceptibles d'être isolés de leur collectivité.

Croyances et attitudes. Sur le plan des croyances religieuses, les délinquants radicalisés étaient plus susceptibles que l'ensemble de la population de détenus d'être musulmans (35 % par rapport à 6 %) et moins susceptibles d'être chrétiens (28 % par rapport à 57 %). Les délinquants radicalisés étaient plus susceptibles d'avoir déposé des griefs officiels en lien avec leurs activités religieuses ou spirituelles au cours de l'année précédente (2 % par rapport à 0 %), et d'être évalués comme étant intolérants envers les autres religions (19 % par rapport à 1 %) et comme ayant une religion problématique (14 % par rapport à 2 %; ces deux derniers éléments existaient dans l'IDAFD initial seulement, et aucune définition de leur signification n'était accessible). Les délinquants radicalisés étaient également plus susceptibles d'être affiliés à une organisation

militant pour la suprématie blanche ou une organisation extrémiste raciale (4 % par rapport à 0 %) et d'être évalués comme étant intolérants à l'endroit de groupes ethniques (16 % par rapport à 5 %). Aucune différence n'a été observée entre les délinquants radicalisés et les autres délinquants quant au niveau de tolérance envers les personnes handicapées et à la perception des rôles propres à chaque sexe.

Encore une fois, les analyses fondées sur les indicateurs de l'IDAFD et de l'IDAFD-R ont révélé des constatations quelque peu différentes en ce qui a trait aux attitudes envers le système de justice pénale. Bien que des analyses faites au moyen des indicateurs de l'IDAFD laissent suggérer qu'une proportion plus forte de délinquants radicalisés ont une attitude négative envers les lois (90 % par rapport à 64 %), les services policiers (66 % par rapport à 49 %), les tribunaux (68 % par rapport à 48 %) et le système correctionnel (57 % par rapport à 36 %), de telles différences n'ont pas été relevées dans les analyses effectuées à l'aide des indicateurs de l'IDAFD-R. On a constaté la tendance opposée concernant l'attitude à l'égard de la violence. Même si les indicateurs de l'IDAFD d'avant 2009 ne présentaient pas de différences entre les délinquants radicalisés et l'ensemble de la population de détenus, après 2009, un nombre plus élevé de délinquants radicalisés ont été évalués comme ayant une attitude favorable à la violence instrumentale ou axée sur un but (79 % par rapport à 50 %).

Indicateurs de comportement. Brandon (2009), Neumann (2010), Trujillo et Jordan (2009) et Wilner (2010) ont fait valoir que le besoin de sécurité personnelle pendant l'incarcération peut, entre autres, amener un délinquant à se radicaliser ou à devenir plus radical en prison. Les antécédents de placements en isolement protecteur et de demandes d'isolement protecteur ont été examinés afin de vérifier cette assertion. Dans cet échantillon, aucune différence n'a été notée entre les délinquants radicalisés et les autres détenus en ce qui a trait aux placements en isolement protecteur. Toutefois, il est fort possible que ce soit la nature, et non l'existence, des besoins de sécurité personnelle et des placements en isolement protecteur qui soient différents entre les délinquants radicalisés et les autres détenus.

À l'examen des comportements notés au cours de l'année précédente, les délinquants radicalisés et les autres détenus avaient été impliqués dans des incidents violents et dangereux et avaient été reconnus coupables d'accusations graves dans des proportions similaires. Toutefois, un nombre inférieur de délinquants radicalisés avaient été reconnus coupables d'infractions mineures (21 % par rapport à 39 %). De même, un nombre inférieur de délinquants radicalisés

avaient été impliqués dans des incidents liés à la contrebande (6 % par rapport à 17 %) et à la possession d'objets non autorisés (6 % par rapport à 16 %).

Enfin, les comparaisons effectuées au moyen des évaluations de l'IDAFD étaient une fois encore discordantes. Bien que les analyses faites au moyen des données de l'IDAFD initial aient révélé que les délinquants radicalisés étaient moins susceptibles d'être évalués comme étant incapables de comprendre les sentiments d'autrui (30 % par rapport à 51 %), les résultats des évaluations des compétences liées à l'empathie faites à l'aide de l'IDAFD-R étaient semblables pour les deux groupes. À l'inverse, les données antérieures laissaient suggérer que les délinquants radicalisés et les autres détenus étaient semblables en ce qui a trait à leur agressivité, leur hostilité et le caractère prédateur de leurs relations, mais selon les analyses des données de l'IDAFD-R, les délinquants radicalisés étaient moins susceptibles d'être évalués comme ayant de fréquents comportements agressifs (14 % par rapport à 42 %).

Indicateurs psychologiques. Un certain nombre d'indicateurs qui peuvent être considérés comme représentant des concepts psychologiques étaient présents dans les deux versions de l'IDAFD. Contrairement aux attentes fondées sur la documentation, toutes les comparaisons visant à évaluer les différences relevées dans les publications ou les groupes de discussion ont démontré que les délinquants radicalisés étaient soit semblables aux autres détenus, soit moins susceptibles de présenter des comportements problématiques. Ainsi, un nombre moins élevé de délinquants radicalisés ont été évalués comme étant impulsifs (IDAFD : 62 % par rapport à 79 %; IDAFD-R : 31 % par rapport à 75 %), comme composant mal avec le stress (IDAFD : 37 % par rapport à 76 %; IDAFD-R : 29 % par rapport à 64 %), comme ayant de piètres compétences de résolution de conflits (indicateur uniquement présent dans l'IDAFD; 71 % par rapport à 83 %), ou comme étant souvent victimes dans des relations sociales[13] (indicateur uniquement présent dans l'IDAFD; 0 % par rapport à 14 %). Les deux groupes de délinquants ne présentaient pas de différences relativement à la tolérance à la frustration, à l'affirmation de soi, aux comportements manipulateurs, à la recherche de sensations fortes ou à la mesure dans laquelle ils étaient influençables.

Avant les changements apportés en 2009, l'IDAFD comprenait des indicateurs permettant de savoir si un délinquant avait reçu un diagnostic de trouble mental et s'était vu

[13] Cet indicateur est inclus dans cette section plutôt que dans celle ayant trait aux fréquentations, car il s'agit d'une mesure substitutive de la mesure psychologique de l'aliénation.

prescrire des médicaments psychotropes au moment de son admission. Ces variables revêtaient un intérêt particulier, car aussi bien Victoroff (2005) que les participants aux groupes de discussion ont émis l'hypothèse selon laquelle les problèmes de santé mentale – en particulier la dépression et l'anxiété – pouvaient être plus courants chez les personnes radicalisées et les délinquants. Contrairement à cette hypothèse, aucune différence n'a été constatée dans les taux de diagnostics de troubles mentaux; en effet, les délinquants radicalisés étaient beaucoup moins susceptibles que l'ensemble de la population de détenus de s'être vu prescrire des médicaments psychotropes (11 % par rapport à 24 %).

Autres. Dans l'ensemble, les délinquants radicalisés étaient tout aussi susceptibles que l'ensemble de la population de détenus d'avoir présenté des griefs officiels au cours de la dernière année. En répartissant les motifs des griefs, on a constaté que les délinquants radicalisés étaient plus susceptibles d'avoir présenté des griefs relatifs aux programmes religieux ou spirituels (2 % par rapport à 0 %) et aux aliments ou à un régime (6 % par rapport à 2 %), mais qu'ils étaient susceptibles dans une égale mesure d'avoir présenté des griefs portant sur les activités sociales et culturelles ou ayant pour motif la discrimination.

D'autres comparaisons ont révélé qu'un plus grand nombre de délinquants radicalisés étaient identifiés comme ayant des capacités en matière d'armes ou d'explosifs (14 % par rapport à 0 %), un plus petit nombre comme ayant un tatouage (27 % par rapport à 59 %) et un nombre égal comme ayant utilisé un nom d'emprunt.

Examens exploratoires. Outre les variables analysées dans le cadre des examens liés aux différences déjà relevées dans les publications ou les groupes de discussion, plus de 400 autres variables ont également été examinées pour établir les différences entre les délinquants radicalisés et l'ensemble de la population de détenus. Les faits saillants de ces analyses sont présentés par thèmes dans les paragraphes qui suivent.

Caractéristiques liées aux casiers judiciaires, aux infractions et aux peines. La première série d'analyses portait sur les antécédents criminels, les infractions et les peines d'emprisonnement des délinquants. Comme l'illustre le tableau 3, un nombre moins élevé de délinquants radicalisés avaient déjà eu des démêlés avec le système de justice pénale comparativement à l'ensemble de la population de détenus, et parmi les délinquants qui avaient fait l'objet d'une surveillance dans la collectivité par le passé, les délinquants radicalisés étaient moins nombreux à avoir enfreint leurs conditions.

Tableau 3

Variables liées au casier judiciaire : comparaison entre les délinquants radicalisés et l'ensemble de la population de détenus

Indicateur	Pourcentage		*z*
	Délinquants radicalisés	Tous les détenus	
Première peine de ressort fédéral	82,1	65,2	3,27***
Infractions antérieures – tribunal pour adultes	64,2	80,8	-3,07***
Manquement aux conditions de la surveillance dans la collectivité	43,4	59,4	-2,37*
Moins de 6 mois depuis la dernière condamnation	15,1	22,8	-1,34
Aucune période d'un an ou plus sans perpétration de crime	17,0	18,6	-0,30

Remarque : Tous les indicateurs, sauf « Première peine de ressort fédéral », sont tirés de l'Évaluation initiale des délinquants et sont autorévélés.
*p < 0,05. ***p < 0,001.

En général, les délinquants radicalisés étaient plus susceptibles que l'ensemble de la population de délinquants d'avoir été reconnus coupables d'infractions liées au terrorisme (tel que prévu), d'homicides et d'« autres » infractions violentes (catégorie qui comprend, par exemple, les infractions liées aux explosifs). Ils étaient moins susceptibles d'avoir été reconnus coupables d'infractions sexuelles (voir le tableau 4). Les délinquants radicalisés et l'ensemble de la population de détenus purgeaient une peine d'une durée déterminée dans une proportion statistiquement équivalente. La durée moyenne de la peine d'une durée déterminée des délinquants radicalisés était toutefois considérablement plus longue que celle de l'ensemble de la population de délinquants (M = 9,5 ans [É.-T. = 7,7] par rapport à M = 5,4 ans [É.-T. = 4,8]).

Tableau 4

Variables liées aux infractions et à la peine d'emprisonnement : comparaison entre les délinquants radicalisés et l'ensemble de la population de détenus

Indicateur	Pourcentage		*z*
	Délinquants radicalisés	Tous les détenus	
Peine d'une durée déterminée	29,8	23,8	1,29
Infraction avec violence	70,5	71,3	-0,16
Infraction sans violence	29,5	28,7	0,16
Type d'infraction			
Terrorisme	10,7	0,1	30,77***
Fournir des biens ou des services pour commettre une infraction de terrorisme	1,2	0,0	10,82***
Homicide	37,2	25,6	2,35*
Infraction sexuelle	1,3	13,6	-3,17**
Vols qualifiés	11,5	15,4	-0,95
Voies de fait	5,1	10,0	-1,44
Autre infraction avec violence	15,4	6,6	3,13**
Infraction contre les biens	2,6	8,9	-1,95
Infraction liée aux drogues	7,7	12,9	-1,37

Remarque : Les catégories d'infractions ne sont pas mutuellement exclusives.
*p < 0,05. **p < 0,01. ***p < 0,001.

Risque et besoins. Comme l'illustre le tableau 5, les délinquants radicalisés et l'ensemble de la population de détenus ont été évalués dans des proportions semblables à l'admission pour chaque niveau de risque lié aux antécédents criminels. Ils n'ont pas été évalués différemment, non plus, concernant leur motivation. Toutefois, un plus petit nombre de délinquants radicalisés ont été évalués comme présentant un niveau élevé de besoins liés aux facteurs criminogènes (et un nombre plus élevé comme présentant un niveau moyen de besoins liés aux facteurs criminogènes). De même, par rapport à l'ensemble de la population de détenus, un nombre plus élevé de délinquants radicalisés ont été évalués comme ayant un potentiel élevé de réinsertion sociale tandis qu'un nombre moins élevé ont été évalués comme ayant un potentiel modéré).

Tableau 5

Variables liées au risque (à l'admission) : comparaison entre les délinquants radicalisés et l'ensemble de la population de détenus

Indicateur	Pourcentage		*z*
	Délinquants radicalisés	Tous les détenus	
Risque lié aux antécédents criminels			
Faible	3,3	5,5	-0,98
Modéré	26,7	28,3	-0,17
Élevé	70,0	66,2	0,65
Niveau de besoins liés aux facteurs criminogènes			
Faible	5,1	2,3	0,90
Modéré	40,7	23,4	3,29**
Élevé	54,2	73,9	-3,50***
Potentiel de réinsertion sociale			
Faible	43,3	44,3	-0,16
Modéré	26,7	41,6	-2,35*
Élevé	30,0	14,1	3,57***
Degré de motivation			
Faible	21,7	18,6	0,59
Modéré	50,0	62,3	-1,92
Élevé	28,3	19,2	1,78

*p < 0,05. **p < 0,01. ***p < 0,001.

Autres indicateurs de l'IDAFD. Tant l'IDAFD que l'IDAFD-R comprennent davantage d'indicateurs qu'il n'est pratique de souligner ici (197 et 100, respectivement). Cela étant dit, tous les indicateurs ont été inclus dans les comparaisons et leurs points saillants sont présentés dans le tableau 6. En ce qui a trait à la vaste majorité des indicateurs qui n'ont pas été mentionnés ici ou dans la section précédente, aux fins de l'examen des indicateurs relevés dans les publications ou les réponses des participants aux groupes de discussion, aucune différence

significative n'a été observée entre les délinquants radicalisés et l'ensemble de la population de délinquants. Toutefois, comme on peut le constater, certaines différences sont ressorties en ce qui concerne les relations, les pensées et la consommation de drogues ou d'alcool des délinquants. Il semble que les délinquants radicalisés étaient moins susceptibles d'avoir des problèmes dans leurs relations intimes, qu'ils entretenaient des pensées plus étroites et rigides (quoique seulement après 2009) et qu'ils avaient des tendances moins problématiques en termes de consommation de drogues ou d'alcool, particulièrement en lien avec le comportement criminel.

Tableau 6

Indicateurs choisis de l'IDAFD : comparaison entre les délinquants radicalisés et l'ensemble de la population de détenus

Indicateur	Pourcentage		*z*
	Délinquants radicalisés	Tous les détenus	
	IDAFD		
A des problèmes de communication qui nuisent à ses relations	27,8	46,4	-2,24*
Est incapable de se donner des choix	48,7	67,8	-2,49*
A des pensées étroites et rigides	64,9	58,9	0,74
Consomme régulièrement de l'alcool	37,8	41,5	-0,46
Fait des excès épisodiques d'alcool	25,0	44,0	-2,30*
Consomme de l'alcool de manière excessive	43,2	56,7	-1,66
Sa consommation d'alcool nuit à ses relations conjugales et familiales	21,6	34,3	-1,63
Sa consommation d'alcool nuit à ses relations sociales	16,2	30,2	-1,85
Sa consommation d'alcool l'a amené à enfreindre la loi	25,0	44,6	-2,37*
Consomme régulièrement de la drogue	41,7	52,6	-1,31
Consomme de la drogue de manière excessive à l'occasion	21,6	45,7	-2,94**
A consommé de l'alcool et des drogues ensemble	27,0	45,5	-2,26*
A consommé différentes drogues en même temps	24,3	44,9	-2,52*
Consomme des drogues de manière excessive (solvants, médicaments sur ordonnance, drogues, etc.)	54,1	66,2	-1,56
Sa consommation de drogue nuit à ses relations conjugales et familiales	17,7	40,5	-2,71**
Sa consommation de drogue nuit à ses relations sociales	8,8	36,3	-3,33***
Sa consommation de drogue l'a amené à enfreindre la loi	20,0	49,9	-3,54***

… suite à la page suivante

Ses relations intimes ont été problématiques	IDAFD-R 8,3	55,5	-3,29**
Fait preuve de pensées étroites et rigides	85,7	50,3	2,65**
Consomme souvent de l'alcool de manière excessive	7,1	38,2	-2,39*
Sa consommation d'alcool nuit à ses relations interpersonnelles	7,1	38,6	-2,42*
Sa consommation d'alcool nuit à son bien-être physique et (ou) émotionnel	0,0	36,9	-2,76**
La consommation excessive d'alcool fait partie de son mode de vie	7,1	39,1	-2,45*
Consomme souvent des drogues à l'excès	23,1	48,6	-1,84
A consommé de l'alcool et des drogues ensemble	23,1	55,6	-2,36*
A consommé différentes drogues en même temps	30,8	49,3	-1,33
Sa consommation de drogue nuit à ses relations interpersonnelles	28,6	48,2	-1,47
Sa consommation de drogue nuit à son bien-être physique ou émotionnel	15,4	48,0	-2,35*
La consommation régulière de drogues fait partie de son mode de vie	28,6	56,2	-2,08*
Sa consommation d'alcool ou de drogue l'a amené à enfreindre la loi	42,9	71,2	-2,34*
Devient violent sous l'effet de l'alcool ou de la drogue	7,7	48,6	-2,95**
La consommation d'alcool ou de drogue fait partie du cycle de délinquance	21,4	64,3	-3,35***

*p < 0,05. **p < 0,01. ***p < 0,001.

Indicateurs en établissement. On a également examiné certains indicateurs liés au comportement et aux expériences des délinquants en établissement au cours de la dernière année. Comme l'illustre le tableau 7, les délinquants radicalisés étaient moins susceptibles d'avoir été placés en isolement préventif non sollicité et tout aussi susceptibles d'avoir été victimes de voies de fait commises par un autre délinquant. Leur taux de présentation de griefs officiels était statistiquement équivalant à celui de l'ensemble de la population de délinquants, mais des

différences ont été observées à l'examen de types particuliers de griefs. Plus précisément, les délinquants radicalisés étaient plus susceptibles de déposer des griefs relatifs à la gestion de cas, aux transfèrements et à d'« autres » sujets, dont, par exemple, le processus de règlement des griefs lui-même et les langues officielles.

Tableau 7

Indicateurs en établissement (au cours de la dernière année) : comparaison entre les délinquants radicalisés et l'ensemble de la population de détenus

Indicateur	Pourcentage		*z*
	Délinquants radicalisés	Tous les détenus	
Placement en isolement			
Sollicité	2,6	4,9	-0,94
Non sollicité	12,8	22,3	-2,02*
Victime de voies de fait	5,0	5,1	-0,04
Griefs	29,8	21,6	1,81
Discrimination	0,0	0,0	0,00
Gestion de cas	4,8	1,4	2,59**
Santé	3,6	1,6	1,46
Sécurité	8,3	4,5	1,72
Interactions	8,3	4,5	1,72
Conditions et activités courantes	10,7	7,4	1,15
Transfèrements	8,3	3,4	2,49*
Programmes et paye	7,1	3,5	1,80
Visites et loisirs	6,0	4,2	0,83
Autre sujets	6,0	2,0	2,62**

*p < 0,05. **p < 0,01.

Autres. Le tableau 8 présente une sélection des autres variables examinées. Il s'agit d'« indicateurs » ou d'« alertes » qui sont entrés dans les dossiers des délinquants à titre d'information pour les membres du personnel. Le nombre de délinquants radicalisés signalés comme étant des cas notoires était plus élevé que pour l'ensemble de la population de détenus, ce qui n'est guère surprenant compte tenu de leurs infractions. Ils étaient plus susceptibles d'être signalés comme incitants ou influençant activement les autres délinquants, bien que dans l'ensemble, ce nombre est demeuré plutôt faible. Les délinquants radicalisés étaient également plus susceptibles d'être signalés comme étant violents, mais tout aussi susceptibles d'être

signalés comme étant instables sur le plan affectif. Ils étaient également tout aussi susceptibles d'être considérés à risque de faire une tentative de suicide ou de s'automutiler, et moins susceptibles d'avoir des antécédents de tels comportements. Comparativement aux autres délinquants incarcérés, les délinquants radicalisés étaient tout aussi susceptibles d'être considérés comme présentant un risque d'évasion.

Tableau 8

Autres variables : comparaison entre les délinquants radicalisés et l'ensemble de la population de détenus

Indicateur	Pourcentage		*z*
	Délinquants radicalisés	Tous les détenus	
Cas notoire	35,7	5,3	12,44***
Violent	10,7	4,7	2,60**
Instable sur le plan affectif	0,0	2,2	-1,35
Peine / condamnation en appel	7,1	4,1	1,39
Accusations en instance	2,4	10,2	-2,36*
Risque ou antécédents d'évasion	6,0	5,3	0,29
Meneur / organisateur / instigateur	3,6	0,4	4,65***
Expulsion possible	0,0	0,1	-0,29
Antécédents de suicide / d'automutilation	6,0	15,6	-2,42*
Risque actuel de suicide / d'automutilation	0,0	2,2	-1,37

*p < 0,05. **p < 0,01. ***p < 0,001.

Analyse

La présente étude avait pour but de comparer les délinquants radicalisés à l'ensemble de la population de détenus sous responsabilité fédérale au Canada. L'approche comportait un examen des indicateurs de radicalisation possibles cernés dans la documentation et par les participants aux groupes de discussion, ainsi qu'un examen d'autres indicateurs possibles qui étaient disponibles dans les dossiers de données administratives du SCC. Compte tenu du nombre très limité d'études empiriques réalisées sur les délinquants radicalisés (Berko, Erez et

Globokar, 2010; Gottschalk et Gottschalk, 2004; Lyons et Harbinson, 1986; Orsini, 2012; Post, Sprinzak et Denny, 2003; Ungerer, 2011) – particulièrement dans le contexte canadien –, la présente étude constitue l'une des premières étapes visant à augmenter les connaissances dans ce domaine.

Dans l'ensemble, des différences ont été observées dans de nombreux domaines entre les délinquants radicalisés et les autres délinquants, ce qui confirme les constatations d'autres auteurs (p. ex. Silke, 2008). En outre, dans certains domaines où ils étaient semblables aux autres délinquants, les deux groupes de délinquants étaient différents des autres Canadiens. Par exemple, les analyses n'ont pas montré de différences entre les délinquants radicalisés et les autres délinquants en ce qui a trait au sexe et à l'état matrimonial. Comme on le prévoyait d'après des descriptions antérieures de populations de délinquants (Sécurité publique, 2011b) et d'extrémistes violents (Bakker, 2006; Porter et Kebbell, 2011; Sageman, 2004), les hommes étaient nettement surreprésentés dans les deux groupes. Les deux groupes de délinquants étaient aussi moins susceptibles que prévu, par rapport à la norme chez la population canadienne, d'être mariés ou de vivre en union libre (Statistique Canada, 2012).

Comparativement aux autres délinquants, toutefois, les délinquants radicalisés étaient plus jeunes, moins nombreux à être citoyens canadiens, plus susceptibles d'être membres d'une minorité visible et d'être mieux instruits, et avaient peut-être de meilleurs antécédents sur le plan de l'emploi (ce dernier résultat ne semble pas évident compte tenu des constatations non uniformes). Il semble que par rapport à l'ensemble de la population de délinquants, qui présentent généralement des besoins en matière d'éducation et d'emploi (Andrews et Bonta, 2010; Delveaux, Blanchette et Wickett, 2005; Stys, 2010), les délinquants radicalisés ont peut-être davantage de similitudes avec les non-délinquants. Cela concorde avec d'autres constatations selon lesquelles les extrémistes violents sont généralement assez instruits (p. ex. Bakker, 206; Sageman, 2004) et ont peu souvent un faible statut socio-économique (p. ex. Krueger, 2008; Porter et Kebbell, 2011; Sageman, 2004). Les résultats laissent également suggérer que les délinquants radicalisés peuvent avoir eu une enfance moins difficile et moins de problèmes dans leurs relations intimes à l'âge adulte; encore une fois, ces domaines sont souvent problématiques pour la population générale de délinquants (Berko et coll., 2010; Gendreau, Little et Goggin, 1996; Stys, 2010).

Il semble que dans l'ensemble, les délinquants radicalisés font peut-être preuve d'une

meilleure adaptation que les délinquants non radicalisés sur le plan de la santé mentale et des démêlés antérieurs avec le système de justice pénale. Ainsi, ils étaient moins susceptibles de s'être fait prescrire des médicaments psychotropes (mais tout aussi susceptibles d'avoir reçu un diagnostic de trouble mental) au moment de leur admission. Ils étaient moins susceptibles d'avoir eu des démêlés avec le système de justice pénale par le passé, bien que leur taux était néanmoins plus élevé que celui de la population canadienne générale. (À titre d'exemple, 18 % des délinquants radicalisés avaient déjà purgé une peine de ressort fédéral, alors que dans l'ensemble, environ un Canadien sur dix seulement a un casier judiciaire [GRC, 2003, cité dans Ruddell et Winfree, 2006] – y compris pour des condamnations au niveau provincial et au niveau fédéral.) Les délinquants radicalisés avaient également moins de problèmes de toxicomanie que les autres délinquants. Au cours de l'année la plus récente de leur incarcération, les délinquants radicalisés étaient aussi moins susceptibles d'avoir fait l'objet d'un placement en isolement préventif non sollicité ou d'avoir été reconnus coupables d'une infraction disciplinaire grave. Dans l'ensemble, ils étaient moins susceptibles d'avoir été évalués comme ayant un niveau élevé de besoins liés aux facteurs criminogènes ou comme ayant un faible potentiel de réinsertion sociale.

Un autre groupe de différences entre les délinquants radicalisés et les autres délinquants était lié aux infractions elles-mêmes, ainsi qu'aux idéologies et aux croyances sous-jacentes. Même si, bien entendu, les délinquants radicalisés étaient plus susceptibles d'être reconnus coupables d'une infraction liée au terrorisme, ils étaient également plus susceptibles d'être reconnus coupables d'avoir commis un homicide et d'« autres » infractions avec violence. Ils étaient également plus susceptibles d'être considérés comme des délinquants notoires, comme étant violents, comme ayant une capacité spécialisée en matière d'armes ou d'explosifs, ou comme étant des instigateurs ou des organisateurs auprès des autres délinquants dans l'établissement.

Les délinquants radicalisés étaient également plus susceptibles que les autres délinquants et l'ensemble des Canadiens (Statistique Canada, 2005) d'être musulmans. Au cours de la plus récente année de leur incarcération, ils étaient également plus susceptibles d'avoir reçu des visites de membres du clergé et d'avoir déposé des griefs portant sur les activités religieuses ou spirituelles ou sur les aliments ou régimes alimentaires, ces derniers pouvant être attribuables aux exigences alimentaires associées à la religion musulmane. Ils étaient également plus susceptibles

d'être évalués comme ayant une religion problématique et comme étant intolérants sur le plan religieux.

Les délinquants radicalisés étaient également plus susceptibles d'être affiliés à une organisation militant pour la suprématie blanche ou une organisation extrémiste raciale, en plus d'être évalués comme étant intolérants à l'endroit de groupes ethniques, ce qui souligne l'hétérogénéité de ce groupe de délinquants.

Dans l'ensemble, donc, il semble que les délinquants radicalisés canadiens sous responsabilité fédérale étaient différents des délinquants non radicalisés sous plusieurs aspects. En effet, bien qu'un complément d'étude soit nécessaire pour confirmer notre interprétation, ces délinquants peuvent ressembler davantage à la population canadienne générale qu'aux autres délinquants. Cela concorde avec les affirmations de certains auteurs voulant que les extrémistes violents se démarquent, le cas échéant, par leur normalité (Bakker, 2006; Kruglanski et Fishman, 2009; Pressman, 2009; Silke, 1998). Il est important de tempérer cette conclusion, toutefois, en reconnaissant que plusieurs domaines d'intérêt théorique, empirique et opérationnel concernant les personnes radicalisées en général, et les délinquants radicalisés en particulier, n'ont pas été évalués dans le cadre du présent examen. Plus précisément, le recours aux données disponibles dans le SGD du SCC a restreint les variables pouvant être étudiées. Parmi les indicateurs possibles signalés dans les publications et les groupes de discussion menés avec le personnel, plus du tiers ne pouvaient pas être opérationnalisés en utilisant les données du SGD. En fait, même parmi ceux qui pouvaient l'être, la qualité de ces opérationnalisations a varié considérablement. Par exemple, même si des participants aux groupes de discussion ont dit qu'il était probable de reconnaître les délinquants radicalisés à l'aide de tatouages particuliers, les données du SGD permettent uniquement de vérifier si un délinquant a des tatouages, et non à quoi ressemble ces derniers.

Certains des domaines qui présentent un intérêt particulier pour l'étude des extrémistes violents, y compris ceux ayant trait aux perceptions, aux croyances et aux motivations, n'ont pas été étudiés à fond à cause de l'absence de variables pertinentes dans le SGD. Cela est particulièrement important puisqu'il a été établi que c'est précisément dans ces domaines que les délinquants radicalisés présentent le plus de différences par rapport aux délinquants non radicalisés (Mullins, 2009). À ce titre, il est indispensable de poursuivre les recherches relativement aux perceptions, aux croyances et aux motivations pour comprendre pleinement les

différences et les similarités entre les délinquants radicalisés et les délinquants non radicalisés.

Les limites additionnelles de la présente étude renforcent cette nécessité. Même si les variables d'intérêt n'ont pas toutes été mesurées, un nombre extrêmement élevé de variables ont été incluses dans l'étude. Bien que l'étude était exploratoire, et que par conséquent, peu d'autres options étaient disponibles, il importe de se rappeler que l'analyse statistique d'un grand nombre de variables est susceptible de produire certains « faux positifs » ou résultats suggérant qu'une différence existe alors que ce n'est pas le cas. Il est donc fort probable qu'un petit nombre de résultats présentés dans cette étude soient incorrects, quoique les tendances relevées dans les constatations laissent suggérer que nous pouvons faire confiance aux résultats. Des études répétées mieux ciblées et plus rigoureuses seraient nécessaires pour augmenter la confiance envers les résultats actuels. De telles études supplémentaires permettraient par ailleurs de mieux comprendre les domaines où les résultats des analyses des indicateurs IDAFD et IDAFD-R correspondants se sont révélés discordants.

Cela étant dit, les résultats montrent clairement que les délinquants radicalisés se distinguent des délinquants non radicalisés. Cela peut avoir d'importantes répercussions sur les interventions utilisées auprès des délinquants. Le SCC offre divers programmes correctionnels (Division des programmes de réinsertion sociale du SCC, 2009) et interventions, dont plusieurs sont appropriés pour divers objectifs de traitement. Néanmoins, il semble clair que certaines des cibles d'intervention les plus fréquentes pour la population générale de délinquants – par exemple, la toxicomanie, l'emploi et les études – peuvent être inappropriées pour ce groupe. En fait, certaines autres administrations ont élaboré, ou sont en voie d'élaborer, des interventions visant particulièrement les délinquants radicalisés (voir Horgan et Braddock, 2010; Neumann, 2010, Veldhuis, 2012); il s'agit là d'une question sur laquelle le SCC pourrait se pencher.

Prochaines étapes

Comme nous l'avons déjà mentionné, le caractère exploratoire de la présente étude signifie qu'elle a été intentionnellement générale. Des études additionnelles ayant une portée plus étroite devraient être réalisées afin de donner suite aux constatations préliminaires. Il existe un besoin particulier pour des recherches permettant de comparer les perceptions, les motivations et les croyances des délinquants radicalisés et des délinquants non radicalisés. Il serait aussi utile de mener d'autres examens dans le cadre desquels des sous-types particuliers de délinquants non radicalisés seraient comparés à l'ensemble de population. À titre d'exemple, Mullins (2009) a

relevé certaines similarités entre les délinquants radicalisés et les criminels organisés et de niveau inférieur; des comparaisons limitées à ces sous-types particuliers de délinquants pourraient révéler des tendances informatives sur le plan des similarités et des différences. On pourrait également effectuer des comparaisons plus ciblées en réduisant l'échantillon de délinquants radicalisés. Dans le contexte actuel, le nombre très restreint de délinquants radicalisés disponibles à des fins d'analyse a empêché de répartir ce groupe en des groupes plus petits ayant des infractions, antécédents ou des idéologies semblables. Cependant, le fait d'inclure tous les délinquants radicalisés dans un même groupe a probablement eu comme effet de masquer certaines différences au sein du groupe; des recherches portant sur des sous-groupes particuliers permettraient de déterminer si cela est le cas et si les différences constatées entre différents types d'extrémistes violents en général (Hannah, Clutterbuck et Rubin, 2008; Taylor et Horgan, 2006) sont également présentes dans les échantillons de délinquants radicalisés.

Les recherches additionnelles pourraient également être renforcées en ajoutant un groupe témoin supplémentaire. Certaines constatations issues de la présente étude donnent à penser que les délinquants radicalisés ressemblent davantage aux non-délinquants qu'aux autres délinquants; des comparaisons explicites de non-délinquants, de délinquants non radicalisés et de délinquants radicalisés permettraient de vérifier cette interprétation.

Enfin, du point de vue pratique, l'objectif le plus urgent de la recherche consiste sans doute à mieux comprendre quelles sont les interventions pertinentes pour les délinquants radicalisés et comment le système correctionnel peut le mieux fournir ces interventions. Une meilleure compréhension des motivations et des facteurs criminogènes des délinquants radicalisés constitue une première étape nécessaire : il faudra aussi examiner si ceux-ci peuvent être modifiés à l'aide d'interventions, et le cas échéant, quels types d'interventions permettraient d'y arriver. Compte tenu des affirmations voulant que les délinquants peuvent se radicaliser dans les établissements correctionnels (p. ex. Silber et Bhatt, 2007), il sera important de s'assurer que la recherche dans ce domaine soit axée non seulement sur les interventions visant à réduire la récidive terroriste, mais également sur les interventions et les méthodes de gestion de la population visant à réduire les tentatives faites par les délinquants pour propager les croyances extrémistes violentes.

Étude 3 : Estimation de la vulnérabilité à la radicalisation

Il y a toujours eu des craintes que les pénitenciers agissent comme des « écoles du crime » (Ignatieff, 1978; Morris et Rothman, 1997; Rothman, 1971). Par conséquent, il n'est guère surprenant que les études portant sur la radicalisation se préoccupent du fait que les prisons puissent être un lieu de recrutement et d'enseignement fertile à la radicalisation des délinquants auparavant non radicaux (Neumann, 2010; Silber et Bhatt, 2007; Wilner, 2010). Les publications sur la vulnérabilité à la radicalisation laissent suggérer que certaines personnes, selon leurs traits de personnalité et leurs facteurs environnementaux, peuvent être plus vulnérables que d'autres aux messages de radicalisation ou plus susceptibles d'être ciblées par des recruteurs liés à des groupes extrémistes. Parmi les écrits portant sur la radicalisation, un certain nombre d'articles ont présenté des hypothèses quant aux facteurs pouvant indiquer une vulnérabilité à la radicalisation, et un sous-ensemble de ces articles a posé des hypothèses liées expressément aux personnes incarcérées. Puisqu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, d'évaluations du risque, d'échelles ni d'articles de synthèse (Loza, 2010; Pressmen, 2009) qui examinent la question de la vulnérabilité en se fondant sur des données réelles, la présente méthode d'estimation est inspirée de variables (antérieures) appuyées sur le plan théorique qui indiquent une vulnérabilité à la radicalisation. La documentation actuelle sur la vulnérabilité à la radicalisation s'est fondée sur certaines théories non validées afin de déterminer si des facteurs donnés peuvent indiquer une vulnérabilité aux messages de radicalisation.

Vulnérabilité

La question de la vulnérabilité aux influences radicales n'a fait l'objet d'aucune étude empirique à ce jour et elle est difficile à étudier. Pour examiner la vulnérabilité aux messages radicaux, il faudrait réaliser une vaste étude prospective dans le cadre de laquelle on ferait le suivi d'un très grand nombre de personnes et on recueillerait des données exhaustives au fil du temps pour documenter l'exposition de celles-ci à un pathogène donné, soit les influences radicales. À l'étape du suivi, les personnes ayant contracté le trouble (la radicalisation) seraient comparées à celles qui ne l'auraient pas contracté. Il est peu probable qu'une telle étude ne soit jamais réalisée. La présente méthode d'estimation repose donc sur des examens documentaires, qui exposent les opinions et les observations de personnes qui rédigent des écrits dans ce domaine sans se référer à des études dans lesquelles cette question est examinée (directement) de

façon empirique. À l'examen de la documentation disponible, deux constatations s'imposent : premièrement, certains indicateurs apparaissant dans plusieurs sources sont susceptibles d'indiquer une vulnérabilité aux messages de radicalisation, et deuxièmement, la présence de l'un ou l'autre de ces facteurs ne suffit pas en soi à indiquer un potentiel de vulnérabilité. Par conséquent, la présente étude a comme objectif premier de tenter de repérer, dans des travaux recherche et des publications théoriques, des concepts pouvant être associés à la vulnérabilité à la radicalisation en milieu carcéral. L'étude vise en second lieu à déterminer si les données administratives du SCC contiennent des indicateurs ou des variables permettant de mesurer ces concepts et si certains de ces indicateurs pourraient être plus utiles et pertinents que d'autres.

Méthodes

Démarche. Cette étude comprenait trois étapes distinctes : un examen de publications et de données, une analyse en composantes principales (ACP) et un recensement de certaines variables disponibles qui pourraient servir d'indicateurs en ce qui concerne la vulnérabilité aux messages de radicalisation.

Données. Étant donné que la troisième étude était un examen exploratoire, les données proviennent d'une grande diversité de domaines contenus dans la base de données du SGD, soit les suivants : renseignements démographiques (p. ex. âge, sexe, état matrimonial, race); information sur la gestion de la peine (p. ex. durée de la peine, date d'admission, statut de délinquant dangereux ou de délinquant à contrôler, antécédents criminels); indicateurs internes du SCC, y compris les indicateurs, les besoins et les alertes (p. ex. accusations en instance, régime alimentaire, préoccupations en matière de suicide); indicateurs en matière d'emploi et d'études; historique des mesures de développement (p. ex. père absent pendant l'enfance, membres de la famille impliqués dans des activités criminelles); indicateurs de consommation d'alcool et de drogue; indicateurs de la capacité de fonctionner dans la collectivité; indicateurs de tendances comportementales (p. ex. antécédents de violence, dépendance au jeu, prise de risques inappropriés, recherche de sensations fortes); et information sur les griefs et les plaintes.

Une grande partie des données utilisées dans le cadre de la présente étude sont tirées de l'Évaluation initiale des délinquants (EID) (SCC, 2012d, 2012e). L'EID comprend l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques (IDAFD, IDAFD-R), lequel évalue un grand nombre de variables présentant un lien vérifié avec le risque de commettre des crimes. L'IDAFD évalue sept domaines parfois appelés « facteurs criminogènes » (Andrews et

Bonta, 2010), notamment : emploi et études, relations matrimoniales et familiales, fréquentations, toxicomanie, fonctionnement dans la collectivité, orientation personnelle et affective et attitudes. Les indicateurs de chacun de ces domaines sont cotés de manière dichotomique (absent/présent). En 2009, l'IDAFD a été abrégé et mis à jour, ce qui a donné lieu à une nouvelle mesure : l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques révisé (IDAFD-R). Cela a constitué un défi, car certains indicateurs ont cessé d'être recueillis après septembre 2009, ce qui a donné lieu à des renseignements incomplets dans l'ensemble de données. Contrairement à la méthode exposée dans la deuxième étude, dans le cadre de laquelle les données recueillies avant septembre 2009 ont été analysées séparément, nous avons décidé d'utiliser principalement des variables composées aux fins de la présente analyse, c'est-à-dire des variables contenant des renseignements d'avant septembre 2009 et d'après septembre 2009. Même si la deuxième étude visait à établir une description exacte d'une population existante, nous avons pris cette décision parce que le caractère exploratoire de l'étude exigeait le plus grand nombre de renseignements possible. Certaines variables ont été abandonnées lors du passage de l'IDAFD à l'IDAFD-R (p. ex. liens familiaux problématiques), tandis que d'autres indicateurs considérés suffisamment similaires entre la nouvelle version et l'ancienne version ont été regroupés afin d'obtenir une variable composée acceptable (p. ex. l'élément « A des troubles d'apprentissage » de l'IDAFD et l'élément « Peut avoir des difficultés d'apprentissage » de l'IDAFD-R). La méthode d'estimation utilise principalement ces variables composées.

Examen de publications et de données. La méthode d'estimation a comporté un examen de publications théoriques récentes (comme il est résumé dans l'introduction qui précède), dans le cadre duquel on a extrait une liste de concepts de base qui paraissaient pertinents. Ces concepts de base ont été opérationnalisés de manière à ce que les variables indicatrices figurant dans la base de données du SGD soient associées à chacun des concepts. La mise en association entre les variables indicatrices individuelles issues du SGD et les concepts plus généraux, au moyen d'un examen de toutes les variables disponibles dans le SGD, a généré un très grand nombre de variables pouvant être retenues à des fins d'analyse. On a procédé à une analyse de la fréquence des variables indicatrices, et un grand nombre de variables ont été exclues de la méthode d'estimation en raison du nombre trop élevé de données manquantes.

Analyse de composantes principales. L'analyse de composantes principales (ACP) est une technique statistique descriptive qui est principalement utilisée pour les analyses

exploratoires de données et pour résumer les liens parmi un vaste ensemble de variables observées. L'ACP est généralement utilisée pour réduire le nombre de données tout en conservant le plus de renseignements initiaux dans l'ensemble de données. L'ACP permet également d'évaluer si les variables faisant partie d'un ensemble de données forment des « sous-ensembles cohérents » (Tabachnick et Fidell, 2007).

Les variables qui forment des sous-ensembles cohérents sont « censées refléter les processus sous-jacents » (Tabachnick et Fidell, 2007, p. 607)[14]. Dans le présent document, ces processus sous-jacents correspondent aux « concepts de base » issus de l'analyse documentaire. Les variables indicatrices associées à chacun des neuf concepts de base initiaux ont été soumises à une ACP dans le but de réduire davantage le nombre de variables indicatrices et cerner celles qui correspondaient le plus étroitement aux concepts de base. Par conséquent, neuf ACP distinctes ont été effectuées. Il convient de noter que l'ACP a été choisie pour cette étude parce que, contrairement à certains types d'analyses factorielles, l'ACP tente de saturer le plus possible le premier facteur avec les variables importantes. Aux fins de l'analyse, cela est souhaitable, car les variables qui ne peuvent pas être associées à cette composante principale peuvent être éliminées du modèle avec plus de confiance; le concept de base est ainsi mesuré à l'aide des variables indicatrices les plus solides. En outre, lorsqu'une variable indicatrice n'est pas associée assez fortement au processus ou au concept de base sous-jacent, ou, selon la terminologie de l'ACP, qu'elle ne peut pas le « saturer » (corrélation initiale > 0,30; Field et Miles, 2010), elle peut généralement être éliminée de l'analyse, ce qui permet à nouveau de réduire les données et, il est à espérer, de simplifier et d'améliorer le modèle.

Il convient de noter que des données étaient manquantes pour presque tous les indicateurs utilisés dans chaque ACP, et dans certains cas, la fréquence des données manquantes était plutôt élevée. Les calculs sous-jacents à l'appui des ACP ne peuvent pas tenir compte des données manquantes, et par conséquent, dans chaque analyse, seuls les cas ayant des données complètes ont été retenus. Étant donné qu'il s'agit d'une étude préliminaire et que l'échantillon était très grand (même en tenant compte des données manquantes), les résultats sont présentés à titre de constatations préliminaires et exploratoires et devront être confirmés dans de futures analyses

[14] L'ACP est habituellement appliquée à des données continues, mais elle peut également utiliser des données dichotomiques. Selon Jolliffe (2002), les « variables peuvent consister en un mélange de variables continues, ordinales, ou même binaires (0/1) » (p. 339), et selon Tabachnick et Fidell (2007), si l'ACP est utilisée de manière descriptive, « les hypothèses concernant la distribution des variables ne sont pas valides » (p. 613).

comportant une fréquence moins élevée de données manquantes. Les analyses futures devraient déterminer la mesure dans laquelle les valeurs manquantes se produisent de façon aléatoire.

Échantillon. L'échantillon comprenait un instantané de toutes les personnes incarcérées ou bénéficiant d'une mise en liberté sous condition qui étaient placées sous la responsabilité du SCC en vertu d'un mandat au 21 septembre 2012. Cet instantané renfermait de l'information sur 722 variables et 23 711 personnes. L'échantillon a par la suite été réduit à 23 318, car 393 délinquants qui avaient été extradés ou expulsés ont été retirés de l'échantillon. Au sein de cet échantillon, 95,2 % étaient des délinquants de sexe masculin et 4,8 % étaient des délinquantes; 62,3 % d'entre eux étaient incarcérés et 37,7 % vivaient dans la collectivité. L'âge moyen des délinquants de l'échantillon était de 41,3 ans (É.-T. = 13,5) et l'âge médian était de 39,7 ans, avec une fourchette allant de 17,9 à 95,5 ans. Presque les deux tiers (63,1 %) des délinquants étaient de race blanche, 8,5 % étaient de race noire, 20,1 % étaient d'origine autochtone (Métis, Inuit ou Indien de l'Amérique du Nord) et 8,3 % étaient répartis entre 13 autres ascendances. La composition de l'échantillon est la suivante : 75,3 % des délinquants purgeaient une peine d'une durée déterminée, 19,9 % purgeaient une peine à perpétuité, 2,6 % étaient visés par une ordonnance de surveillance de longue durée, 2,1 % étaient déclarés délinquants dangereux et 0,1% purgeaient d'autres types de peines. Près de la moitié (44,5 %) des délinquants purgeaient une peine allant de 2 à 4 ans, 13,6 % une peine allant de 4 à 6 ans, 12 % une peine allant de 6 à 10 ans, 7,2 % une peine de plus de 10 ans, 22,1 % une peine d'une durée indéterminée et 0,6 % une peine ne s'inscrivant pas dans les catégories ci-dessus. Environ les trois quarts (73,1 %) avaient un niveau de scolarité inférieur au diplôme d'études secondaires ou à la 10^{e} année.

Résultats

Examen de publications et de données effectué en vue de déterminer des concepts de base. L'analyse avait pour but d'établir les concepts de base relevés dans les publications qu'on estime être associés de façon significative à la vulnérabilité à la radicalisation. Il devint rapidement évident que certains facteurs liés selon toute vraisemblance à une vulnérabilité à la radicalisation demeuraient peu susceptibles d'être représentés dans une base de données sur les délinquants (la liste de ces concepts est fournie à l'annexe D). Deux de ces concepts sont ceux de l'« altruisme fermé » proposé par Choi et Bowles (2007) et celui de la « quête de sens » proposé par Kruglanski, Chen, Dechesne, Fishman et Orehek (2009). Toutefois, nous avons cerné des

exemples de concepts de base pour lesquels nous pourrions trouver des variables indicatrices dans une base de données sur les délinquants (certains des concepts de base le plus souvent mentionnés dans la documentation sont présentés ci-dessous), notamment : capacités d'attachement limitées, faible soutien familial, attitudes violentes, attitudes négatives envers la société traditionnelle, mode de vie désordonnée, violence familiale, emploi, griefs et préoccupations en matière de sécurité personnelle. Ces concepts de base sont examinés ci-après, et des exemples de variables indicatrices provenant de la base de données du SGD sont fournis.

L'« aliénation sociopolitique », que Wilner (2010) décrit comme étant l'un des trois précurseurs de la radicalisation, est l'un des concepts de base cernés dans la documentation. Il n'existe pas, dans la base de données du SGD, d'indicateur lié spécifiquement à un sentiment d'« aliénation sociopolitique » ou d'« aliénation » en soi. Par conséquent, nous avons tenté de trouver des variables indicatrices suggérant qu'une personne ne possède pas les compétences interpersonnelles menant à un attachement significatif envers la société hôte. Dans cet esprit, nous avons établi un concept de base intitulé « capacités d'attachement limitées ». Kebbell et Porter (2012) suggèrent qu'un manque de relations positives peut en effet contribuer à nourrir des attitudes négatives envers la société traditionnelle. Kebbell et Porter suggèrent que l'absence de contacts avec des personnes non radicalisées, qui est un concept lié aux capacités d'attachement limitées, constitue un facteur de risque important de la radicalisation. De plus, Kebbell et Porter décrivent un concept très similaire à celui des capacités d'attachement limitées, qu'ils appellent « désengagement » de la société occidentale. Nous avons jugé ce terme non satisfaisant, car il peut laisser entendre que les personnes étaient antérieurement « engagées » envers la société occidentale. Les variables indicatrices considérées comme étant liées à des capacités d'attachement limitées comprennent notamment la variable « interprète souvent les situations neutres comme hostiles » et la variable « difficulté à résoudre des problèmes interpersonnels ». D'autres exemples de variables indicatrices considérées comme liées au concept de base des capacités d'attachement limitées sont présentés à l'annexe F.

Le concept de base « faible soutien familial » est intéressant, car on a émis l'hypothèse (Pressman, 2009) que les personnes n'ayant pas de soutien familial peuvent être davantage vulnérables à des messages de radicalisation. Monahan (2012) soutient que pour évaluer la possibilité qu'une personne commette une action violente, il faut évaluer son environnement familial; plus récemment, Veldhuis et Jessels (2013) ont appuyé ce concept en soulignant que

l'incarcération peut isoler les délinquants de leur famille et les exposer à l'influence des autres délinquants. Les variables indicatrices considérées comme représentant un manque de soutien familial sont le « soutien prosocial limité d'un partenaire intime » et le « soutien prosocial limité de la famille ».

Les attitudes sont citées comme un facteur important par la plupart des commentateurs dans ce domaine. En outre, les travaux réalisés dans le domaine connexe du comportement criminel en général (Andrews et Bonta, 2010) ont montré que les attitudes constituent un facteur de risque fondamental de l'activité criminelle et de la violence. En ce qui a trait aux délinquants radicalisés, Wilner (2010) suggère que les attitudes, à titre de facteur de motivation, sont différentes chez les personnes radicalisées, tandis que Monahan (2012) affirme avec assurance que les mesures généralement acceptées des attitudes criminelles ne sont pas utiles pour établir des distinctions par rapport aux personnes ayant des opinions radicales. À propos de la façon dont survient la radicalisation, Wilner (2010) précise que les attitudes religieuses sont différentes chez les personnes susceptibles de se radicaliser. Pressman (2009) soutient que les « auteurs d'actes violents sont influencés par des dispositions personnelles telles que les attitudes » (p. 7), et il ajoute que les « attitudes jouent un rôle essentiel dans la violence motivée par une idéologie » (p. 33). Les variables indicatrices disponibles dans le SGD qui semblent liées au concept de base « attitudes violentes » comprennent les indicateurs « attitude favorable à la violence instrumentale ou axée sur un but » et « attitude favorable à la violence psychologique ou expressive ».

Les attitudes négatives envers la société traditionnelle peuvent résulter de l'incapacité de la personne à établir des liens positifs avec la culture dans laquelle elle vit (Kebbell et Porter, 2012) et favoriser l'« attribution de caractéristiques négatives au groupe cible » (p. 11), ce qui contribue au processus de déshumanisation du groupe cible et rend les actes de violence plus acceptables sur le plan cognitif. Les variables indicatrices liées au concept de base « attitudes négatives envers la société traditionnelle » comprennent les suivantes : « attitude négative envers le système de justice pénale » et « attitude anticonformiste à l'égard de la société ».

Le concept de base « mode de vie désordonné » est lié aux mesures de fonctionnement dans la collectivité, et les deux sont probablement associés au concept « capacités d'attachement limitées ». Tant Wilner (2010) que Kebbell et Porter (2012) considèrent que le fait de recevoir des prestations d'aide sociale est un facteur de risque de radicalisation, car il indique l'absence

de réussite dans la collectivité. Wilner (2010) se dit aussi d'avis que les personnes menant un mode de vie désordonné peuvent être exploitées et être amenées à épouser des causes radicales, car cela leur procure un sentiment d'ordre et d'appartenance. Nous disposons d'une variable indicatrice qui correspond directement à l'un des concepts mentionnés, soit « a eu recours à l'aide sociale » (indicateur de la réception de prestations d'aide sociale). Parmi les autres variables indicatrices d'un mode de vie désordonné, citons les « changements fréquents de logement ».

La présence d'antécédents de violence familiale est mentionnée par Kebbell et Porter (2012) comme un facteur qui peut contribuer, en raison de la croyance que la violence faite aux femmes est acceptable, à l'acceptation de la violence faite à autrui. Dans la base de données du SGD, les variables indicatrices pour le concept de base « violence familiale » sont « incidents de violence familiale » et « attitudes appuyant la violence familiale ».

Jacques et Taylor (2012) ont avancé que l'emploi constituait un facteur dans les premières phases de l'adhésion à une idéologie radicale; ils affirment que « l'argument voulant que le chômage soit un facteur tient au fait que la pauvreté ou les difficultés financières forcent les personnes à « gagner leur pain » grâce au terrorisme et que l'adhésion à une cause radicale peut « restaurer leur perte d'identité sociale » (p. 2). On reconnaît toutefois que l'emploi peut ne pas être un bon prédicteur : dans une étude rétrospective qui portait sur 121 terroristes de sexe féminin et 154 terroristes de sexe masculin, on a constaté que 92 % travaillaient ou étudiaient à temps plein lorsqu'ils s'étaient engagés dans le terrorisme. En ce qui a trait à l'emploi, Monahan (2012) a mis de l'avant une hypothèse intéressante, et une complication éventuelle, en affirmant que les personnes instruites qui appartiennent à la classe moyenne et qui occupent un emploi d'un statut inférieur à ce que leurs titres de compétences pourraient laisser suggérer peuvent présenter un risque de radicalisation à cause de leur insatisfaction relativement à leur statut social. Les variables indicatrices pour le concept de base de l'emploi sont « piètre éthique du travail » et « antécédents de travail instables ».

Les griefs sont considérés par les chercheurs (Monahan, 2012; Nebbit et Cohen, 1996) comme l'un des trois facteurs de risque liés au terrorisme; ces commentateurs soutiennent que cela peut être particulièrement vrai dans le cas de ce qu'ils appellent les « cultures de l'honneur ». Pressman (2009) considère que ce facteur est probable et l'a inclus dans son outil d'Évaluation du risque d'extrémisme violent, tandis que Monahan (2012) souligne que les griefs

peuvent s'inscrire dans deux catégories, soit les griefs personnels qui se traduisent par des torts causés à des personnes chères ou à soi-même et les griefs de groupe qui se traduisent par des torts causés à un groupe ou qui sont liés à une cause que l'individu juge importante. Monahan (2012) recommande que les administrations pénitentiaires prennent au sérieux les griefs formulés par les détenus concernant leurs droits religieux ou d'autres droits afin que les recruteurs radicaux ne puissent pas exploiter leur sentiment d'aliénation. Les griefs liés au régime alimentaire constituent l'un des indicateurs du concept de base « griefs ».

Enfin, Wilner (2010) introduit le concept de la sécurité personnelle et émet l'hypothèse qu'un individu peut adhérer à n'importe quel type de gang, y compris un groupe radical, par crainte pour sa sécurité personnelle. Parmi les exemples de variables indicatrices liées au concept de base « préoccupations en matière de sécurité personnelle », citons les variables « demandes d'isolement protecteur » et « agressions dont la victime est le détenu ».

Analyse des fréquences. Comme nous l'avons déjà mentionné, nous avons examiné des variables indicatrices pour déterminer si les schémas de réponse au sein de l'ensemble de données permettraient d'effectuer des analyses avant de procéder aux analyses en composantes principales (ACP). Les variables dont la fréquence dans l'ensemble de données n'était pas suffisante – le taux de réponse positive étant généralement d'environ 10 pour cent (en excluant les données manquantes) – n'ont pas été retenues en vue d'une analyse plus poussée. La distribution des fréquences des variables restantes est présentée à l'annexe E.

Fait à noter, plusieurs des indicateurs qui ont été soumis à une analyse plus approfondie sont issus de l'EID. Comme il a été mentionné auparavant, ceux-ci sont codés par un agent de libération conditionnelle comme étant « présents » ou « absents ». Cette procédure soulève toutefois certains problèmes sur le plan de la qualité des données : alors que certains agents de libération conditionnelle ne confirment que les indicateurs qui sont présents, d'autres confirment positivement ceux qui sont présents et négativement ceux qui sont absents. En d'autres termes, même si tous les agents de libération conditionnelle indiquent « oui » pour les indicateurs présents, certains indiquent « non » et d'autres n'indiquent rien pour ceux qui sont absents. Ce problème a compliqué l'interprétation puisqu'il était inapproprié de présumer que les données manquantes équivalaient nécessairement à une réponse négative. Afin d'éviter les erreurs, les indicateurs laissés en blanc ont simplement été traités comme des données manquantes; par conséquent, les taux de confirmation présentés à l'annexe F sont probablement légèrement

surestimés.

Analyse de composantes principales. L'analyse de composantes principales (ACP) a été utilisée pour réduire davantage le nombre de variables indicatrices retenues et résumer les liens parmi celles-ci. Pour ce faire, elle tente de trouver une composante significative commune entre toutes les variables proposées dans l'analyse, en essayant constamment d'associer une « composante principale » à un modèle. Dans les cas où une variable indicatrice n'était pas associée assez fortement avec le concept de base (ou ne pouvait pas le « saturer », selon la terminologie de l'ACP), elle a été exclue de toute autre analyse.

Il convient de noter que puisqu'une ACP ne peut pas tenir compte des données manquantes, nous avons omis des analyses de chaque concept tous les sujets pour lesquels il manquait des données concernant un indicateur établi pour ce concept. Chaque analyse regroupait ainsi entre 5 825 et 23 318 personnes, et la plupart entre 9 500 et 10 500. Bien que ces chiffres soient plus que suffisants pour satisfaire aux exigences de ce type d'analyse en matière de données, les résultats issus de ces analyses ne représentent pas toutes les personnes comprises dans l'échantillon, et par conséquent, ils ne peuvent pas être généralisés à partir des sous-groupes de personnes pour qui des données étaient disponibles et être appliqués à l'échantillon au complet.

Il convient également de noter que l'une des lacunes de l'ACP peut être adéquatement démontrée par le concept de base « attitudes violentes ». Comme l'illustre le tableau 9, ce concept compte deux variables liées spécifiquement à l'attitude envers l'expression de la violence, deux variables liées spécifiquement à la colère et une variable liée à la tolérance à la frustration. Il est probable qu'il n'y ait qu'un seul concept de base sous-jacent, soit « attitudes violentes », ou qu'il y en ait deux, soit « colère » et « attitude à l'égard de la violence ». Comme l'ACP est structuré de manière à créer une « composante principale », ces cinq éléments ont été regroupés en une seule composante. Au moyen d'une analyse de plus haut niveau telle qu'une analyse factorielle (Tabachnick et Fidell, 2007), il pourrait très bien être possible de définir plus précisément ce lien, ce qui nous permettrait de mieux comprendre le modèle sous-jacent.

Les résultats des ACP sont présentés dans deux tableaux et à l'annexe F. Le tableau 9 présente les variables indicatrices de chaque concept de base retenu à la suite de l'ACP. Le tableau 10 montre, pour chaque concept de base, les variables indicatrices éliminées avant et pendant l'ACP ainsi que la raison pour laquelle elles l'ont été. L'annexe G présente les

coefficients de saturation des composantes des ACP ainsi que les estimations communes finales pour chaque variable indicatrice (les indicateurs en caractères gras indiquent les variables conservées après les ACP).

Les résultats des ACP sont résumés dans les paragraphes qui suivent. Pour chacune des analyses, le nombre d'indicateurs inclus dans l'analyse de même que le nombre d'indicateurs qui ont finalement été conservés sont indiqués. Le nombre de composantes qu'on estime être représentées dans chaque concept est aussi indiqué – il s'agit de valeurs propres calculées par l'ACP, qui reflètent simplement la primauté de chaque composante (dans chaque ACP, la valeur propre la plus élevée est associée au concept qui explique le plus d'écarts parmi les indicateurs; un seuil de 1,0 est traditionnellement utilisé pour cerner les composantes importantes). Enfin, une interprétation de chaque concept est fournie.

L'ACP relative aux capacités d'attachement limitées comptait à l'origine huit variables indicatrices proposées. L'analyse a produit deux composantes ayant une valeur propre supérieure à 1. Trois variables présentaient un taux de confirmation et un coefficient de saturation des composantes suffisants pour être conservés (voir le tableau 9), tandis que cinq variables ont été éliminées (voir le tableau 10). Il semblerait que dans le cas du concept des capacités d'attachement limitées, les capacités de raisonnement, d'empathie et de résolution de problèmes ont été évaluées comme étant inférieure à la moyenne au moment de l'évaluation initiale.

L'ACP relative au faible soutien familial comptait à l'origine sept variables indicatrices proposées. L'analyse a produit deux composantes ayant une valeur propre supérieure à 1. Quatre variables présentaient un taux de confirmation et un coefficient de saturation des composantes suffisants pour être conservés (voir le tableau 9), tandis que trois variables ont été éliminées (voir le tableau 10). Un faible soutien familial indique une situation où le détenu a peu de contacts sociaux, non pas uniquement avec les membres de sa famille, mais également avec des amis et un partenaire intime.

L'ACP relative aux attitudes violentes comptait à l'origine six variables indicatrices proposées. Seulement une valeur propre supérieure à 1 a été obtenue. Cinq variables présentaient un taux de confirmation et un coefficient de saturation des composantes suffisants pour être conservés (voir le tableau 9), tandis que seulement une variable a été éliminée en raison du faible taux de confirmation dans l'ensemble de données (voir le tableau 11). Comme il est mentionné plus haut, les attitudes violentes semblent se répartir entre les attitudes favorables à la violence et

la colère. Ce concept, en particulier, gagnerait à faire l'objet d'autres analyses de haut niveau.

L'ACP relative aux attitudes négatives envers la société traditionnelle comptait à l'origine cinq variables indicatrices proposées. L'analyse a produit une composante ayant une valeur propre supérieure à 1. Quatre variables présentaient un taux de confirmation et un coefficient de saturation des composantes suffisants pour être conservés (voir le tableau 9), tandis qu'une variable a été éliminée (voir le tableau 10). Les attitudes négatives envers la société traditionnelle, telles qu'elles se présentent au personnel du SCC à l'admission, renvoient aux attitudes négatives envers l'autorité perçue.

L'ACP relative au concept de base « mode de vie désordonné » comptait à l'origine sept variables indicatrices proposées. L'analyse a produit deux composantes ayant une valeur propre supérieure à 1. Cinq variables présentaient un taux de confirmation et un coefficient de saturation des composantes suffisants pour être conservés (voir le tableau 9), tandis qu'une variable a été éliminée (voir le tableau 10). Un mode de vie désordonné caractérise une personne à la dérive dans la collectivité qui n'a pas de logement ni de revenus stables ou qui n'a pas un emploi du temps constructif.

L'examen du concept « violence familiale » a donné lieu à une ACP, qui comptait à l'origine sept variables indicatrices proposées. L'analyse a produit une composante ayant une valeur propre supérieure à 1. Trois variables présentaient un taux de confirmation et un coefficient de saturation des composantes suffisants pour être conservés (voir le tableau 9), tandis que quatre variables ont été éliminées (voir le tableau 10). Deux des variables indicatrices sont cotées en fonction de données historiques tandis que la troisième est une mesure de l'attitude. Encore une fois, même si les trois variables saturent adéquatement la composante principale, il serait peut-être faisable de séparer la composante attitudinale dynamique de la composante statique.

Les plaintes et les griefs ont tous été cotés en se fondant sur des dossiers de nature statique. Parmi les six variables indicatrices initialement proposées, cinq ont été immédiatement retirées en raison de leur faible taux de confirmation dans l'ensemble de données (< 3,0 %). La variable indicatrice restante peut être significative, car elle est liée au régime alimentaire, qui peut être associé à des pratiques ethniques ou culturelles. Aucune ACP n'a été effectuée pour ce concept de base, mais une variable indicatrice a été conservée (voir le tableau 9).

L'ACP relative aux variables indicatrices de l'emploi a produit une composante ayant

une valeur propre supérieure à 1. Sept variables présentaient un taux de confirmation et un coefficient de saturation des composantes suffisants pour être conservés (voir le tableau 9), tandis qu'une variable a été éliminée en raison d'un faible taux de confirmation (voir le tableau 10). Les variables indicatrices liées à l'emploi permettent d'établir si la personne possède des compétences et des antécédents professionnels limités et si l'expérience de vie nécessaire pour acquérir une éthique du travail lui fait défaut.

Enfin, on croyait au départ que l'un des concepts de base hypothétiques, soit les préoccupations en matière de sécurité personnelle, possédait trois variables d'intérêt. L'ACP a révélé une composante ayant une valeur propre supérieure à 1. Deux variables ont été conservées (voir le tableau 9), tandis qu'une variable a été éliminée en raison de son faible taux de confirmation dans l'ensemble de données (voir le tableau 10). Ce concept vise à déterminer si la personne a déjà demandé à être placée en isolement protecteur ou a été victime de voies de fait en établissement.

Tableau 9

Concepts de base et variables indicatrices les plus prometteuses conservées à la suite de l'ACP

Concept de base	Description des variables
Capacités d'attachement limitées	Fait preuve de pensées étroites et rigides Difficulté à résoudre des problèmes interpersonnels Compétences limitées en matière d'empathie
Faible soutien familial	Soutien prosocial limité des amis Soutien prosocial limité d'un partenaire intime Attachement limité à la famille pendant l'enfance Soutien prosocial limité de la famille
Attitudes violentes	Attitude favorable à la violence instrumentale ou axée sur un but Attitude favorable à la violence psychologique ou expressive Faible tolérance à la frustration Réprime souvent sa colère Fait souvent des crises de colère
Attitudes négatives envers la société traditionnelle	Attitude négative envers le système de justice pénale Attitude anticonformiste à l'égard de la société Manque de respect à l'égard des biens publics ou commerciaux Attitude négative envers le système correctionnel
Mode de vie désordonné	Faible sentiment d'appartenance à la collectivité Les activités constructives de loisirs sont limitées Changements fréquents de logement Instabilité financière A eu recours à l'aide sociale
Violence familiale	Attitudes appuyant la violence familiale Incidents de violence familiale – variable dichotomique A commis des actes de violence familiale
Griefs	Plaintes et griefs liés au régime alimentaire – variable dichotomique
Emploi	A une piètre éthique du travail Les compétences professionnelles acquises au moyen de la formation structurée sont limitées Sans emploi au moment de son arrestation Antécédents de travail instables Pas d'antécédents d'emploi Insatisfaction envers les compétences professionnelles Les compétences professionnelles monnayables acquises au moyen de l'expérience sont limitées
Préoccupations en matière de sécurité personnelle	Demandes d'isolement protecteur – variable dichotomique Agressions dont la victime est le détenu – variable dichotomique

Tableau 10

Concepts de base et variables indicatrices éliminées à la suite de l'ACP ainsi que raisons pour lesquelles elles ont été éliminées

Concept de base	Description des variables	Raison
Capacités d'attachement limitées	Habiletés d'écoute limitées	Faible taux de confirmation
	Interprète souvent les situations neutres comme hostiles	Faible taux de confirmation
	A une attitude anticonformiste à l'égard de la société	Faible saturation dans l'ACP
	Capacité limitée d'établir un lien entre les actions et les conséquences	Faible saturation dans l'ACP
	Compétences limitées en matière d'affirmation de soi	Faible saturation dans l'ACP
Faible soutien familial	Variable composée relative aux fréquentations pour asslev2 – variable dichotomique	Faible saturation dans l'ACP
	Variable composée – « facile à influencer » et « compétences limitées en matière d'affirmation de soi »	Faible saturation dans l'ACP
	Souvent victimisé dans les relations sociales	Proportion élevée de données manquantes
Attitudes violentes	A recours à une force excessive pour discipliner un enfant	Faible taux de confirmation
Attitudes négatives envers la société traditionnelle	Fierté par rapport aux exploits criminels	Faible taux de confirmation
Mode de vie désordonné	Utilisation limitée des ressources communautaires	Faible saturation dans l'ACP
	A déjà été aiguillé vers un programme répondant aux déficits cernés dans ce domaine	Faible taux de confirmation
Violence familiale	Témoin de violence familiale durant son enfance	Faible saturation dans l'ACP
	Victime de violence conjugale	Faible saturation dans l'ACP
	A recours à une force excessive pour discipliner un enfant	Faible saturation dans l'ACP
	Attitudes appuyant la violence familiale	Proportion élevée de données manquantes
Griefs	Plaintes et griefs de nature religieuse – variable dichotomique	Faible taux de confirmation
	Plaintes et griefs de nature sociale – variable dichotomique	Faible taux de confirmation

	Plaintes et griefs liés à la confiscation d'objets – variable dichotomique	Faible taux de confirmation
	Grèves de la faim – variable dichotomique	Faible taux de confirmation
	Plaintes et griefs liés à la discrimination – variable dichotomique	Faible taux de confirmation
Emploi	Ne croît pas pouvoir accroître son employabilité	Faible taux de confirmation
Préoccupations en matière de sécurité personnelle	Bagarre où la victime était le détenu – variable dichotomique	Faible taux de confirmation

Analyse

La présente méthode d'estimation visait à déterminer s'il y avait dans la base de données du SGD du SCC des variables indicatrices qui pourraient être utilisées pour déterminer la vulnérabilité aux messages de radicalisation. Globalement, les résultats des ACP donnent à penser que certains indicateurs de concepts potentiels, recensés dans les publications théoriques comme étant associés à la vulnérabilité à la radicalisation, pourraient se dégager d'un modèle complet. Les indicateurs sélectionnés reflètent, par exemple, le profil d'une personne isolée sur le plan social qui a des antécédents de violence familiale, a une expérience de travail restreinte, a été victime de voies de fait en établissement et a déjà demandé à être placée en isolement protecteur. Cette personne se présenterait à tout le moins comme ayant un ralentissement cognitif accompagné d'une pensée étroite et rigide; des compétences interpersonnelles et de résolution de problèmes limitées; et une capacité réduite à faire preuve d'empathie. Au moment de son admission, cette personne à la dérive serait sans logement ni revenus stables, n'aurait pas d'attachement à la collectivité et serait désœuvrée. Ces caractéristiques, alliées à un sentiment de colère, à une attitude favorable aux actes violents et à une attitude négative envers l'autorité, pourraient faire en sorte que la personne n'aurait pas les ressources ou la volonté nécessaire pour résister aux propositions d'une personne engagée dans un prosélytisme radical.

Bien que les concepts de base et les variables indicatrices utilisés dans le cadre de cette méthode d'estimation soient solidement fondés sur des publications portant sur la vulnérabilité à la radicalisation, ils présentent de grandes similitudes (ou à tout le moins un chevauchement important) avec d'autres théories du comportement humain (Maslow, 1954), du comportement criminel (Andrews et Bonta, 2010) et de la vulnérabilité au recrutement par les gangs (Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention, sans date). À ce titre, il n'est pas clair, dans quelle

mesure la vulnérabilité à la radicalisation est associée, sur le plan conceptuel ou pratique, à la vulnérabilité à d'autres messages négatifs. Comme la vulnérabilité est vraisemblablement liée aux traits de personnalité, à l'apprentissage, aux attitudes et aux événements personnels, il est probable qu'elle constitue un facteur dynamique et qu'elle varie selon les circonstances, les expériences et les apprentissages nouveaux. En raison de sa nature dynamique, la vulnérabilité peut représenter une cible changeante et être de ce fait difficile à mesurer; cependant, il pourrait être possible d'intervenir si des objectifs et des méthodes d'intervention appropriées sont établis ou lorsque des influences négatives sont à l'œuvre.

Certains concepts présentés dans les tableaux 9 et 10 peuvent être trouvés dans d'autres listes de facteurs de risque liés au comportement criminel. Par exemple, tant les attitudes antisociales que les fréquentations antisociales sont décrites comme étant des facteurs criminogènes généraux par Andrew et Bonta (2010). D'autres concepts, tels que la violence familiale et le manque de liens sociaux, ont été associés à la vulnérabilité à l'appartenance à un gang (Examen de facteurs de risque, sans date). De plus, il est permis de croire que la radicalisation et l'appartenance à un gang puissent être mieux représentées par le modèle hiérarchique des besoins de Maslow (1954). Ce thème a été abordé par Wilner (2010), qui a conclu que des formes diverses d'appartenance à un gang peuvent être une option viable pour « les détenus vulnérables qui recherchent une sécurité physique et sociale au sein d'un gang, y compris un groupe islamiste » (p. 26). Il est facile de voir comment la radicalisation ou l'appartenance à un gang peut combler certains besoins physiologiques ainsi que des besoins associés à la sécurité, au sentiment d'appartenance, à l'estime de soi et à l'accomplissement personnel.

Certaines variables indicatrices, tel « qu'a commis des actes de violence familiale », sont cotées à partir de renseignements statiques versés au dossier. Ce n'est toutefois pas le cas pour toutes les variables indicatrices; en effet, bon nombre d'entre elles ne seraient généralement pas évidentes pour quelqu'un qui rencontre une personne de manière fortuite ou qui n'est témoin de ses autres comportements qu'à l'occasion. Plusieurs facteurs, comme le facteur « réprime souvent sa colère », ne seraient manifestes que dans le contexte d'une entrevue semi-dirigée ayant lieu dans le cadre du processus d'évaluation initiale. En outre, pour que cela vaille la peine de coter cet élément de l'évaluation initiale, il faudrait que la mesure dans laquelle la personne réprime de la colère se situe au-delà de la norme pour les délinquants sous responsabilité fédérale

admis au SCC. Un comportement ou une attitude devrait donc sortir de la norme pour que certains indicateurs soient cotés comme étant « présents ».

Un certain nombre de variables prometteuses n'ont pas été analysées au moyen de la présente méthode en raison de l'échéancier limité du projet. L'analyse des données concernant les visites des délinquants, en particulier les cas de visiteurs potentiels ayant présenté une demande de statut de visiteur qui a été refusée en raison de préoccupations liées à la sécurité, en est un exemple. On pourrait analyser une variable touchant directement la vulnérabilité aux messages négatifs ou la présence éventuelle de messages négatifs, ou simplement une mesure indicatrice des influences sociales négatives dans la vie du délinquant (Andrews et Bonta, 2010). Les recherches à venir devraient permettre d'examiner ces types de variables.

Aux fins de la présente analyse, on a inclus des renseignements sur toutes les peines figurant au dossier des délinquants dans le SGD, y compris les peines antérieures et la peine en cours. Si le SCC choisissait d'évaluer le concept de la « vulnérabilité » au moment où un délinquant commence à purger une nouvelle peine de ressort fédéral, c'est-à-dire à l'« admission », l'information concernant la peine en cours ne serait pas disponible aux fins de l'évaluation. En fait, la quantité de renseignements disponibles serait moindre, et la présente analyse ne permet pas de déterminer si l'absence d'information aurait un effet différent sur les variables indicatrices ou les concepts de base proposés. Il faudrait procéder à une analyse secondaire qui ne prendrait en compte que les données sur les variables indicatrices de la vulnérabilité qui sont fondées sur les renseignements disponibles à la plus récente admission.

Bien que la plupart des renseignements utilisés dans la présente méthode d'estimation aient été évalués à l'admission, il pourrait également être pertinent de surveiller certaines variables théoriques et pratiques pertinentes pendant toute la durée de la peine. Citons comme exemple un délinquant qui refuserait ses repas spéciaux, ou refuserait ses repas spéciaux de concert avec d'autres délinquants avec qui il entretient des liens, alors qu'il n'aurait jamais refusé ses repas auparavant. Cela pourrait indiquer une adhésion accrue à un groupe ou un intérêt accru envers la radicalisation ou les activités d'un sous-groupe.

Si une méthode est élaborée pour évaluer la vulnérabilité aux messages de radicalisation, le SCC devra établir des interventions appropriées pour les délinquants qu'on croit vulnérables à des influences radicales (Horgan et Braddock, 2010; Neumann, 2010). Il faudra aussi déterminer à quel moment au cours de la peine d'un délinquant le SCC interviendrait.

Il importe de reconnaître que la présente méthode d'estimation consiste en un examen théorique d'un concept psychologique (vulnérabilité), et qu'à ce titre, il ne convient pas de former une opinion ou de prendre une décision concernant une personne en se fondant sur la présence ou l'absence de l'une ou l'autre des variables indicatrices exposées dans la méthode d'estimation.

Prochaines étapes

Une prochaine étape allant de soi consisterait à reproduire les analyses décrites plus haut au moyen d'un ensemble de données de meilleure qualité et plus complet, afin de pouvoir écarter l'incidence possible des données manquantes sur les résultats. En outre, bien que cela aille au-delà de la durée et du mandat du présent examen, les variables indicatrices utilisées dans le cadre de la méthode d'estimation permettraient de réaliser plusieurs projets de suivi intéressants. Une analyse typologique, qui est une technique statistique permettant d'identifier des groupes de personnes partageant des caractéristiques similaires (Aldender et Blashfield, 1984), serait une autre façon d'examiner les schémas de données susceptibles d'être associés à la vulnérabilité à la radicalisation. Un autre type d'analyse factorielle, soit une technique statistique permettant aux schémas de variables naturellement concurrents de se regrouper selon leurs liens relatifs, pourrait également être prometteur, car, contrairement à une ACP, une analyse factorielle des correspondances multiples est en mesure de saturer plusieurs facteurs plutôt que d'être structurée de manière à trouver une « composante principale » (Tabachnick et Fidell, 2007). Cette analyse pourrait permettre de mieux conceptualiser la façon dont les variables indicatrices individuelles appuient chaque concept de base, et aussi de définir un niveau d'analyse factorielle plus élevé offrant une combinaison fructueuse de tous les concepts théoriques en une mesure utilisable. Cela a été mentionné dans la section sur les résultats, où l'on suggère d'inclure dans le concept de base « attitudes violentes » deux facteurs sous-jacents : un facteur lié à la colère et un facteur lié aux attitudes négatives. En réalisant une série d'analyses plus pointues à partir d'échantillons de données plus complets, nous pourrions acquérir une meilleure compréhension de ce qui rend un délinquant vulnérable à la radicalisation, ce qui pourrait éventuellement permettre de déceler et de prévenir les tentatives de recrutement et de radicalisation en milieu carcéral grâce à des interventions correctionnelles.

Résumé

Fondés sur des sources d'information primaires et des analyses quantitatives, les résultats de ces études approfondissent les connaissances empiriques sur l'extrémisme violent en général tout en améliorant la compréhension à l'égard des délinquants radicalisés canadiens en particulier. Plus concrètement, la lettre d'entente et le partenariat avec Sécurité publique Canada ont permis au Service correctionnel du Canada de contribuer aux efforts de l'Initiative de recherche et de technologie chimique, biologique, radionucléaire et explosive (IRTC) en vue d'améliorer la base de données probante sur l'extrémisme violent au Canada et d'orienter les opérations en établissement et les politiques du SCC.

L'examen qualitatif et quantitatif de délinquants radicalisés ainsi que l'examen quantitatif de délinquants vulnérables à la radicalisation ont permis d'atteindre plusieurs de ces objectifs. Au moyen de groupes de discussion en établissement, on a d'abord obtenu auprès de membres du personnel du SCC en établissement et dans la collectivité de l'information sur les types de comportements ou d'indicateurs qu'ils observent, consignent et communiquent au sujet des délinquants qu'ils savent ou soupçonnent être radicalisés, et sur la façon dont ces renseignements sont consignés, gérés et communiqués. Ensuite, grâce à une analyse quantitative de données du SCC, de publications et d'indicateurs de radicalisation issus des groupes de discussion, on a vérifié l'applicabilité de certaines caractéristiques en procédant à des comparaisons avec un groupe de délinquants radicalisés canadiens. D'autres examens, dans le cadre desquels on a comparé la population de délinquants radicalisés et la population générale de délinquants à l'aide d'un grand nombre de caractéristiques, ont révélé des différences intéressantes. Enfin, on a examiné des indicateurs de vulnérabilité à la radicalisation et un premier pas a été franchi en vue de mesurer de façon quantitative le degré de vulnérabilité à la radicalisation des délinquants dans le milieu carcéral.

Les résultats émanant des groupes de discussion, dans le cadre desquels plusieurs indicateurs de radicalisation et de vulnérabilité ont fait l'objet de discussions et de débats, ont mis en relief le niveau de connaissances élevé des membres du personnel en ce qui a trait à l'extrémisme violent. Les résultats ont permis d'appuyer bon nombre de théories et de processus mentionnés dans les publications, tout en définissant certaines dynamiques ou caractéristiques distinctives qui sont particulières au milieu carcéral canadien. Au chapitre de la population de

délinquants radicalisés, les discussions tenues avec les membres du personnel ont aussi fait ressortir que des améliorations pourraient être apportées dans le milieu correctionnel, par exemple en offrant de la formation ou des renseignements supplémentaires au personnel et en établissant des politiques, des définitions et des cadres plus précis concernant les délinquants radicalisés.

L'examen quantitatif sur les délinquants radicalisés a permis de confirmer plusieurs indicateurs de radicalisation cités dans les publications et les groupes de discussion comme étant pertinents au groupe de délinquants radicalisés canadiens, et de réfuter la pertinence d'autres indicateurs. En outre, les comparaisons effectuées avec la population générale de délinquants ont permis de constater certaines différences intéressantes; comparativement à ces derniers, les délinquants radicalisés étaient plus susceptibles d'être plus jeunes, mieux instruits, mieux adaptés sur le plan des interventions en santé mentale et des antécédents criminels, d'avoir plus de tendances violentes et d'appartenir à une minorité visible. Enfin, l'examen quantitatif sur les délinquants vulnérables à la radicalisation, qui était fondé sur des théories, a constitué un premier pas vers l'identification, au moyen des données du SGD, des délinquants susceptibles d'être la cible de tentatives de recrutement à des fins radicales.

Tout en offrant beaucoup de renseignements nouveaux sur les extrémistes violents et les délinquants radicalisés, les trois études orientent également les recherches futures dans ce domaine et font ressortir des priorités opérationnelles possibles pour le SCC. Les trois études ont souligné unanimement la nécessité de réaliser d'autres études sur la gestion de la population des délinquants radicalisés, et en particulier un examen de la pertinence des interventions et des programmes correctionnels existants par rapport aux besoins et aux profils particuliers des délinquants radicalisés. Les deux études quantitatives ont fait ressortir la nécessité de mener des recherches axées sur les perceptions, les motivations et les croyances des délinquants radicalisés, ces concepts ne pouvant pas être mesurés au moyen du SGD. L'examen de sous-types ou de groupes particuliers de délinquants radicalisés (selon leurs croyances idéologiques, par exemple) pourrait également être utile, puisque les caractéristiques peuvent diverger entre les groupes. Des recherches plus poussées sur le concept de la vulnérabilité à la radicalisation sont également recommandées, car de nouveaux développements dans ce domaine pourraient aider à entraver les tentatives visant à propager les croyances radicales au sein du système correctionnel.

Chacune des trois études comprend des mises en garde au sujet de l'interprétation des

résultats et suggère une reprise de l'étude au moyen de données supplémentaires, d'échantillons différents ou d'autres méthodes. Les études comportaient plusieurs limites intrinsèques, la plupart liées au nombre peu élevé de délinquants radicalisés identifiés et à la disponibilité des renseignements concernant cette population particulière. Cela étant dit, ces études représentent une première étape au chapitre de l'examen quantitatif des extrémistes violents canadiens : elles augmentent les données disponibles dans ce domaine et fournissent au Service correctionnel du Canada, ainsi que peut-être à ses partenaires de la sécurité publique, de l'information précieuse pouvant contribuer à assurer la sécurité des collectivités canadiennes.

Bibliographie

Aldenderfer, M. S. et Blashfield, R. K. (1984). *Cluster analysis*. Beverly Hills, CA: Sage Publications.

Aly, A. et Striegher, J. (2012). Examining the role of religion in radicalization to violent Islamist extremism. *Studies in Conflict et Terrorism, 35*(12), 849-862.

Andrews, D. A. et Bonta, J. (2010). *The psychology of criminal conduct*. (5e éd.) New Providence, NJ: LexisNexis.

Asal, V., Fair, C. C. et Shellman, S. (2008). Consenting to a child's decision to join a Jihad: Insights from a survey of militant families in Pakistan. *Studies in Conflict et Terrorism, 31*(11), 973-994.

Austin, J. (2009). Prisons and fear of terrorism. *Criminology et Public Policy*, *8*(3), 641-646.

Bakker, E. (2006). *Jihadi terrorists in Europe - Their characteristics and the circumstances in which they joined the jihad: An exploratory study*. The Hague, Netherlands Institute of International Relations. Site visité à l'adresse suivante : http://www.clingendael.nl/publications/2006/20061200_cscp_csp_bakker.pdf

Barrett, R. S. (2011). Interviews with killers: Six types of combatants and their motivations for joining deadly groups. *Studies in Conflict et Terrorism*, *34*(10), 749-764.

Barringer, T. A. (1998). *Adult transformations inside a Midwest correctional facility: Black Muslim narratives of their Islamic conversion* (thèse de doctorat). DeKalb, IL: Northern Illinois University. Disponible dans la base de données ProQuest Dissertations and Theses (document no 734395041).

Bartlett, J., Birdwell, J. et King, M. (2010). *The edge of violence: A radical approach to extremism.* London : UK. Site visité à l'adresse suivante : http://www.demos.co.uk/files/Edge_of_Violence_-_web.pdf

Benmelech, E. et Berrebi, C. (2007). Human capital and the productivity of suicide bombers. *Journal of Economic Perspectives, 21*(3), 223-238.

Berko, A., Erez, E. et Globokar, J. L. (2010). Gender, crime and terrorism: The case of Arab/ Palestinian women in Israel. *British Journal of Criminology*, *50*(4), 670-689. Bjørgo, T. (2011). Dreams and disillusionment: Engagement in and disengagement from militant extremist groups. *Crime, Law and Social Change*, *55*(4), 277-285.

Bloom, M., Gill, P. et Horgan, J. (2012). Tiocfaidh ár mná: Women in the Provisional Irish Republican Army. *Behavioral Sciences of Terrorism and Political Aggression*, *4*(1), 60-76.

Borum, R. (2011). Radicalization into violent extremism II: A review of conceptual models and empirical research. *Journal of Strategic Security, 4*(4), 37–62.

Borum, R. (juillet 2003). Understanding the terrorist mind-set. *FBI Law Enforcement Bulletin,72*(7), 7-10.

Brandon, J. (2009). *Unlocking Al-Qaeda. Islamist extremism in British prisons*. Quillam Foundation: . London: UK.

Chalk, P. et Rosenau, W. (2004). *Confronting the "enemy within": Security intelligence, the police, and counterterrorism in four democracies*. Site visité à l'adresse suivante : http://www.rand.org/content/dam/rand/pubs/monographs/2004/RAND_MG100.pdf

Choi, J.-K. et Bowles, S. (2007). The co-evolution of parochial altruism and war. *Science, 318*(5850), 636-640.

Clutterbuck, L. et Warnes, R. (2011). *Behaviour in violent jihadist terrorists: An analysis of six significant terrorist conspiracies in the UK* (TR-923-ANT). Site visité à l'adresse suivante : http://www.rand.org/content/dam/rand/pubs/technical_reports/2011/RAND_TR923.pdf

Crelinsten, R. (2012). Canada's historical experience with terrorism and violent extremism. Dans D. Gartenstein-Ross et Frum, L. (éds), *Terror in the Peaceable Kingdom: Understanding and addressing violent extremism in Canada*. Site visité à l'adresse suivante : http://www.defenddemocracy.org/stuff/uploads/documents/Peaceable_Kingdom.pdf

Dawson, L. L. (2010). The study of new religious movements and the radicalization of home-grown terrorists: Opening a dialogue. *Terrorism and Political Violence, 22*(1), 1-21.

Delveaux, K., Blanchette, K. et Wickett, J. (2005). *Besoins, intérêts et programmes en matière d'emploi des délinquantes*. Ottawa (Ontario). Service correctionnel du Canada. R-166.

Egbo, R. (2009). *Commémoration des victimes d'actes terroristes*. R-09-6f. Site visité à l'adresse suivante : http://www.justice.gc.ca/fra/pi/rs/rap-rep/2009/rr09_6/rr09_6.pdf

Field, A. et Miles, J. (2010). *Discovering statistics using SAS*. Sage: London: UK.

Fighel, J. (décembre 2007). *The "radicalization process" in prisons.* Document présenté à un atelier de l'OTAN. Eliot, Israël. Site visité à l'adresse suivante : http://www.ict.org.il/Portals/0/Articles/Radicalization%2520in%2520Prisons.pdf

Gambetta, D. et Hertog, S. (2007). *Engineers of Jihad*. Oxford; UK. University of Oxford. Site visité à l'adresse suivante : http://www.sociology.ox.ac.uk/documents/working-papers/2007/2007-10.pdf

Gendarmerie royale du Canada. (2008). *Tels mots, telle image du monde : le terrorisme et la langue.* Consulté à l'adresse : http://www.grc-rcmp.gc.ca/pubs/nsci-ecrsn/lang-fra.pdf

Gendarmerie royale du Canada. (2009). *Démystifier la radicalisation*. Site visité à l'adresse suivante :: http://www.grc-rcmp.gc.ca/pubs/nsci-ecrsn/radical-fra.pdf

Gendreau, P., Little, T. et Goggin, C. (1996). A meta-analysis of the predictors of adult offender recidivism: What works! *Criminology*, *34*(4), 575-608.

Gill, P. et Young, J. K. (2012). *Comparing role-specific terrorist profiles*. Document présenté à la conférence annuelle de l'Association des études internationales. Montréal (Canada).

Goli, M. et Rezaei, S. (2011) Radical Islamism and migrant integration in Denmark: An empirical inquiry. *Journal of Strategic Security*, *4*(4), 81–114.

Gottschalk, M. et Gottschalk, S. (2004). Authoritarian and pathological hatred: A social psychological profile of the Middle Eastern terrorist. *The American Sociologist*, *35*(2), 38-59.

Hamm, M. S. (2007). *Terrorist recruitment in American correctional institutions: An exploratory study of non-traditional faith groups.* U.S. National Department of Justice. Site visité à l'adresse suivante : http://www.ncjrs.gov/pdffiles1/nij/grants/220957.pdf

Hamm, M. S. (2009). Prison Islam in the age of sacred terror. *British Journal of Criminology*. *49*(5), 667-685.

Hannah, G., Clutterbuck, L. et Rubin, J. (2008). *Radicalization or rehabilitation: Understanding the challenge of extremist and radicalized prisoners.* N° TR-571-RC. Site visité à l'adresse suivante : http://www.rand.org/content/dam/rand/pubs/technical_reports/2008/RAND_TR571.pdf

Helfstein, S. (2012). *Edges of Radicalization: Ideas, individuals and networks in violent extremism*. West Point (États-Unis). Combating Terrorism Center at West Point. U.S. Military Academy, Department of Defense. Site visité à l'adresse suivante : http://www.ctc.usma.edu/wp-content/uploads/2012/06/CTC_EdgesofRadicalization.pdf.

Helmus, T. C. (2009). "Why and how some people become terrorists" dans P. K. Davis et K. Cragin (éds), *Social science for counterterrorism: putting the pieces together* (MG-849-OSD) (pp. 71-112). Site visité à l'adresse suivante : http://www.rand.org/content/dam/rand/pubs/monographs/2009/RAND_MG849.pdf.

Home Office. (2012). *Channel: Vulnerability assessment framework.* Site visité à l'adresse suivante : http://www.homeoffice.gov.uk/publications/counter-terrorism/prevent/vul-assessment?view=Binary.

Horgan, J. (2008). From profiles to pathways and roots to routes: Perspectives from psychology on radicalization into terrorism. *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, *618*(1), 80–94. Horgan, J. et Braddock, K. (2010). Rehabilitating the terrorists?: Challenges in assessing the effectiveness of de-radicalization programs. *Terrorism and Political Violence*, *22*(2), 267-291.

Howell, D. C. (1998). *Méthodes statistiques en sciences humaines*. Bruxelles (Belgique). Université De Boeck.

Ignatieff, M. (1978). *A just measure of pain: Penitentiaries in the industrial revolution, 1780-1850*. New York, NY: Pantheon Books.

Jacques, K. et Taylor, P. J. (2012). Myths and realities of female-perpetrated terrorism. *Law and Human Behavior, 37*(1), 35-44.

Jenkins, P. (2003). *Islam in America*. Foreign Policy Research Institute. Site visité à l'adresse suivante : www.fpri.org/ww/0404.200307.jenkins.islaminamerica.html.

Jolliffe, I. T.(2002). *Principle Component Analysis: Second Edition*. New York: Springer-Verlag.

Kebbell, M. R. et Porter, L. (2012) An intelligence assessment framework for identifying individuals at risk of committing acts of violent extremism against the West. *Security Journal, 25*(3), 212-228.

King, M., Noor, H. et Taylor, D. M. (2011). Normative support for terrorism: The attitudes and beliefs of immediate relatives of Jema'ah Islamiya members. *Studies in Conflict et Terrorism, 34*(5), 402-417.

Krueger, A. B. (2007). *What makes a terrorist: Economics and the roots of terrorism*. Princeton, NJ: Princeton University Press.

Krueger, A. B. (2008). What makes a homegrown terrorist? Human capital and participation in domestic Islamic terrorist groups in the U.S.A. *Economic Letters, 101*(3), 293-296.

Kruglanski, A. W. et Fishman, S. (2009). Psychological factors in terrorism and counterterrorism: Individual, group, and organizational levels of analysis. *Social Issues and Policy Review, 3*(1), 1-44.

Kruglanski, A. W., Chen, X., Dechesne, M., Fishman, S. et Orehek, E. (2009). Fully committed: Suicide bombers' motivation and the quest for personal significance. *Political Psychology, 30*(3), 331-357.

Leman-Langlois, S. et Brodeur, J.-P. (2005). Terrorism old and new: Counterterrorism in Canada. *Police Practice and Research, 6*(2), 121-140.

Levy, B. S. et Sidel, V. W. (2007). *Terrorism and public health: A balanced approach to strengthening systems and protecting people*. Version Oxford Scholarship en ligne. doi:10.1093/acprof:oso/9780195325256.001.0001

Liebling, A. et Straub, C. (2012). Identity challenges and the risks of radicalisation in high security custody. *Prison Service Journal, 203*, 15-22.

Loza, W.(2010). The prevalence of Middle Eastern extremist ideologies among some Canadian offenders. *Journal of Interpersonal Violence, 25*(5), 919-928.

Loza, W. (2007).The psychology of extremism and terrorism: A Middle-Eastern perspective. *Aggression and Violent Behavior*, *12*(2), 141-155. doi:10.1016/j.avb.2006.09.001.

Lum, C., Kennedy, L. W. et Sherley, A. (2006). Are counter-terrorism strategies effective? The results of the Campbell systematic review on counter-terrorism evaluation research. *Journal of Experimental Criminology*, *2*(4), 489-516. Lyons, H. A. et Harbinson, H. J. (1986). A comparison of political and non-political murderers in Northern Ireland, 1974-84. *Medicine, Science and the Law*, *26*(3), 193-198.

Maslow, A. H. (2010). *Devenir le meilleur de soi-même : besoins fondamentaux, motivation et personnalité*. Paris (France). Eyrolles.

McCauley, C. (1989). The nature of social influence in groupthink: Compliance and internalization. *Journal of Personality and Social Psychology*, 57(2), 250-260. McCauley, C. et MOSKALENKO, S. (2011). *Friction: How radicalization happens to them and us*. New York, NY: Oxford University Press.

Moghaddam, F. M. (2005). The staircase to terrorism: A psychological exploration. *American Psychologist, 60*(2), 161-169.

Monahan, J. (2012). The individual risk assessment of terrorism. *Psychology, Public Policy, and Law*, *18*(2), 167–205.

Morris, N. et Rothman, D. J. (1997). *The Oxford History of the Prison*. London: UK. Oxford University Press.:

Mullins, S. (2009). Parallels between crime and terrorism: A social psychological perspective. *Studies in Conflict et Terrorism*, *32*(9), 811–830.

Munton, T., Martin, A., Lorenc, T., Marrero-Guillamon, I., Jamal, F., Lehmann, A. et Sexton, M. (2011). *Understanding vulnerability and resilience in individuals to the influence of Al Qa'ida violent extremism: A rapid evidence assessment to inform policy and practice in preventing violent extremism*. UK: London. Home Office. N° 98. Site visité à l'adresse : http://www.homeoffice.gov.uk/publications/science-research-statistics/research-statistics/counter-terrorism-statistics/occ98?view=Binary

Nebbitt, R. et Cohen, D. (1996). *Culture of honor: The psychology of violence in the South.* Bolder: CO. Westview Press.

Nesser, P. (2005). "Profiles of jihadist terrorists in Europe" dans C. Benard (éd.), *A future for the young: Options for helping Middle Eastern youth escape the trap of radicalization*. Site visité à l'adresse : http://www.rand.org/content/dam/rand/pubs/working_papers/2006/RAND_WR354.pdf

Neumann, P. R. (2010). *Prisons and terrorism: Radicalisation and de-radicalisation in 15 Countries*. Site visité à l'adresse : http://icsr.info/wp-content/uploads/2012/10/1277699166PrisonsandTerrorismRadicalisationandDeradicalisationin15Countries.pdf

Newman, E. (2006). Exploring the "root causes" of terrorism. *Studies in Conflict et Terrorism*. *29*(8), 749-772.

Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention (date inconnue). *Review of Risk Factors for Juvenile Delinquency and Youth Gang Involvement: Research Review criteria*. Office of Justice Programs, U.S. Department of Justice. Site visité à l'adresse : http://www.nationalgangcenter.gov/SPT/Risk-Factors/Research-Review-Criteria

Orsini, A. (2012). Poverty, ideology and terrorism: The STAM bond. *Studies in Conflict et Terrorism*, *35*(10), 665-692.

Pluchinsky, D. A. (2008). Global jihadist recidivism: A red flag. *Studies in Conflict et Terrorism*, *31*(3), 182-200.

Porter, L. E. et Kebbell, M. R. (2011). Radicalization in Australia: Examining Australia's convicted terrorists. *Psychiatry, Psychology and Law*, *18*(2), 212–231.

Post, J. M., Sprinzak, E. et Denny, L. M. (2003). The terrorists in their own words: Interviews with 35 incarcerated Middle Eastern terrorists. *Terrorism and Political Violence*, *15*(1), 171-184.

Precht, B. T. (2007). *Home grown terrorism and Islamist radicalisation in Europe: From conversion to terrorism*. Site visité à l'adresse : http://www.justitsministeriet.dk/sites/default/files/media/Arbejdsomraader/Forskning/Forskningspuljen/2011/2007/Home_grown_terrorism_and_Islamist_radicalisation_in_Europe_-_an_assessment_of_influencing_factors__2_.pdf

Pressman, D. E. (2009). *Décisions relatives à l'évaluation du risque d'extrémisme politique violent*. N° PS3-1/2009-2-1F. Site visité à l'adresse : http://www.securitepublique.gc.ca/res/cor/rep/_fl/2009-02-rdv-fra.pdf

Roberts, K. et Horgan, J. (2008). Risk assessment and the terrorist. *Perspectives on Terrorism*, *2*(6), 3-9.

Rothman, D. J. (1971). *Discovery of the Asylum: Social Order and Disorder in the New Republic*. Ann Arbor: MI. University of Michigan Press.

Ruddell, R. et Winfree, L. T. JR. (2006). Setting aside criminal convictions in Canada: A successful approach to offender reintegration. *The Prison Journal*, *86*(4), 452-469.

Sageman, M. (2005). *Le vrai visage des terroristes : psychologie et sociologie des acteurs du djihad*. Paris (France). Denoël.

SAS Institute Inc. (2002). *Version 9*. Cary : NC. SAS Institute Inc.

Schmid, A. et Jongman, A. J. (1988). *Political terrorism* (édition révisée). Somerset : NJ. Transaction Publishers.

Sécurité publique Canada. (2011a). *Renforcer la résilience face au terrorisme : stratégie antiterroriste du Canada.* Ottawa (Ontario). Sécurité publique Canada. N° PS4-104. Site visité à l'adresse : http://www.publicsafety.gc.ca/cnt/rsrcs/pblctns/rslnc-gnst-trrrsm/index-fra.aspx

Sécurité publique Canada. (2011b). *Aperçu statistique : le système correctionnel et la mise en liberté sous condition : rapport annuel 2011*. Ottawa (Ontario).

Service canadien du renseignement de sécurité. (6 février 2012). *Terrorisme*. Site visité à l'adresse : http://www.csis-scrs.gc.ca/prrts/trrrsm/index-fra.asp

Service correctionnel du Canada. (2009). *Descriptions des programmes correctionnels*. Division des programmes de réinsertion sociale. Ottawa (Ontario). Site visité à l'adresse : http://www.csc-scc.gc.ca/text/prgrm/cor-pro-2009-fra.shtml#_Toc231832086

Service correctionnel du Canada. (2011). *Directive du commissaire 726 – Programmes correctionnels*. Ottawa, ON.

Service correctionnel du Canada. (2012a). *Directive du commissaire 568-1 – Consignation et signalement des incidents de sécurité*. Ottawa (Ontario).

Service correctionnel du Canada. (2012b). *Directive du commissaire 568-2 – Consignation des renseignements de sécurité préventive*. Ottawa (Ontario).

Service correctionnel du Canada. (2012c). *Directive du commissaire 568-3 – Identification et gestion des groupes menaçant la sécurité*. Ottawa (Ontario).

Service correctionnel du Canada. (2012d). *Directive du commissaire 705 – Cadre du processus d'évaluation initiale et du plan correctionnel*. Ottawa (Ontario).

Service correctionnel du Canada. (2012e). *Directive du commissaire 705-6 – Planification correctionnelle et profil criminel*. Ottawa (Ontario).

Service correctionnel du Canada. (2012f). *Radicalization Strategy Working Group Definition.* Ottawa (Ontario). Auteur.

Shadish, W. R., Cook, T. D. et Campbell, D. T. (2002). *Experimental and quasi-experimental designs for generalized causal inference*. Boston: MA. Houghton Mifflin.

Silber, M. D. et Bhatt, A. (2007). *Radicalization in the West: The Homegrown Threat.* Site visité à l'adresse : http://www.nyc.gov/html/nypd/downloads/pdf/public_information/NYPD_Report-Radicalization_in_the_West.pdf

Silke, A. (2008). Holy warriors: Exploring the psychological processes of Jihadi radicalization. *European Journal of Criminology, 5*(1), 99-123.

Silke, A. (2001). The devil you know: Continuing problems with research on terrorism, *Terrorism and Political Violence*. *13*(4), 1-14.

Silke, A. (1998). Cheshire-cat logic: The recurring theme of terrorist abnormality in psychological research. *Psychology, Crime et Law, 4*(1), 51-69.

Skillicorn, D. B., Leuprecht, C. et Winn, C. (2012). Home-grown Islamist radicalization in Canada: Process insights from an attitudinal survey. *Revue canadienne de science politique*. *45*(4), 929-956.

Slootman, M. et Tillie, J. (2006). *Processes of radicalisation: Why some Amsterdam Muslims become radicals.* Site visité à l'adresse : http://home.medewerker.uva.nl/m.w.slootman/bestanden/Slootman%20Tillie%202006%20Processes%20of%20Radicalisation.pdf

Stankov, L., Saucier, G. et Kneževic, G. (2010). Militant extremist mind-set: Proviolence, vile world, and divine power. *Psychological Assessment*, *22*(1), 70-86.

Statistique Canada. (2005). *Population selon la religion, par province et territoire (Recensement de 2001).* Site visité à l'adresse : http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/demo30a-fra.htm

Statistique Canada. (2012). *Population, selon l'état matrimonial et le sexe.* Site visité à l'adresse : http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/famil01-fra.htm

Stys, Y. (2010). *Mise en liberté sous condition de délinquants condamnés à une peine de ressort fédéral pour une infraction d'organisation criminelle.* Ottawa (Ontario). Service correctionnel du Canada. R-227.

Tabachnick, B. G. et Fidell, L. S. (2007). *Using multivariate statistics*. (5e éd.) Boston: MA. Pearson.

Taylor, M. et Horgan, J. (2006). A conceptual framework for addressing psychological process in the development of the terrorist. *Terrorism and Political Violence, 18*(4), 585-601.

Trujillo, H. M., Jordan, J., Gutiérrez, J. A. et González-Cabrera, J. (2009). Radicalization in prisons? Field research in 25 Spanish prisons. *Terrorism and Political Violence, 21*(4), 558-579.

Ungerer, C. (2011). *Jihadists in jail: Radicalisation and the Indonesian prison experience. Australian Strategic Policy Institute, 40*, 1-20. Veldhuis, T. et Staun, J. (2009). *Islamist radicalisation: A root cause model* (Clingendael Security Paper no. 12). Netherlands Institute of International Relations Clingendael.

Veldhuis, T. M. et Kessells, E. J. A. M. (2013). *Thinking before leaping: The need for more structural data analysis in detention and rehabilitation of extremist offenders*. (Rapport de recherche de l'International Centre for Counter-Terrorism, février 2013). Site visité à l'adresse : http://www.icct.nl/download/file/Veldhuis%20Kessels_Thinking%20Before%20Leaping_Final.pdf

Veldhuis, T. M. et Lindenberg, S. (2012). Limits of tolerance under pressure: A case study of Dutch terrorist detention policy. *Critical Studies on Terrorism,* 5(3), 425-443.

Veldhuis, T. M. (2012). *Designing Rehabilitation and Reintegration Programmes for Violent Extremist Offenders: A Realist Approach.* Site visité à l'adresse : http://www.icct.nl/download/file/ICCT-Veldhuis-Designing-Rehabilitation-Reintegration-Programmes-March-2012.pdf

Victoroff, J. (2005). The mind of the terrorist: A review and critique of psychological approaches. *Journal of Conflict Resolution*, *49*(1), 3-42..

Von Hippel, K. (2002). The roots of terrorism: Probing the myths. *The Political Quarterly, 73*(s1), 25-39.

Weinberg, L., Pedahzur, A. et Hirsch-Hoefler, S. (2004). The challenges of conceptualizing terrorism. *Terrorism and Political Violence, 16*(4), 777-794.

Wiktorowicz, Q. (mai 2004). *Joining the cause: Al-Muhajiroun and radical Islam*. Yale : CT. Document présenté à la conférence intitulée *The Roots of Islamic Radicalism*, Yale University, CT. Site visité à l'adresse : http://insct.syr.edu/uploadedFiles/insct/uploadedfiles/PDFs/Wiktorowicz.Joining%20the%20Cause.pdf

Wilner, A. et Crowley, B. L. (2011). *Preventing prison radicalization in Canada: More needs to be done.* Site visité à l'adresse : http://www.macdonaldlaurier.ca/files/pdf/Wilner_Crowley_Prison_Radicalisation.pdf

Wilner, A. (2010). *From rehabilitation to recruitment.* Site visité à l'adresse : http://www.macdonaldlaurier.ca/files/pdf/FromRehabilitationToRecruitment.pdf

Annexe A : Questions adressées au groupe de discussion

I. DÉFINITION D'UN « DÉLINQUANT RADICALISÉ » (environ 10 minutes)

J'aimerais tout d'abord discuter de votre définition personnelle d'un délinquant radicalisé.

1. Quels sont les principales idées ou mots clés qui vous viennent à l'esprit au moment de décrire un délinquant radicalisé ?
2. Comment êtes-vous parvenu à votre définition d'un délinquant radicalisé ?
3. Le Service correctionnel Canada (SCC) définit officiellement un délinquant radicalisé comme un « délinquant motivé idéologiquement, qui commet des actes violents, qui aspire à les commettre, qui complote à cette fin ou qui en fait la promotion afin d'atteindre des objectifs idéologiques. Êtes-vous en accord ou en désaccord avec cette définition ?

II. IDENTIFICATION D'UN DÉLINQUANT RADICALISÉ (environ 25 minutes)

Dans le cadre de vos définitions sur les délinquants radicalisés, vous avez mentionné certains des comportements dont vous avez été informé ou vous avez été témoin en établissement. Discutons de ces comportements plus en détail.

1. Parmi certains comportements de détenus dont vous avez été témoin (ou qui vous ont été signalés), quels sont ceux qui vous laissent entendre qu'un délinquant peut être radicalisé ?
2. Y a-t-il des comportements en particulier pour lesquels on vous a demandé de demeurer à l'affût afin de les désigner comme des comportements problématiques éventuels ?
3. Quel est le processus établi par votre établissement pour consigner ces comportements ?
4. Des procédures claires ont-elles été mises en place pour signaler ces comportements aux personnes qui doivent en être informées ?
5. Quels sont les principaux changements qui doivent être accomplis pour garantir l'optimisation de la consignation et de la communication des renseignements sur les délinquants radicalisés, et ce, tant dans les établissements qu'à l'échelle régionale et nationale ?
6. Existe-t-il des possibilités en ce qui a trait à l'échange de renseignements sur les délinquants radicalisés avec des externes partenaires (SCRS, GRC, etc.) ?

III. DÉLINQUANTS VULNÉRABLES À LA RADICALISATION (environ 15 minutes)

Vous avez parlé brièvement des délinquants radicalisés qui tentent de recruter d'autres délinquants dévoués à leur cause. J'aimerais m'entretenir à propos de ces délinquants qui font l'objet d'un recrutement, soit les délinquants susceptibles de devenir radicaux.

1. D’après votre expérience, quels types de délinquants constituent une cible en ce qui touche la radicalisation ? Quelles sont leurs caractéristiques ?
2. Quels sont les facteurs externes ou environnementaux qui peuvent amener les délinquants à se radicaliser ?
3. Quelles sont les répercussions de la radicalisation en établissement sur le plan de la sécurité ? Quelles pourraient en être les répercussions sur la société en général ?

Annexe B : Étude 1 – Résultats des groupes de discussion

Les tableaux ci-après présentent les réponses des participants aux questions énoncées à l’Annexe A. Comme les groupes de discussion comprenaient plusieurs participants, un grand nombre d’opinions et de points de vue différents ont pu être exprimés dans chaque groupe. Pour cette raison, les réponses ne sont pas mutuellement exclusives; le nombre de réponses apparaissant dans chaque tableau n’est pas égal au nombre total de groupes (10), mais reflète plutôt le nombre de fois qu’une réponse a été fournie dans les dix groupes de discussion. Bien que les réponses soient présentées de façon numérique et proportionnelle, on rappelle au lecteur que l’importance ou la signification relative d’un thème particulier ne se reflète pas nécessairement dans le nombre de fois qu’il a été mentionné dans les groupes de discussion. Une réponse particulière peut être particulièrement pertinente pour la population de l’établissement où elle é été mentionnée, même si la liste de réponses indique qu’elle n’a été citée qu’une seule fois.

Élément A1 : Quels sont les principaux mots clés qui vous viennent à l'esprit au moment de décrire un délinquant radicalisé ?

	Répondants	
Réponses uniques	*n*	*%*
Extrême/extrémisme	10	100
Terroriste/terrorisme	9	90
Religieux/religion	8	80
Idéologie/Motivation idéologique	7	70
Politique/opposition au gouvernement/à la police	7	70
Système de croyances rigide, intransigeant /avec ou contre nous	6	60
Violent/violence	6	60
Musulman/Islam	5	50
Risque en matière de sécurité (en établissement et dans la collectivité)	5	50
Aucune limite aux actes commis pour faire connaître ses opinions	4	40
À l'extérieur/déviation des normes sociales	4	40
Actes commis au nom de la vertu ou d'une cause/de buts sanctionnés	3	30
Recrutement	3	30
Anarchie/anarchiste	2	20
Comportement provocateur/Ne respecte pas les règles	2	20
Environnement/environnemental	2	20
Loyal envers sa famille/son groupe	2	20
Pas nécessairement violent	2	20
Suprématie/suprématiste	2	20
Semblable aux codes/membres d'un gang	2	20
Leader solide	2	20
Cas par cas	1	10
Convaincant	1	10
Fou/problèmes de santé mentale	1	10
Défense des droits/griefs	1	10
Fanatique	1	10
Fondamentaliste	1	10
Moderniste	1	10
Groupes	1	10
Cas notoire	1	10

Caractéristiques physiques (vêtements, tatouages, symboles, etc.)	1	10
Prophéties	1	10
Racisme	1	10
Subversion/Tente d'échapper à la surveillance	1	10
Menaces/comportement menaçant	1	10
Impossible de l'arrêter ou de le raisonner	1	10

Remarque : *n* représente le nombre de groupes de discussion ayant fourni cette réponse. Nombre total de groupes de discussion = 10.

Élément A2 : Comment êtes-vous parvenu à votre définition d'un délinquant radicalisé ?

	Répondants	
Réponses uniques	*n*	%
Médias/Nouvelles	10	100
Expérience personnelle ou professionnelle	9	90
Formation	5	50
Réunions/séances d'information avec des organismes partenaires	4	40
Consultation de publications à titre personnel (articles de journaux, rapports, etc.)	4	40
Politiques ou notes de service du SCC	3	30
Films/télévision.	3	30
Pas de politiques ou de notes de service à ce sujet/pas d'expérience directe	3	30
Exemple dans la vie personnelle	3	30
Livres	2	20
Conférences et cours à l'externe	2	20
Discussions informelles au travail	2	20
Réunions/séances d'information/documents à l'interne (SCC)	2	20
Discussion avec l'aumônerie	1	10
Délinquants	1	10

Remarque : *n* représente le nombre de groupes de discussion ayant fourni cette réponse. Nombre total de groupes de discussion = 10.

Élément A3 : Service correctionnel Canada (SCC) définit officiellement un délinquant radicalisé comme un « délinquant motivé idéologiquement, qui commet des actes violents, qui aspire à les commettre, qui complote à cette fin ou qui en fait la promotion afin d'atteindre des objectifs idéologiques ».Êtes-vous en accord ou en désaccord avec cette définition ?

	Répondants	
Réponses uniques	*n*	*%*
En accord		
La portée est assez générale pour permettre une certaine souplesse/donner matière à interprétation	8	80
L'accent sur la violence est pertinent/nécessaire	4	40
L'accent sur l'idéologie est pertinent/nécessaire	3	30
Il est difficile de rendre la définition plus précise	1	10
Ni en accord ni en désaccord		
La définition est très générale – cela peut être positif ou négatif	5	50
La définition du mot « idéologie » n'est pas connue/doit être précisée	5	50
Devrait inclure le processus ou les indicateurs à surveiller	3	30
Devrait inclure l'élément de recrutement	2	20
Devrait inclure des particularités religieuses/politiques	2	20
Devrait indiquer la différence de motivation par rapport aux criminels non radicalisés	2	20
Devrait inclure des éléments d'intérêt national/international	1	10
Devrait inclure les méthodes d'agression passive, comme le lavage de cerveau/la manipulation	1	10
Devrait inclure le mot « inciter »	1	10
En désaccord		
Définition trop flexible et générale, risque d'étiquetage erroné	6	60
En désaccord avec le mot « *violent* » – comment le définit-on ?	5	50
La définition n'est pas claire	3	30
Différente des définitions utilisées par les organismes partenaires	2	20
Définition trop spécifique/limitative	1	10

Remarque : *n* représente le nombre de groupes de discussion ayant fourni cette réponse. Nombre total de groupes de discussion = 10.

Élément B1 : Parmi certains comportements de détenus dont vous avez été témoin (ou qui vous ont été signalés), quels sont ceux qui vous laissent entendre qu'un délinquant peut être radicalisé?

	Répondants	
Réponses uniques	*n*	*%*
Certains livres ou objets dans la cellule/recherches sur des croyances	9	90
Changements de fréquentations dans l'établissement	9	90
Commencer à avoir des débats idéologiques avec le personnel ou les autres détenus	7	70
Participer à des rassemblements dans des endroits particuliers ou à des séances de prière informelles	7	70
Certains dessins et objets artistiques/d'artisanat	6	60
Certains tatouages	6	60
Changements dans les communications externes (appels et lettres)	6	60
Conversion religieuse/intérêt soudain pour la religion	6	60
Attitude envers les autres détenus ou personnes	5	50
Commencer à verbaliser des changements idéologiques	5	50
Critiquer ou prêcher certains comportements	5	50
Changements sur le plan de la conformité-se conforme davantage aux règles	4	40
Augmentation des actes ou des menaces de violence	4	40
Communication ou liens connus avec un groupe radical	4	40
Diriger un groupe de prière	4	40
Recruter/encourager la conversion religieuse	4	40
Adhérer à une certaine religion/structure de croyance (islamisme, suprématie blanche)	3	30
Changements de comportement/du rôle en établissement	3	30
Changements dans les poils faciaux	3	30
Changements dans le régime alimentaire	3	30
Est manifestement un leader charismatique/puissant	3	30
Exploitation d'une religion à des fins de gain personnel	3	30
Augmentation du nombre de griefs officiels	3	30
Opinions radicales/verbalisation d'opinions politiques radicales	3	30
Changement dans la tenue vestimentaire	2	20
Changement dans la longueur des cheveux	2	20
Utilisation de certains symboles	2	20
Adoption d'un nom d'emprunt	1	10

Tentatives de corruption du personnel	1	10
Devenir obsédé par les médias/nouvelles	1	10
Changement dans les visites/visiteurs	1	10
Problèmes de santé mentale	1	10
Consignation de renseignements liés à l'établissement/au personnel	1	10
Attitude négative envers les autres détenus ou personnes/mentalité « nous contre eux »	1	10
Attitude négative envers les politiques	1	10
N'est pas affilié à un gang	1	10
Radicalisation signalée par les pairs	1	10
Demande à faire reconnaître des fêtes différentes	1	10
Auto-identification	1	10
Infraction ou condamnation particulière (vol qualifié)	1	10
Utilisation d'un certain langage	1	10

Remarque : *n* représente le nombre de groupes de discussion ayant fourni cette réponse. Nombre total de groupes de discussion = 10.

Élément B2 : Y a-t-il des comportements en particulier pour lesquels on vous a demandé de demeurer à l'affût afin de les désigner comme des comportements problématiques éventuels ?

	Répondants	
Réponses uniques	*n*	*%*
Pas d'orientation officielle fournie	8	80
Certains dessins/objets artistiques ou d'artisanat/accessoires	5	50
Certains livres ou objets dans la cellule	5	50
Tatouages	5	50
Débats idéologiques avec les membres du personnel ou les autres détenus	4	40
Verbalisation de changements/appui envers une idéologie problématique	4	40
Conformité moins élevée	3	30
Changement dans la tenue vestimentaire	3	30
« Critiquer » ou « prêcher »	3	30
Symboles/gestes	3	30
Verbalisation d'opinions politiques radicales	3	30
Conformité plus élevée	2	20
Changement dans les communications externes (appels/lettres)	2	20
Changement dans les poils faciaux	2	20

Changement dans les fréquentations en établissement	2	20
Identificateur commun d'un groupe (symboles, couleurs, etc.)	2	20
Comportement extrême	2	20
On a demandé de tenir compte de la motivation, pas nécessairement de la religion	2	20
On a demandé de ne pas les traiter différemment des autres délinquants	2	20
Garder le silence/ne pas parler au personnel	1	10
Changement dans la longueur des cheveux	1	10
Changement dans la routine	1	10
Changement dans le régime alimentaire	1	10
Augmentation du nombre de griefs	1	10
Intérêt accru pour les nouvelles/médias	1	10
Surveillance de la sécurité nationale	1	10
Recrutement/incitation à la conversion religieuse	1	10
Conversion religieuse	1	10
Demande pour une unité axée sur un groupe confessionnel	1	10
Visites	1	10

Remarque : *n* représente le nombre de groupes de discussion ayant fourni cette réponse. Nombre total de groupes de discussion = 10.

Élément B3 : Quel est le processus établi par votre établissement pour consigner les comportements indiquant qu'un délinquant peut être radicalisé ?

	Répondants	
Réponses uniques	*n*	*%*
Rapport d'observation ou déclaration d'un agent (formulaire 0875)	10	100
Processus informels (courriels ou communications verbales)	8	80
Politiques officielles	4	40
Rapport sur les renseignements de sécurité (formulaire 0232)	4	40
Formulaires (en général)	3	30
Pas de formulaire/politique en particulier concernant les délinquants radicaux	3	30
Rapport de renseignements protégés (formulaire 0426)	3	30
Rapport d'incident (formulaire 1004)	1	10
Journal de contacts externes (formulaire 1442)	1	10
Document pour séance d'information – renseignements de sécurité/séances d'information	1	10
Renseignements sur les groupes menaçant la sécurité (formulaire 1184-1)	1	10
Rapports de suivi	1	10
Registre de l'unité	1	10

Remarque : *n* représente le nombre de groupes de discussion ayant fourni cette réponse. Nombre total de groupes de discussion = 10.

Élément B4 : Des procédures claires ont-elles été mises en place pour signaler ces comportements aux personnes qui doivent en être informées ?

	Répondants	
Réponses uniques	*n*	*%*
Oui	9	90
Information aux administrations régionales (AR), puis à l'AC	3	30
Séances d'information	2	20
Échanges informels de renseignements	2	20
Mêmes instructions permanentes que pour les autres détenus (p. ex. membres d'un gang)	1	10
Bulletins hebdomadaires	1	10
Non	5	50
Dans une certaine mesure	2	20
Qualité de l'information signalée compromise en raison du manque de formation/d'expérience.	5	50
Échange efficace au sein de l'établissement, mais pas avec les autres établissements, l'AR ou l'AC.	4	40
Communication de renseignements lente ou inexistante en provenance de l'AR et l'AC.	4	40
Manque de confirmation ou de rétroaction concernant l'information signalée.	4	40
Qualité de l'information communiquée compromise en raison du manque de clarté des définitions, critères ou lignes directrices.	4	40
Nécessité d'avoir des mécanismes de signalement additionnels (Registre des interventions, alertes/indicateurs dans le SGD).	2	20
Manque de temps et de ressources pour signaler tout ce dont on est témoin ou pour s'informer sur la radicalisation.	2	20
Le signalement des comportements radicaux doit être placé en priorité.	2	20
Le « besoin de savoir » limite les connaissances des employés, et donc leur capacité à signaler de l'information (limite les renseignements reçus).	2	20
En raison de la taille de l'effectif, il est difficile de s'assurer que tous les employés soient informés.	2	20
Il est difficile d'informer le personnel au sujet de groupes qui échappent à la surveillance.	1	10

Remarque : *n* représente le nombre de groupes de discussion ayant fourni cette réponse. Nombre total de groupes de discussion = 10.

Élément B5 : Quels sont les principaux changements qui doivent être accomplis pour garantir l'optimisation de la consignation et de la communication des renseignements sur les délinquants radicalisés, et ce, tant dans les établissements qu'à l'échelle régionale et nationale ?

	Répondants	
Réponses uniques	*n*	*%*
Améliorer les politiques/procédures/cadres concernant les délinquants radicalisés.	10	100
Fournir à *tous* les employés une formation supplémentaire/améliorée sur la radicalisation.	10	100
Normaliser la définition et les indicateurs/critères de la radicalisation.	8	80
Améliorer les mécanismes de signalement (p. ex. formulaires). Trouver des exemples de méthodes efficaces employées par d'autres organismes.	8	80
Améliorer le processus de rétroaction suivant le signalement des renseignements.	6	60
Normaliser les définitions et les politiques dans l'ensemble des établissements.	5	50
Améliorer le niveau de détails dans les rapports.	5	50
Améliorer la politique relative aux transfèrements (augmenter l'information communiquée avant les transfèrements, augmenter le soutien après les transfèrements).	5	50
Améliorer le flux de renseignements provenant de l'AC/AR.	5	50
Augmenter les ressources en RH consacrées aux délinquants radicalisés (plus de ARS, augmenter leur accès/visibilité).	4	40
Exiger une cote de sécurité plus élevée pour le personnel (et ainsi augmenter l'accès à l'information).	4	40
Augmenter le financement des établissements.	3	30
Augmenter le niveau d'information dans le SGD/Radar.	3	30
Envisager un processus complexe de diligence raisonnable pour éviter l'étiquetage erroné.	3	30
Améliorer les ressources électroniques (améliorer/remplacer le réseau sécurisé, envisager l'utilisation d'Intellishare, augmenter l'accès au lecteur Y).	2	20

Améliorer l'accès du personnel aux renseignements (instantanés nationaux et profils de la population des établissements).	2	20
Renforcer le rôle de l'ARS en tant que diffuseur de renseignements.	2	20
Augmenter les possibilités de communication entre les employés (p. ex. réseautage social informel à l'interne, fournir un coin-repas).	2	20
Augmenter le soutien pour le signalement des renseignements politiques de nature délicate.	2	20
Réduire le « culte du secret » entourant les renseignements de sécurité, favoriser l'échange de renseignements.	2	20
Améliorer l'accès aux renseignements provenant des autres organismes.	1	10
Réduire la quantité d'objets autorisés dans les établissements.	1	10
Augmenter les sources d'information/de soutien non liées à l'AC.	1	10
Prioriser/souligner l'importance du signalement pour tous les employés, y compris le personnel de cuisine, le bibliothécaire, etc.	1	10
L'AC doit établir un ordre de priorité pour les rôles des ARS.	1	10
La responsabilité de l'analyse doit être confiée à l'unité d'analyse.	1	10
Les critères/indicateurs de la radicalisation doivent concorder avec ceux des organismes partenaires.	1	10
Renforcer les partenariats externes/partenariats d'échange de renseignements.	1	10

Remarque : *n* représente le nombre de groupes de discussion ayant fourni cette réponse. Nombre total de groupes de discussion = 10.

Élément B6 : Existe-t-il des possibilités en ce qui a trait à l'échange de renseignements sur les délinquants radicalisés avec des externes partenaires (SCRS, GRC, etc.) ?

	Répondants	
Réponses uniques	*n*	*%*
Oui		
Avec les organismes d'application de la loi (GRC, échelle provinciale, échelle municipale)	6	60
Au moyen de réunions de liaison	5	50
Avec le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)	4	40
Au moyen de communications informelles	4	40
Avec le Centre intégré d'évaluation du terrorisme (CIET)	1	10
Avec le SCRS	1	10
Non		
Pas par le personnel de première ligne	4	40
Pas à l'échelle régionale	1	10
Pourrait compromettre les enquêtes	1	10
Existence d'obstacles à la communication		
Les partenaires ne souhaitent pas nous communiquer de l'information.	5	50
Manque de compréhension concernant l'importance des renseignements et la façon de les traiter.	4	40
Les partenaires communiquent avec l'AC, mais l'information n'est pas transmise aux établissements.	3	30
Le processus de filtrage avant de communiquer l'information (établissement à l'AR puis à l'AC) est trop lent et bien souvent, les établissements ne reçoivent pas de directives en retour.	3	30
Limitée par le niveau de la cote de sécurité des employés.	2	20
On hésite à communiquer l'information en raison du risque de poursuites.	2	20
On ne sait pas comment communiquer l'information aux partenaires.	1	10
Les personnes transmettent l'information des autres/cyclique.	1	10
Limites imposées par la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (AIPRP).	1	10

Remarque : *n* représente le nombre de groupes de discussion ayant fourni cette réponse. Nombre total de groupes de discussion = 10.

Élément C1 : D'après votre expérience, quels types de délinquants constituent une cible en ce qui touche la radicalisation ?

	Répondants	
Réponses uniques	*n*	*%*
Ayant un besoin d'appartenance/recherchant un meilleur statut	9	90
Faibles et vulnérables	9	90
Faciles à influencer	8	80
Solitaires	7	70
Marginalisés/ayant le sentiment d'être exclus	7	70
Reconnus coupables d'infractions violentes ou capables d'en commettre	7	70
Jeunes délinquants	7	70
Incarcérés pour la première fois dans un établissement fédéral	5	50
Mésadaptés	5	50
Ayant une vie perturbée/désordonnée	5	50
Ayant des émotions intenses (p. ex. de la colère)	5	50
En colère contre « le système » / « le genre humain »	5	50
Dépendant du pouvoir, de la réputation et du charisme de la personne chargée du recrutement	4	40
Cherchant une cause/à acquérir plus de pouvoir	4	40
Ayant des croyances contraires aux normes	4	40
Recherchant une protection/motivés par la survie	4	40
Ayant un niveau d'études supérieur	4	40
Ayant un ensemble de compétences particulières	4	40
Ayant des liens utiles/types particuliers de fréquentations	4	40
Ayant des valeurs/croyances communes	3	30
Ayant des capacités intellectuelles limitées	3	30
N'ayant pas de système de croyances sous-jacent /d'affiliations au moment de l'incarcération	3	30
Ayant un sentiment de droit	3	30
Ayant connu des échecs sur le plan social/ayant le sentiment de ne pas être appréciés à leur juste valeur	3	30
Adhérant à une certaine religion	3	30
Charismatiques et respectant le personnel	3	30
Toute personne peut se radicaliser/difficile à déceler	2	20
Ne respectant pas les règles	2	20

Ayant des difficultés financières	2	20
Ayant un certain penchant politique	2	20
Ayant un faible niveau d'instruction	2	20
Ayant des problèmes de santé mentale	2	20
Savent comment manipuler le système	2	20
Connaissent les procédures de sécurité	2	20
Manquent de limites personnelles	1	10
Membres d'un gang	1	10
Impulsifs	1	10
Délinquants plus âgés ou d'âge moyen purgeant une longue peine	1	10
Prochainement libérés	1	10
Appartenant à divers groupes ethniques	1	10
Ayant diverses cultures religieuses	1	10
Recherchent une figure parentale	1	10
Considérés comme présentant un risque élevé	1	10
Ayant une perspective globale/penseurs indépendants	1	10
Plus tranquilles	1	10
Semblables aux délinquants susceptibles de joindre un gang	1	10

Remarque : *n* représente le nombre de groupes de discussion ayant fourni cette réponse. Nombre total de groupes de discussion = 10.

Élément C2 : Quels sont les facteurs externes ou environnementaux qui peuvent amener les délinquants à se radicaliser ?

	Répondants	
Réponses uniques	*n*	*%*
Occurrence d'événements importants dans la collectivité ou le monde	5	50
Début de la peine d'emprisonnement	4	40
Expériences négatives vécues dans « le système »	4	40
Vulnérabilité découlant d'événements de la vie	4	40
Normes et pratiques culturelles de certaines régions géographiques	3	30
Absence de soutien de la famille/famille insensible à la situation	3	30
Accès à Internet	2	20
Potentiel d'attention médiatique/célébrité	2	20
Place laissée à la radicalisation à la suite de la disparition récente du « code des détenus »	2	20
Avantages offerts par certaines religions (repas, possibilités de déplacements)	2	20
Dynamique dans l'établissement/pratiques de gestion de la population	2	20
Accès à certaines personnes en milieu carcéral	1	10
Accès à des services juridiques ou à de l'argent	1	10
Après une conversion religieuse	1	10
Isolement sur le plan culturel	1	10
Dynamique dans d'autres établissements	1	10
Imams dont l'idéologie radicale n'est pas connue	1	10
Faible statut socio-économique	1	10
Objets entrés dans l'établissement (livres, DVD, etc.)	1	10
Menaces/pression exercées par d'autres délinquants pour que le délinquant se radicalise	1	10

Remarque : *n* représente le nombre de groupes de discussion ayant fourni cette réponse. Nombre total de groupes de discussion = 10.

Élément C3 : Quelles sont les répercussions de la radicalisation en établissement, sur le plan de la sécurité ? Quelles pourraient en être les répercussions sur la société en général ?

	Répondants	
Réponses uniques	*n*	*%*
Résultats possibles :		
Augmentation des menaces pour la collectivité	9	90
Augmentation des tentatives de menaces/d'agressions envers le personnel	8	80
Préoccupations en matière de gestion de la population	8	80
Nécessité d'augmenter l'effectif	7	70
Détenus plus dangereux/violents	7	70
Pression pour placer les délinquants en isolement ou les transférer (répartir ou isoler le problème)	7	70
Détenus se regroupant et s'enseignant mutuellement de nouvelles habiletés	6	60
Plus de travail pour le personnel en établissement	6	60
Augmentation du recrutement	5	50
Actes terroristes dans les établissements	4	40
Perte de contrôle sur les opérations en établissement	3	30
Davantage de conflits	3	30
Nécessité d'accroître les capacités de collecte de renseignements	2	20
Nécessité de fournir plus de formation au personnel	2	20
Augmentation des menaces pour les tribunaux	1	10
Risque accru que les délinquants fassent semblant d'être réhabilités	1	10
Tentatives de faire évader les délinquants	1	10
Nombre accru de prises d'otages	1	10

Remarque : *n* représente le nombre de groupes de discussion ayant fourni cette réponse. Nombre total de groupes de discussion = 10.

Annexe C : Opérationnalisation et résultats de l'examen des indicateurs relevés dans la documentation et les groupes de discussion

Indicateur	Source	Opérationnalisation	Résultat
Indicateurs sociodémographiques et antécédents pendant l'enfance			
Homme	Bakker, 2006; Clutterbuck et Warnes, 2011; Kebbell et Porter, 2011; Monahan, 2012; Sageman, 2004	Rens. démographique : Sexe masculin	Pas de différence significative
Classe moyenne ou classe inférieure (résultats opposés)	Bakker, 2006; Gartenstein-Ross et Grossman, 2008; Monahan, 2012; Sageman, 2004	IDAFD : Pas de spécialité, de métier ni de profession ? *(non appuyé)* Manque d'avantages sociaux? *(non appuyé)* Sans emploi à son arrestation ? *(non appuyé)* N'a pas de diplôme d'études secondaires ? *(non appuyé)* IDAFD-R : Les compétences professionnelles monnayables acquises au moyen de l'expérience sont limitées? *(non appuyé)* Sans emploi au moment de son arrestation? *(non appuyé)* A moins qu'un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent ? *(non appuyé)*	Pas de différence significative Pas de différence significative Pas de différence significative Pas de différence significative Pas de différence significative Radicalisés : 69 %; Tous : 26 % Radicalisés : 58 %; Tous : 26 %
Bien instruits – Non bien instruits (résultats opposés)	Bakker, 2006; Gartenstein-Ross et Grossman, 2008; Goli et Rezael, 2011; Jacques et Taylor, 2012; Porter et Kebbell, 2011; Sageman, 2004	IDAFD : N'a pas de diplôme d'études secondaires ? *(non appuyé)* IDAFD-R : A moins qu'un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent ? *(non appuyé)*	Pas de différence significative Radicalisés : 58 %; Tous : 26 %
A une famille (épouse, enfants) (résultats opposés)	Bakker, 2006; Gartenstein-Ross et Grossman, 2008; Clutterbuck et Warnes, 2011; Jacques et Taylor, 2012; Monahan, 2012; Porter et Kebbell, 2011; Sageman, 2004;	État matrimonial : Marié / union de fait Célibataire IDAFD : N'a présentement aucune responsabilité parentale ? IDAFD-R : N'a présentement aucune	Pas de différence significative Pas de différence significative Pas de différence significative Pas de différence significative

		responsabilité parentale ?	
Jeune (20-30)	Bakker, 2006; Clutterbuck et Warnes, 2011; Jacques et Taylor, 2012; Kebbell et Porter, 2011; Monahan, 2012; Porter et Kebbell, 2011; Sageman, 2004;	Rens. démographique : Âge au début de la peine ?	Radicalisés : *M* = 31 ans; Tous : *M* = 34 ans
Recrutement à l'étranger	Sageman, 2004 (in Bakker, 2006)	--	
Travail semi-spécialisé ou professionnel; à l'opposé de Goli et Razael, qui n'ont constaté aucune différence liée à l'emploi	Bakker, 2006; Goli et Rezael, 2011; Sageman, 2004	IDAFD : Pas de spécialité, de métier ni de profession ? *(non appuyé)* IDAFD-R : Les compétences professionnelles monnayables acquises au moyen de l'expérience sont limitées ? *(non appuyé)*	Pas de différence significative Pas de différence significative
Certains antécédents criminels (appuyé en majorité – non par Jacques et Taylor, 2012)	Bakker, 2006; Pressman, 2009; Clutterbuck et Warnes, 2011; Goli et Rezael, 2011; Jacques et Taylor, 2012; Monahan, 2012; Porter et Kebbell, 2011; Sageman, 2004 (dans Bakker, 2006)	Rens. sur l'infraction : Peine(s) de ressort fédéral antérieure(s)	Radicalisés : 18 %; Tous : 35 %
Diminution des activités sociales	Clutterbuck et Warnes, 2011	--	
Expériences positives durant l'enfance	Porter et Kebbell, 2011	IDAFD : Violence conjugale durant son enfance ? *(non appuyé)* Enfance dénuée de liens familiaux ? *(non appuyé)* Mère absente durant son enfance ? *(non appuyé)* Relations négatives avec sa mère durant son enfance? *(non appuyé)* Père absent durant son enfance ? *(non appuyé)* Relations négatives avec son père durant son enfance ? *(non appuyé)* Relation dysfonctionnelle entre ses parents durant son enfance ? *(non appuyé)* Relations négatives avec ses frères et sœurs durant son enfance ? *(non appuyé)* Relations négatives avec	Pas de différence significative Pas de différence significative Pas de différence significative Pas de différence significative Pas de différence significative Pas de différence significative Pas de différence significative Pas de différence significative Pas de différence significative Radicalisés : 92 %; Tous : 65 %

		d'autres membres de sa famille durant son enfance? *(non appuyé)* IDAFD-R : Témoins de violence familiale durant son enfance? *(non appuyé)* Lien limité avec l'unité familiale durant son enfance ? *(non appuyé)* Relations négatives avec la figure parentale durant son enfance ? *(non appuyé)* Victime de violence durant son enfance ? *(non appuyé)* Membres de la famille ayant commis des crimes durant son enfance ? *(non appuyé)*	Pas de différence significative Radicalisés : 85 %; Tous : 53 % Radicalisés : 92 %; Tous : 62 % Pas de différence significative
Exposition précoce à la violence au foyer	Pressman, 2009	IDAFD : Violence conjugale durant son enfance ? IDAFD-R : Témoin de violence familiale durant son enfance ?	Pas de différence significative Radicalisés : 8 %; Tous : 35 %
A un emploi	Jacques et Taylor, 2012; Porter et Kebbell, 2011; Sageman, 2004	IDAFD : Sans emploi à son arrestation ? *(non appuyé)* IDAFD-R : Sans emploi au moment de son arrestation ? *(non appuyé)*	Pas de différence significative Radicalisés : 69 %; Tous : 26 %
Non-immigrant	Clutterbuck et Warnes, 2011; Jacques et Taylor, 2012; Porter et Kebbell, 2011	Rens. sur la citoyenneté : Citoyen canadien Rens. sur l'origine ethnique : Blanc Noir Autochtone Autre	Radicalisés : 86 %; Tous : 95 % Pas de différence significative Pas de différence significative Radicalisés : 4 %; Tous : 23 % Radicalisés : 26 %; Tous : 8 %
Utilisation d'un certain langage	Groupes de discussion	Rens. sur le délinquant : Langue parlée à la maison autre que l'anglais ou le français	Radicalisés : 26 %; Tous : 7 %
Bénéficiaire de prestations d'aide sociale (ne signifie pas nécessairement qu'il est incapable de trouver un emploi, mais il a besoin de consacrer du temps à ses activités extrémistes)	Kebbell et Porter, 2011	IDAFD : A eu recours à l'aide sociale ? IDAFD-R : A eu recours à l'aide sociale ?	Pas de différence significative Pas de différence significative
Fréquentations			

Liens sociaux – amis activistes, extrémistes ou radicaux / amis qui appuient l'extrémisme	Horgan, 2008; Monahan, 2012; Pressman, 2009; Sageman, 2004; Ungerer, 2011; Groupes de discussion	IDAFD : A plusieurs fréquentations criminelles ? A surtout des amis criminels ? IDAFD-R : A plusieurs fréquentations criminelles? A plusieurs amis criminels ?	Radicalisés : 83 %; Tous : 66 % Pas de différence significative Pas de différence significative Pas de différence significative
Nombre restreint d'amis ou de fréquentations anti-radicaux	Kebbell et Porter, 2011; McCauley et Moskalenko, 2011	IDAFD-R : Soutien prosocial limité des amis ?	Pas de différence significative
Liens sociaux – membres de la famille activistes, extrémistes ou radicaux / membres de la famille qui appuient l'extrémisme	Bakker, 2006; Clutterbuck et Warnes, 2011; Jacques et Taylor, 2012; Horgan, 2008; Monahan, 2012; Pressman, 2009; Ungerer, 2011	IDAFD : Des membres de la famille se livrent à des activités criminelles ? Problèmes de relations familiales ? IDAFD-R : Des membres de la famille ont commis des crimes durant son enfance ? A des contacts avec des membres criminels de sa famille ? Soutien prosocial limité de la famille ?	Pas de différence significative Pas de différence significative Pas de différence significative Pas de différence significative Pas de différence significative
Relations amoureuses – partenaire radical	McCauley et Moskalenko, 2011	IDAFD-R : Soutien prosocial limité d'un partenaire intime ?	Pas de différence significative
Contact avec des extrémistes violents ou un groupe radical	Pressman, 2009; Groupes de discussion	Rens. sur les infractions : Reconnu coupable d'une infraction liée au terrorisme Rens. sur les alertes : Infraction liée au terrorisme Rens. sur les affiliations : Groupe terroriste	Radicalisés : 11 %; Tous : 0 % Radicalisés : 8 %; Tous : 0 % Radicalisés : 20 %; Tous : 0 %
Liens établis *tôt* dans le processus de radicalisation	Helfstein, 2012	--	
Appartenance ou participation à un groupe politique radical / gang	Kebbell et Porter, 2011	IDAFD : A été affilié à un gang ? Est membre d'un gang ? IDAFD-R : Lien soupçonné avec un gang de rue ou le crime organisé ?	Radicalisés : 47 %; Tous : 19 % Radicalisés : 29 %; Tous : 11 % Radicalisés : 79 %; Tous : 17 %
Liens prosélytes	Ungerer, 2011	--	
Ne fait confiance qu'à des autorités religieuses	Gartenstein-Ross et Grossman, 2008	--	

choisies et idéologiquement rigides			
Besoin de s'engager (islam et réseau religieux)	Slootman et Tillie, 2006	--	
Contacts sociaux limités	Clutterbuck et Warnes, 2011	IDAFD-R : Faible sentiment d'appartenance à la collectivité ?	Radicalisés : 21 %; Tous : 50 %
Aliénation	Goli et Rezael, 2011; Helmus, 2009; Pressman, 2009	IDAFD : Isolé sur le plan social ? Ne fait partie d'aucun groupe communautaire ? IDAFD-R : Faible sentiment d'appartenance à la collectivité ?	Radicalisés : 8 %; Tous : 27 % Pas de différence significative Radicalisés : 21 %; Tous : 50 %
Relation intime multiethnique	Goli et Rezael, 2011	--	
Autres immigrants comme meilleurs amis	Goli et Rezael, 2011	--	
Changements dans les externes communication (appels et lettres)	Groupes de discussion	--	
Changements dans les visites / visiteurs	Groupes de discussion	Rens. sur les visites : A reçu des visites au cours de la dernière année ? A reçu des visites du clergé au cours de la dernière année ?	Pas de différence significative Radicalisés : 1 %; Tous : 0 %
Est manifestement un leader charismatique/ puissant	Groupes de discussion	--	
Attitudes			
Perceptions à l'égard de la justice procédurale	Moghaddam, 2005	--	
Engagement moral envers une cause	Moghaddam, 2005	--	
Catégorisation sociale (aide à faire la distinction « nous contre eux »)	Moghaddam, 2005; Groupes de discussion	IDAFD : Les rôles des femmes/hommes sont inégaux ? Intolérant à l'endroit de groupes ethniques ? Intolérant envers les autres religions ? Intolérant envers les personnes handicapées ?	Pas de différence significative Radicalisés : 16 %; Tous : 5 % Radicalisés : 19 %; Tous : 1 % Pas de différence significative
Méfiance envers l'ordre établi / les politiques	Slootman et Tillie, 2006	IDAFD : Attitude négative face aux lois ? Attitude négative envers la police ? Attitude négative envers les tribunaux ? Attitude négative envers le système	Radicalisés : 90 %; Tous : 64 % Radicalisés : 66 %; Tous : 49 % Radicalisés : 68 %; Tous : 48 % Radicalisés : 57 %; Tous : 36 %

		correctionnel ? IDAFD-R : Attitude négative envers le système de justice pénale ? Attitude négative envers le système correctionnel ?	Pas de différence significative Pas de différence significative
Identité mal définie – Besoin de stabilité et de donner un sens à sa vie	Precht, 2007; Pressman, 2009; Slootman et Tillie, 2006; Victoroff, 2005	--	
Insatisfactions politiques, religieuses, idéologiques ou sociales	Horgan, 2008; Pressman, 2009	IDAFD : Attitude négative face aux lois ?	Radicalisés : 90 %; Tous : 64 %
Possibilité perçue d'améliorer sa situation	Moghaddam, 2005	--	
Estime que le recours à la violence pour susciter un changement n'est pas intrinsèquement immoral ou est nécessaire	Clutterbuck et Warnes, 2011; Helmus, 2009; Horgan, 2008; Pressman, 2009	IDAFD : Appuie la violence instrumentale ? IDAFD-R : Attitudes appuyant la violence instrumentale/ violence axée sur un but ? Attitudes appuyant la violence expressive/ violence affective ?	Pas de différence significative Radicalisés : 79 %; Tous : 50 % Pas de différence significative
Souhaite un changement religieux, politique ou idéologique	Helmus, 2009	--	
Besoin d'appartenance à un groupe	Pressman, 2009	--	
Rejet de la société et de valeurs	Pressman, 2009	IDAFD-R : Attitudes non conformistes envers la société ?	Pas de différence significative
Aliénation sociopolitique/opinions radicales/verbalisation d'opinions politiques extrêmes	Wilner, 2010; Groupes de discussion	IDAFD : Attitude négative face aux lois ?	Radicalisés : 90 %; Tous : 64 %
N'aime pas la culture occidentale	Clutterbuck et Warnes, 2011	IDAFD : Origine ethnique problématique ? Religion problématique ?	Radicalisés : 16 %; Tous : 5 % Radicalisés : 14 %; Tous : 2 %
Croyances			
Adhésion à une certaine religion / structure de croyances (islamisme, suprématie blanche)	Groupes de discussion	Rens. sur le délinquant : Musulman Chrétien Rens. sur les affiliations : Affilié à une organisation militant pour la suprématie blanche ou une organisation raciale extrémiste	 Radicalisés : 35 %; Tous : 6 % Radicalisés : 28 %; Tous : 57 % Radicalisés : 4 %; Tous : 0 %
Conversion religieuse / intérêt soudain pour la religion / changement	Groupes de discussion	--	

d'idéologie			
Exploitation de la religion à des fins de gain personnel	Groupes de discussion	Rens. sur les griefs : Griefs liés à des activités religieuses / spirituelles	Radicalisés : 2 %; Tous : 0 %
Recrutement / incitation à la conversion religieuse / imposition d'une religion aux autres / prêcher / tenir des débats idéologiques	Clutterbuck et Warnes, 2011; Gartenstein-Ross et Grossman, 2008; Groupes de discussion	--	
Renforcement des croyances religieuses ou dévotion accrue à une religion avant de joindre un groupe extrémiste	Bakker, 2006; Clutterbuck et Warnes, 2011; Porter et Kebbell, 2011; Precht, 2007; Sageman, 2004; Wiktorowicz, 2004; Wilner, 2010	--	
Interprétation orthodoxe de la religion (rigide, axée sur les règles) qui peut éclipser le raisonnement moral	Gartenstein-Ross et Grossman, 2008; Goli et Rezael, 2011; Monahan, 2012; Slootman et Tillie, 2006;	--	
Faible tolérance envers les déviances théologiques perçues (interprétation littérale du code religieux)	Gartenstein-Ross et Grossman, 2008; Goli et Rezael, 2011	--	
Pratique une religion, adhère à une religion ou assiste à des événements religieux	Bakker, 2006; Clutterbuck et Warnes, 2011; Goli et Rezael, 2011; Sageman, 2004	--	
Vision générale du combat djihadiste	Ungerer, 2011	--	
Justification religieuse de la violence	Kebbell et Porter, 2011; Porter et Kebbell, 2011	IDAFD : Appuie la violence instrumentale ? IDAFD-R : Attitudes appuyant la violence instrumentale/ violence axée sur un but ? Attitudes appuyant la violence expressive/ violence affective ?	Pas de différence significative Radicalisés : 79 %; Tous : 50 % Pas de différence significative
S'identifie selon une religion et non selon un lieu géographique ou une culture	Cole et Cole, 2009; Silber et Bhatt, 2007	--	
Estime que la prison n'est pas une punition, mais un « palais d'isolement »	Ungerer, 2011	--	
Comportements de type religieux (p. ex. changer de régime alimentaire, pratiquer des formes	Groupes de discussion	Rens. sur les griefs : Griefs liés aux services - aliments ou régime alimentaire	Radicalisés : 6 %; Tous : 2 %

différentes d'art ou d'artisanat, participer à des groupes de prière ou en diriger)			
Comportements			
Changements sur le plan de la conformité dans l'établissement	Groupes de discussion	Rens. sur les accusations : Accusations d'infractions disciplinaires antérieures, mais pas au cours de la dernière année	Pas de différence significative
Changements dans les actes ou les menaces de violence (dans les deux sens)	Groupes de discussion	Rens. sur les incidents : Incidents (voies de fait, menaces) Rens. sur les accusations : Accusations (graves) Pas d'accusations	Pas de différence significative Pas de différence significative Radicalisés : 81 %; Tous : 51 %
Tentatives de corruption / d'intimidation du personnel	Groupes de discussion	Rens. sur les incidents : Incidents (voies de fait ou menaces contre le personnel)	Pas de différence significative
Agressivité ou frustration inhabituelle	Pressman, 2009; Victoroff, 2005	IDAFD : Agressif ? Hostile ? Relations considérées comme prédatrices ? IDAFD-R : Fait souvent des crises de colère ? Agit fréquemment de manière agressive ?	 Pas de différence significative Pas de différence significative Pas de différence significative Pas de différence significative Radicalisés : 14 %; Tous : 42 %
Utilisation ou possession de matériel extrémiste (livres, sites Web)	Kebbell et Porter, 2011; Pressman, 2009; Groupes de discussion	Rens. sur les incidents : Objets interdits (tous les types) Objets non autorisés (tous les types) Objets non autorisés (« autre » type d'objet non autorisé seulement)	Radicalisés : 6 %; Tous : 17 % Radicalisés : 6 %; Tous : 16 % Radicalisés : 4 %; Tous : 10 %
Formation de combat/militaire	Pressman, 2009	Rens. sur les alertes : Capacités en matière d'explosifs/d'armes	Radicalisés : 14 %; Tous : 0 %
Soutien financier à des groupes/causes radicaux	Clutterbuck et Warnes, 2011	Rens. sur les infractions : Reconnu coupable d'avoir fourni des biens ou des services à un groupe terroriste	Radicalisés : 1 %; Tous : 0 %
Bénévolat (expose les privations subies par des victimes ou peut agir comme prête-nom pour des activités illégales)	Kebbell et Porter, 2011	--	
Collaboration avec des médias extrêmement violents/changements dans la consommation	Kebbell et Porter, 2011; Groupes de discussion	--	

des médias			
Capacité opérationnelle de commettre des actes extrémistes violents	Kebbell et Porter, 2011	Rens. sur les alertes : Capacités en matière d'explosifs/d'armes	Radicalisés : 14 %; Tous : 0 %
Tentative de participation antérieure ou participation actuelle à un conflit politique ou religieux	Kebbell et Porter, 2011; McCauley et Moskalenko, 2011	Rens. sur les infractions : Reconnu coupable d'une infraction liée au terrorisme	Radicalisés : 11 %; Tous : 0 %
Choix de cible pour un acte extrémiste	Kebbell et Porter, 2011	--	
Besoin de sécurité personnelle pendant l'incarcération	Wilner, 2010	Rens. sur les alertes : Demandes d'isolement protecteur IDAFD : A été affilié à un gang ? *(non appuyé)* Membre d'un gang ? *(non appuyé)* IDAFD-R : Affiliation soupçonnée à un gang de rue ou au crime organisé ? *(non appuyé)*	Pas de différence significative Radicalisés : 53 %; Tous : 81 % Radicalisés : 71 %; Tous : 89 % Radicalisés : 21 %; Tous : 83 %
Expression crédible d'un recours à la violence ou désir d'être martyre	Kebbell et Porter, 2011; Pressman, 2009	--	
Déshumanisation de l'adversaire	Kebbell et Porter, 2011; Pressman, 2009	IDAFD : Incapable de comprendre les sentiments d'autrui ? IDAFD-R : Compétences limitées en matière d'empathie ?	Radicalisés : 30 %; Tous : 51 % Pas de différence significative
Identification au pays d'origine	Goli et Rezael, 2011	Rens. sur la citoyenneté : Pas un citoyen canadien	Radicalisés : 14 %; Tous : 5 %
Psychologie			
Attraction envers le risque; témérité; esprit d'aventure	McCauley et Moskalenko, 2011; Ungerer, 2011; Victoroff, 2005	IDAFD : Prend des risques inappropriés ? Recherche les sensations fortes ? Impulsif ? IDAFD-R : Recherche les sensations fortes ? Impulsif ?	Pas de différence significative Pas de différence significative Radicalisés : 62 %; Tous : 79 % Pas de différence significative Radicalisés : 31 %; Tous : 75 %
Faible estime de soi	Lankford, 2010; Pressman, 2009	IDAFD-R : Faible estime de soi ?	*N'a pu être calculé*
Vulnérabilité affective (concept intégrant plusieurs autres variables incluses dans cette liste psychologique)	Horgan, 2008	--	
Piètre maîtrise des impulsions	Victoroff, 2005	IDAFD : Impulsif ?	Radicalisés : 62 %; Tous : 79 %

		IDAFD-R : Impulsif ?	Radicalisés : 31 %; Tous : 75 %
Vulnérabilité à une influence charismatique	Victoroff, 2005	IDAFD : Facile à influencer ? Souvent victimisé dans les relations sociales ?	Pas de différence significative Radicalisés : 0 %; Tous : 14 %
Ne veut pas assumer la responsabilité morale de ses actes	Lankford, 2010	IDAFD-R : Nie le crime ou donne des excuses pour le justifier ou le minimiser ?	Pas de différence significative
Piètres compétences d'adaptation	Lankford, 2010	IDAFD : Problèmes d'affirmation de soi ? Fait difficilement face au stress ? Difficulté à résoudre des conflits Faible tolérance à la frustration ? S'inquiète de manière déraisonnable ? IDAFD-R : Compétences limitées en matière d'affirmation de soi ? Difficulté à faire face au stress ? Faible tolérance à la frustration ?	Pas de différence significative Radicalisés : 37 %; Tous : 76 % Radicalisés : 71 %; Tous : 83 % Pas de différence significative Pas de différence significative Pas de différence significative Radicalisés : 29 %; Tous : 64 % Pas de différence significative
Auto-destructeur	Victoroff, 2005	IDAFD-R : Antécédents de tentatives de suicide/ d'automutilation	*N'a pu être calculé*
Ne tolère pas l'ambiguïté	Victoroff, 2005 (voir également les catégories sociales, sous Attitudes)	IDAFD : Faible tolérance à la frustration? IDAFD-R : Faible tolérance à la frustration ?	Pas de différence significative Pas de différence significative
Atypique sur le plan affectif (dépression, irritabilité, anxiété) / problèmes de santé mentale	Victoroff, 2005; Groupes de discussion	IDAFD : A reçu un diagnostic de trouble mental ? S'est vu prescrire des médicaments psychotropes ?	Pas de différence significative Radicalisés : 11 %; Tous : 24 %
Recherche d'identité	Victoroff, 2005	--	
Besoin élevé d'approbation et d'acceptation	Pressman, 2009	IDAFD : Est facile à influencer ?	Pas de différence significative
Faible empathie envers les personnes ne faisant pas partie de son groupe	Pressman, 2009	IDAFD : Ne se soucie pas des autres ? IDAFD-R : Compétences limitées en matière d'empathie ?	Pas de différence significative Pas de différence significative
Griefs perçus			
Privation ou injustice	SCRS, 2011; McCauley	--	

perçue envers le groupe	et Moskalenko, 2011; Moghaddam, 2005; Pressman, 2009; Slootman et Tillie 2006; Victoroff, 2005		
Grief personnel perçu	McCauley et Moskalenko, 2011; Precht, 2007; Pressman, 2009	Rens. sur les griefs : Tous les griefs; Griefs – programmes religieux/spirituels Griefs – activités sociales/culturelles Griefs – discrimination Griefs – services – aliments ou régime alimentaire	 Pas de différence significative Radicalisés : 2 %; Tous : 0 % Pas de différence significative Pas de différence significative Radicalisés : 6 %; Tous : 2 %
Augmentation des griefs officiels	Groupes de discussion	Rens. sur les griefs : Tous les griefs; Griefs – programmes religieux/spirituels Griefs – activités sociales/culturelles Griefs – discrimination Griefs – services – aliments ou régime alimentaire	 Pas de différence significative Radicalisés : 2 %; Tous : 0 % Pas de différence significative Pas de différence significative Radicalisés : 6 %; Tous : 2 %
Identification aux victimes perçues	Horgan, 2008	--	
Désir de réagir au grief perçu (p. ex. par la vengeance)	SCRS, 2011; Helmus, 2009; Pressman, 2009; Ungerer, 2011; Victoroff, 2005	--	
Antécédents de réactions aux griefs	Kebbell et Porter, 2011; Neumann, 2010	--	
En colère contre une politique du pays (p. ex. politique étrangère)	Kebbell et Porter, 2011; Porter et Kebbell, 2011; Pressman, 2009; Wilner, 2010	--	
Autres			
Établissement correctionnel – surpeuplement, désordre	Neumann, 2010	--	
Changements dans l'apparence – poils faciaux / longueur des cheveux / tenue vestimentaire	Groupes de discussion	--	
Certains tatouages	Groupes de discussion	Rens. sur les caractéristiques physiques : Tatouage(s)	Radicalisés : 27 %; Tous : 59 %
Auto-identification / signalement par un pair	Groupes de discussion	Rens. sur les alertes : Infraction liée au terrorisme Rens. sur les affiliations :	Radicalisés : 8 %; Tous : 0 % Radicalisés : 20 %; Tous : 0 %

		Groupe terroriste	
Adoption d'un nom d'emprunt	Groupes de discussion	Table de noms d'emprunt : Existence d'un nom d'emprunt	Pas de différence significative
Reconnu coupable d'un vol qualifié	Groupes de discussion	Rens. sur les infractions : Vol qualifié	Pas de différence significative
Utilisation de symboles	Groupes de discussion	--	

Remarque : Pour un petit nombre d'indicateurs, les données disponibles n'ont pas permis de calculer les proportions avec confiance.

Annexe D : Concepts proposés dans la documentation pour lesquels il n'existe pas de variables indicatrices dans le SGD

Concepts proposés dans la documentation
A une connaissance superficielle de la religion
Cherche à obtenir une attention et une exposition maximales
Croit que son idéologie justifie la violence
Croit que lui ou son « groupe » fait l'objet d'une injustice
A identifié un groupe cible comme étant la source de cette injustice
Déshumanise le groupe cible
Aliénation de la société civile et de la démocratie
Fort besoin d'appartenance
Ne veut pas être identifié à la société « normale » – veut être l'« autre »
Faible empathie pour quiconque ne fait pas partie de son groupe
Considère le martyre nécessaire
Haine, frustration, sentiment de persécution
A des photos de martyres ou des brochures portant sur des martyres
Veut « faire partie du groupe »
Pense que l'action politique n'est pas efficace
S'identifie aux victimes (de policiers/soldats)
Pense qu'il sera plus utile mort que vivant
A des liens de parenté ou des liens sociaux avec des personnes déjà impliquées dans le terrorisme/l'extrémisme
Favorise les croyances dans les actes violents
Favorise les croyances dans le martyre
Favorise les croyances dans l'action politique
Favorise les croyances dans l'action idéologique
Croit que sa « collectivité » a besoin d'être défendue
Croit que sa « collectivité » fait l'objet d'attaques
Pense que « tout le monde » est contre lui
Exprime du dégoût envers les autres
Qualifie les autres d'animaux, de « chiens », etc.
Qualifie les autres de « monstres », de « démons » ou de « diables »
A exprimé le désir d'être martyre
Croit que le système carcéral est un autre système injuste qu'il faut combattre et vaincre
Le sentiment d'appartenance avec un groupe terroriste comble un « vide » – il se fait dire qu'il est spécial – mesure de la « particularité »
A des publications/brochures sur l'extrémisme
On a intercepté parmi son courrier du matériel « suspect » lié à l'extrémisme
Les membres de sa famille, ses amis ou sa collectivité appuient ses actes violents
Recherche ou a des contacts avec d'autres extrémistes violents
Exprime de la colère contre le gouvernement
Indicateurs financiers

...suite à la page suivante

Concepts proposés dans la documentation
Logement à densité élevée
Récits de discrimination
Récits de victimisation
S'objecte aux chiens détecteurs/autres chiens
S'objecte aux fouilles à nu/fouilles
Formation militaire ou paramilitaire
Son propre groupe est tragiquement bloqué
Risques et statut (tolérance pour les comportements à risque – amélioration du statut personnel)
Perte d'anciens liens sociaux
Glorification d'actes violents
Photos de djihadistes sur le mur
Se rend dans d'autres pays pour suivre un entraînement ou combattre
Est en amour avec une personne faisant déjà partie du « mouvement »
Glorification du passé (en particulier celui de son propre groupe)
Pensée utopique
Catastrophisme – accent sur les catastrophes passées, présentes et futures
Besoin perçu pour des mesures extrêmes et non conventionnelles
Utilisation exagérée et inhabituelle du vocabulaire militaire
Rationalisations visant à s'absoudre (et à absoudre son groupe) de la responsabilité des conséquences néfastes de sa violence
Attentes d'interventions surnaturelles
Doit impérativement anéantir le mal et purifier le monde
Devoir de tuer ou d'ouvrir les hostilités
Glorifie le fait de mourir pour la cause
Le machiavélisme au service du sacré
Consacre l'intolérance et la vengeance comme une vertu
Déshumanise ses adversaires
Considère la modernité désastreuse
Considère le gouvernement civil illégitime
Altruisme fermé
Cherche à rehausser son importance (statut personnel ou financier)
Devient un héro ou un martyre aux yeux d'autrui
Quête de sens
Problèmes avec l'autorité de l'aumônier de la prison
Se dirige vers un mode de vie plus religieux
Prêche aux autres détenus
Reproche aux autres détenus leur style de vie
Agit comme un leader religieux autoproclamé
Tutorat auprès d'autres détenus sur des questions religieuses
Attitudes et opinions racistes – en particulier contre Israël
Se montre amical/se lie d'amitié avec les nouveaux détenus
Penchants politiques connus
Changement connu du statut religieux
Tentatives d'expulsion de leaders religieux

... suite à la page suivante

Concepts proposés dans la documentation
Menaces d'intimidation d'autres délinquants en raison d'opinions religieuses
Intérêt soudain pour la forme physique
Perte de poids importante
Callisthénie ou exercices « de style militaire »
Besoin d'appartenance
Sent le besoin d'avoir un meilleur statut ou d'être une « vedette »
Identité confuse
Incapable de s'intégrer à une collectivité ethnique, religieuse ou plus générale
Vif sentiment d'échec social
Peur du rejet
Désireux de plaire
Tendance à éviter les conflits
Activités de bienfaisance précises
Falsification
Fraude
Blanchiment d'argent
S'éloigne des personnes qu'il fréquentait
Tente de limiter ses contacts avec les « Occidentaux » ou les « non-croyants »
Perspectives professionnelles plus faibles
Enfance moins privilégiée sur le plan socioéconomique
Niveau de scolarité moins élevé
Désenchantement
Sentiment d'être déraciné ou de ne pas être à sa place sur le plan culturel
Veux faire partie d'une collectivité
Sentiments d'isolement social
Manque de succès
Victime d'ostracisme
Jeune et ayant peu de responsabilités
Exprime du mépris envers les autres (en particulier le personnel)
Célèbre les actes terroristes
Exprime des sentiments antioccidentaux
Exprime des idées selon lesquelles la « civilisation occidentale est corrompue »
Changements dans la musique ou les émissions télévisées écoutées - prières
Adopte un nom différent de « consonance étrangère »
Prête un serment d'allégeance à l'islam ou à certaines autres entités
A changé de cellule ou a demandé à être transféré pour être près d'autres détenus
Ne parle ni en anglais, ni en français en présence des membres du personnel
Utilise des codes ou des mots-codes inconnus du personnel
Communique avec des fournisseurs de services religieux à l'extérieur de la prison
Très réservé/excessivement protecteur de ses objets personnels
Valence affective élevée concernant des questions idéologiques
Sentiment d'« intérêt personnel »
Faible souplesse cognitive
Faible tolérance pour l'ambiguïté

... suite à la page suivante

Concepts proposés dans la documentation
Tendance élevée à faire des erreurs d'attribution
Capacité de supprimer les contraintes contre les torts pouvant être causés aux personnes innocentes

Remarque : Il y a un certain chevauchement ou dédoublement des concepts proposés dans les publications en raison des sources multiples. Le pronom « il » a été utilisé dans toute la liste car les variables sont présentées de cette façon dans les publications. On reconnaît cependant que les femmes délinquantes peuvent être également attirées vers les activités terroristes ou extrémistes.

Annexe E : Résultats de l'analyse des fréquences – Variables indicatrices liées aux concepts de base

Concept de base et variables indicatrices	Score de « 1 » % (*n*)	Score de « 0 » % (*n*)	Manquante % (*n*)
Capacités d'attachement limitées			
Fait preuve de pensées étroites et rigides	37,15 (8 662)	38,66 (9 014)	24,20 (5 642)
Habiletés d'écoute limitées	11,27 (2 627)	36,86 (8 596)	51,87 (12 095)
Difficulté à résoudre des problèmes interpersonnels	52,60 (12 266)	23,20 (5 410)	24,20 (5 642)
Compétences limitées en matière d'empathie	48,05 (11 205)	27,49 (6 410)	24,46 (5 703)
Interprète souvent les situations neutres comme hostiles	10,01 (2 334)	36,76 (8 571)	53,23 (12 413)
A une attitude anticonformiste à l'égard de la société	52,05 (12 137)	24,50 (5 712)	23,45 (5 469)
Capacité limitée d'établir un lien entre les actions et les conséquences	43,94 (10 247)	32,23 (7 515)	23,83 (5 556)
Compétences limitées en matière d'affirmation de soi	26,50 (6 179)	48,92 (11 407)	24,58 (5 732)
Faible soutien familial			
Soutien prosocial limité des amis	33,18 (7 737)	13,89 (3 238)	52,93 (12 343)
Soutien prosocial limité de la famille	16,45 (3 836)	31,58 (7 364)	51,97 (12 118)
Soutien prosocial limité d'un partenaire intime	26,95 (6 285)	20,77 (4 842)	52,28 (12 191)
Besoin établi dans le domaine des fréquentations – variable dichotomique	50,90 (11 866)	42,70 (9 958)	6,40 (1 494)
Attachement limité à la famille pendant l'enfance	21,58 (5 033)	54,74 (12 764)	23,68 (5 521)
Variable composée « facile à influencer » et « compétences limitées en matière d'affirmation de soi »	26,03 (6 069)	49,16 (11 464)	24,81 (5 785)
Souvent victimisé dans les relations sociales	3,58 (834)	23,44 (5 466)	72,98 (17 018)
Attitudes violentes			
A une attitude favorable à la violence instrumentale ou axée sur un but	37,73 (8 798)	37,96 (8 851)	24,31 (5 669)
Faible tolérance à la frustration	34,65 (8 080)	39,77 (9 273)	25,58 (5 965)
Attitude favorable à la violence psychologique ou expressive	29,36 (6 845)	19,04 (4 440)	51,60 (12 033)
Réprime souvent sa colère	19,48 (4 542)	53,71 (12 523)	26,82 (6 253)
Fait souvent des crises de colère	19,98 (4 660)	54,15 (12 626)	25,87 (6 032)
A recours à une force excessive pour discipliner un enfant	1,15 (260)	43,70 (10 190)	55,15 (12 868)

... suite à la page suivante

Concept de base et variables indicatrices	Score de « 1 » % (*n*)	Score de « 0 » % (*n*)	Manquante % (*n*)
Attitudes négatives envers la société traditionnelle			
A une attitude négative envers le système de justice pénale	46,51 (10 845)	29,94 (6 981)	23,55 (5 492)
A une attitude anticonformiste à l'égard de la société	52,05 (12 137)	24,50 (5 712)	23,45 (5 469)
A une attitude négative envers le système correctionnel	28,75 (6 703)	47,44 (11 062)	23,81 (5 553)
Fierté par rapport aux exploits criminels	7,37 (1 719)	40,31 (9 399)	52,32 (12 200)
Manque de respect à l'égard des biens publics ou commerciaux	27,66 (6 450)	47,96 (11 184)	24,48 (5 684)
Mode de vie désordonné			
Faible sentiment d'appartenance à la collectivité	43,01 (10 028)	32,77 (7 641)	24,23 (5 649)
Les activités de loisirs constructives sont limitées	44,13 (10 290)	30,74 (7 169)	25,13 (5 859)
Changements fréquents de logement	26,93 (6 279)	48,81 (11 382)	24,26 (5 657)
Instabilité financière	52,51 (12 245)	23,33 (5 439)	24,16 (5 634)
A eu recours à l'aide sociale	42,98 (10 022)	30,54 (7 122)	26,48 (6 174)
Utilisation limitée des ressources dans la collectivité	21,38 (4 986)	53,41 (12 455)	25,21 (5 877)
A déjà été aiguillé vers un programme répondant aux déficits cernés dans le cadre de ce domaine	6,03 (1 407)	69,63 (16 237)	24,34 (5 674)
Violence familiale			
Incidents de violence familiale – variable dichotomique	22,37 (5 216)	77,63 (18 102)	-
Témoin de violence familiale durant son enfance	24,25 (5 655)	49,20 (11 472)	26,55 (6 191)
Victime de violence conjugale	10,23 (2 386)	65,28 (15 223)	24,49 (5 709)
Auteur d'actes de violence conjugale	25,56 (5 961)	49,08 (11 445)	25,35 (5 912)
Attitudes appuyant la violence conjugale	13,49 (3 145)	60,78 (14 173)	25,73 (6 000)
A recours à une force excessive pour discipliner un enfant	1,12 (260)	43,70 (10 190)	55,18 (12 868)
Attitudes appuyant la violence familiale	5,73 (1 336)	20,88 (4 868)	73,39 (17 114)

... suite à la page suivante

Concept de base et variables indicatrices	Score de « 1 » % (*n*)	Score de « 0 » % (*n*)	Manquante % (*n*)
Griefs			
Plaintes et griefs liés au régime alimentaire – variable dichotomique	10,12 (2 360)	89,88 (20 958)	-
Plaintes et griefs de nature religieuse – variable dichotomique	1,29 (301)	98,71 (23 017)	-
Plaintes et griefs de nature sociale – variable dichotomique	1,96 (457)	98,04 (22 861)	-
Plaintes et griefs liés à la confiscation d'objets - variable dichotomique	2,58 (601)	97,42 (22 717)	-
Grèves de la faim – variable dichotomique	0,06 (139)	99,40 (23 179)	-
Plaintes et griefs liés à la discrimination – variable dichotomique	2,80 (652)	97,20 (22 666)	-
Emploi			
A une piètre éthique du travail	13,69 (3 192)	29,70 (6 926)	56,61 (13 200)
Les compétences professionnelles acquises au moyen de la formation structurée sont limitées	51,59 (12 029)	23,14 (5 396)	25,27 (5 893)
Sans emploi au moment de son arrestation	46,87 (10 928)	28,30 (6 598)	24,84 (5 792)
Antécédents de travail instables	55,59 (12 963)	19,68 (4 590)	24,72 (5 765)
Les compétences professionnelles monnayables acquises au moyen de l'expérience sont limitées	38,73 (9 032)	36,20 (8 442)	25,06 (5 844)
Pas d'antécédents d'emploi	11,28 (2 630)	64,30 (14 993)	24,42 (5 695)
Insatisfaction envers les compétences professionnelles	37,41 (8 723)	35,08 (8 180)	27,51 (6 415)
Ne croît pas pouvoir accroître son employabilité	8,17 (1 905)	37,89 (8 835)	53,94 (12 578)
Préoccupations en matière de sécurité personnelle			
Demandes d'isolement protecteur – variable dichotomique	6,00 (1 399)	94,00 (21 919)	-
Bagarre où la victime était le détenu – variable dichotomique	1,38 (321)	98,62 (22 997)	-
Agressions dont la victime est le détenu – variable dichotomique	9,16 (2 135)	90,84 (21 183)	-

Annexe F : Analyse en composantes principales des variables indicatrices – Répartition en facteurs et estimations de la qualité de la représentation finale

Composante				
1	2	$\underline{h}^2$	N° d'élément	Élément
Capacités d'attachement limitées (*n* = 10 376)				
0,67	-0,30	0,54	1	**Fait preuve de pensées étroites et rigides**
0,68	0,14	0,48	2	Habiletés d'écoute limitées
0,60	0,35	0,48	3	**Difficulté à résoudre des problèmes interpersonnels**
0,65	-0,26	0,49	4	**Compétences limitées en matière d'empathie**
0,63	-0,04	0,46	5	Interprète souvent les situations neutres comme hostiles
0,40	-0,55	0,46	6	A une attitude anticonformiste à l'égard de la société
0,44	0,14	0,22	7	Capacité limitée d'établir un lien entre les actions et les conséquences
0,34	0,73	0,64	8	Compétences limitées en matière d'affirmation de soi
Faible soutien familial (*n* = 10 244)				
0,74	0,29	0,63	1	**Soutien prosocial limité des amis**
0,72	0,22	0,57	2	**Soutien prosocial limité de la famille**
0,62	0,11	0,40	3	**Soutien prosocial limité d'un partenaire intime**
0,46	-0,70	0,70	4	Besoin évalué dans le domaine des fréquentations – variable dichotomique
0,55	0,28	0,38	5	**Attachement limité à la famille pendant l'enfance**
0,26	0,57	0,40	6	Variable composée « facile à influencer » et « compétences limitées en matière d'affirmation de soi »
-	-	-	7	Souvent victimisé dans les relations sociales [Retiré de l'analyse en raison d'une proportion élevée de données manquantes]
Attitudes violentes (*n* = 9 640)				
0,58	-	0,33	1	**A une attitude favorable à la violence instrumentale ou axée sur un but**
0,76	-	0,77	2	**Faible tolérance à la frustration**
0,74	-	0,55	3	**Attitude favorable à la violence psychologique ou expressive**
0,59	-	0,59	4	**Réprime souvent sa colère**
0,79	-	0,63	5	**Fait souvent des crises de colère**
0,15	-	0,02	6	A recours à une force excessive pour discipliner un enfant
Attitudes négatives envers la société traditionnelle (*n* = 10 870)				
0,74	-	0,55	1	**A une attitude négative envers le système de justice pénale**
0,63	-	0,40	2	**A une attitude anticonformiste à l'égard de la société**
0,75	-	0,58	3	**A une attitude négative envers le système correctionnel**
0,58	-	0,33	4	Fierté par rapport aux exploits criminels
0,58	-	0,34	5	**Manque de respect à l'égard des biens publics ou commerciaux**

... suite à la page suivante

Mode de vie désordonné				
0,74	-0,33	0,66	1	**Faible sentiment d'appartenance à la collectivité**
0,74	-0,20	0,59	2	**Activités de loisirs constructives limitées**
0,66	0,21	0,48	3	**Changements fréquents de logement**
0,66	0,29	0,51	4	**Instabilité financière**
0,52	0,51	0,53	5	**A eu recours à l'aide sociale**
0,48	-0,63	0,62	6	Utilisation limitée des ressources dans la collectivité
0,31	0,34	0,21	7	A déjà été aiguillé vers un programme répondant aux déficits cernés dans ce domaine
Violence familiale				
0,85	-	0,74	1	**Incidents de violence familiale – variable dichotomique**
0,34	-	0,12	2	Témoin de violence familiale durant son enfance
0,49	-	0,24	3	Victime de violence conjugale
0,87	-	0,75	4	Auteur d'actes de violence conjugale
0,77	-	0,59	5	**Attitudes appuyant la violence conjugale**
0,21	-	0,04	6	A recours à une force excessive pour discipliner un enfant
-	-	-	7	Attitudes appuyant la violence familiale [Retiré de l'analyse en raison d'une proportion élevée de données manquantes]
Griefs				
0,63	-	0,40	1	**Plaintes et griefs liés au régime alimentaire – variable dichotomique**
0,52	-	0,27	2	Plaintes et griefs de nature religieuse – variable dichotomique
0,54	-	0,29	3	Plaintes et griefs de nature sociale – variable dichotomique
0,51	-	0,26	4	Plaintes et griefs liés à la confiscation d'objets – variable dichotomique
0,29	-	0,08	5	Grèves de la faim – variable dichotomique
0,53	-	0,29	6	Plaintes et griefs liés à la discrimination – variable dichotomique
Emploi				
0,65	-	0,42	1	**A une piètre éthique du travail**
0,62	-	0,58	2	**Les compétences professionnelles acquises au moyen de la formation structurée sont limitées**
0,62	-	0,39	3	**Sans emploi au moment de son arrestation**
0,71	-	0,76	5	**Les compétences professionnelles monnayables acquises au moyen de l'expérience sont limitées**
0,58	-	0,33	6	**Pas d'antécédents d'emploi**
0,63	-	0,40	7	**Insatisfaction envers les compétences professionnelles**
0,45	-	0,20	8	**Ne croît pas pouvoir accroître son employabilité**
Préoccupations en matière de sécurité personnelle				
0,67	-	0,45	1	**Demandes d'isolement protecteur – variable dichotomique**
0,49	-	0,24	2	Bagarre où la victime était le détenu – variable dichotomique
0,75	-	0,56	3	**Agressions dont la victime est le détenu – variable dichotomique**

Remarque : Les éléments en caractères gras sont ceux qui ont été conservés après l'ACP.